

# CAHIER <sup>DU</sup>

# RETEX



## RECHERCHE

# RÉBELLIONS ET CONTRE-RÉBELLIONS EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO 2002-2012



**CDEF** Centre de Doctrine  
d'Emploi des Forces  
**DREX** Division Recherche  
et Retour d'Expérience



MAI 2016

Les cahiers du RETEX contribuent à la réflexion sur les grandes problématiques qui intéressent aujourd'hui l'armée de Terre française et viennent nourrir les travaux de doctrine.

Ils se déclinent en trois collections complémentaires :

La collection « **opérations** »

Elle regroupe les synthèses thématiques liées à un théâtre d'opération ou à une fonction opérationnelle, ainsi que les recueils d'enseignement tactiques au format poche.

La collection « **recherche** »

Elle publie des travaux à caractère historique ou exploratoire qui visent à éclairer une problématique particulière de l'emploi des forces. Ils suivent le plus souvent une méthodologie de recherche universitaire. Confiés à des officiers de réserve ou des stagiaires, ils ne constituent pas un document officiel.

La collection « **rapports** »

Elle publie des études notamment celles menées à partir de témoignages de chefs en opérations suivant la technique de l'interview d'autorité.

Illustration de couverture :

**Novembre 2012, RDC, ouest de Goma, Sake. Des combattants du M23 suite à un accord de retrait conclu avec le gouvernement de Kinshasa, le 30 novembre 2012.**

© James AKENA/Reuters

**RÉBELLIONS ET CONTRE-RÉBELLIONS  
EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE  
DU CONGO**

**2002-2012**

Ce RETEX est mis en ligne sur le site du CDEF dans la rubrique CDEF/RETEX,  
cahiers du RETEX, collection Recherche.

Étude réalisée durant l'année 2011-2012 par **Willy ANDREWS**,  
étudiant à l'université de Paris-I-Sorbonne et stagiaire en apprentissage au CDEF  
et par le Lieutenant-Colonel <sup>®</sup> Christian PAUC, ESR au CDEF  
sous la direction du Lieutenant-Colonel Georges HOUSSET  
chef du bureau Recherche DREX/CDEF

CDEF/DREX/B. RECH - 1 place Joffre - 75007 PARIS

Pnia : 821 753 81 65 - Tél. : 01 44 42 81 65 -

Fax : 01 44 42 42 66 - [www.cdef.terre.defense.gouv.fr](http://www.cdef.terre.defense.gouv.fr)

Courriel : [georges.housset@intradef.gouv.fr](mailto:georges.housset@intradef.gouv.fr)

# RÉSUMÉ

**L'objet de ce Cahier du RETEX est de montrer la complexité culturelle qui sous-tend souvent les crises.**

**La résolution de la crise passe obligatoirement par la compréhension de la culture locale sous peine d'obtenir l'effet inverse à celui recherché.**

**Ce Cahier du RETEX sera mis à profit par les planificateurs et les militaires engagés dans l'assistance opérationnelle (AMO). Il pourrait servir de support à un thème d'exercice.**

La République Démocratique du Congo (RDC) a connu sur son territoire deux guerres qui se sont succédées entre 1997 et 2002. Elles ont impliqué des acteurs nationaux divisés en plusieurs factions opposées ainsi que les armées de plusieurs pays de la région, notamment le Rwanda et l'Ouganda.

La communauté internationale s'engage le 30 novembre 1999 dans le conflit avec la résolution 1279 du Conseil de sécurité créant la Mission de l'Organisation des Nations unies au Congo (MONUC). Depuis l'accord de paix signé à Pretoria le 17 décembre 2002, la RDC est entrée dans une situation de consolidation de la paix, de stabilisation politique et de reconstruction économique.

Pour autant, les violences n'ont pas cessé dans l'est du pays, dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu. Des groupes armés y sont toujours très actifs et les Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) s'efforcent de mettre en place des stratégies de contre-rébellion avec le soutien de la mission onusienne. À ce jour, les FARDC ne sont toujours pas parvenues à rétablir la souveraineté de l'État dans cette zone très éloignée de la capitale Kinshasa et isolée du reste du pays.

L'objectif de l'étude est de comprendre les raisons de cette défaillance.

Dans le cadre des réflexions actuelles sur le Retour d'Expérience (RETEX), il s'agit d'analyser les forces en présence, leurs stratégies et tactiques d'affron-

tement afin de comprendre le caractère apparemment immuable de la conflictualité dans les Kivu. L'étude revient sur les racines locales et anciennes des tensions : dans la région, la société souffre de clivages profonds dont les facteurs trouvent leurs origines dans une émigration mal maîtrisée et la contraction foncière. Les groupes armés se servent en outre de la transposition des tensions ethniques pour alimenter une idéologie et un *modus operandi* se résumant bien souvent à la prédation, qu'elle soit un objectif en soi ou un moyen de prolonger la lutte politique.

Parallèlement, l'étude se focalise sur les handicaps que l'armée nationale hérite de son histoire et tente d'expliquer comment, à partir de 2002, les processus d'intégration des combattants des groupes armés (DDR) et la réforme du secteur de la sécurité (RSS), n'atteignent pas leurs objectifs car les groupes armés agissent selon des logiques différenciées et complexes, en utilisant les techniques de la guérilla, connaissant le terrain et agissant au sein des populations, en recevant le soutien officieux de pays étrangers ou encore en bénéficiant des faiblesses des FARDC elles-mêmes.

Enfin, avec le souci de cerner l'interpénétration des différents niveaux de conflit, local, national, sous-régional et international, l'étude s'interroge sur l'efficacité de l'intervention de la communauté internationale. Concentrée sur la réussite de processus électoraux, elle semble avoir peu impact sur la sécurité dans les Kivu malgré la présence pendant plus d'une décennie d'une des plus importantes opérations des Nations unies.



# SOMMAIRE

<b>RÉSUMÉ</b> .....	<b>5</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>11</b>
<b>CHAPITRE I – L’HÉRITAGE D’UN POUVOIR LÉGITIMÉ PAR LES URNES</b> ..	<b>13</b>
<b>I.1 LA TRANSITION POST-CONFLIT FACE À LA COMPLEXITÉ DU PROBLÈME KIVUTIEN</b> .....	<b>13</b>
I.1.1 Espace et peuplement : des facteurs conflictuels importés .....	13
<i>I.1.1a Le surpeuplement : les vagues d’immigration</i> .....	13
<i>I.1.1b Problèmes fonciers</i> .....	14
<i>I.1.1c Problèmes de nationalité et d’ethnicité</i> .....	14
I.1.2 La persistance des conflits avec des acteurs mineurs exclus de la transition mais définitivement militarisés .....	16
<i>I.1.2a Les Mayi-Mayi, des milices d’auto-défense</i> .....	16
<i>I.1.2b La prolifération des armes légères</i> .....	18
<b>I.2 L’ARMÉE NATIONALE CONGOLAISE, UN OUTIL DURABLEMENT DÉFAILLANT</b> .....	<b>21</b>
I.2.1 La Force Publique : un outil de répression coloniale (1885-1960) .....	21
I.2.2 De la première Armée Nationale Congolaise aux Forces Armées Zaïroises : grandeurs et décadences (1960-1997) .....	23
<i>I.2.2a L’indépendance : mutinerie de la Force Publique, effondrement de l’État             (1960-1964)</i> .....	23
<i>I.2.2b Instauration et perpétuation d’un régime militaire (1964-1996)</i> .....	25
<i>I.2.2c L’effondrement des illusions (1996-1997)</i> .....	27
I.2.3 Vers les Forces Armées de la République Démocratique du Congo : faire du neuf avec de l’ancien (1997-2006) .....	28
<i>I.2.3a Deuxième guerre du Congo : guerre régionale et affrontements des             armées nationales congolaises (1997-2003)</i> .....	28
<i>I.2.3b Transition post-conflit : vers une armée-institution (2003-2006)</i> .....	30
<b>CHAPITRE II – UN CONFLIT DE BASSE INTENSITÉ</b> .....	<b>33</b>
<b>II.1 LE CNDP, BOURREAU DES AUTORITÉS CONGOLAISES</b> .....	<b>33</b>
II.1.1 Les origines .....	33
<i>II.1.1a Le parcours représentatif de Laurent Nkunda</i> .....	33
<i>II.1.1b La fin du RCD et les premiers coups de force (2003-2005)</i> .....	34
<i>II.1.1c Structure et doctrine (2006)</i> .....	35

II.1.2	Le développement (2006-2008) .....	36
II.1.2a	<i>L'avènement du CNDP comme adversaire</i> .....	36
II.1.2b	<i>Système de propagande et de financement</i> .....	36
II.1.2c	<i>L'espace du CNDP</i> .....	37
II.1.2d	<i>Nouvelle guerre au Kivu, nouvelle défaite des FARDC (2007)</i> .....	39
II.1.3	La fin du CNDP .....	39
II.1.3a	<i>Fin de la branche armée et arrestation de Nkunda, une mutation politique</i> ..	39
II.1.3b	<i>M23 : résurgence</i> .....	40
<b>II.2</b>	<b>LES FDLR : UNE RÉBELLION RWANDAISE SUR LE TERRITOIRE CONGOLAIS</b>	<b>42</b>
II.2.1	Les origines .....	42
II.2.1a	<i>Des forces génocidaires du Rwanda</i> .....	42
II.2.1b	<i>L'exil en RDC</i> .....	42
II.2.2	Enracinement des rébellions congolaises .....	44
II.2.2a	<i>Réseaux d'armement, de recrutement et de financement</i> .....	44
II.2.2b	<i>La structuration de l'espace et des forces</i> .....	44
II.2.3	Évolution stratégique .....	46
II.2.3a	<i>Les FDLR, une rébellion congolaise facteur de troubles</i> .....	46
II.2.3b	<i>Conflits et divisions internes</i> .....	49
II.2.3c	<i>Négociations avec le Rwanda : l'impossible retour</i> .....	49
<b>II.3</b>	<b>LES AUTORITÉS CONGOLAISES FACE AUX GROUPES ARMÉS</b>	<b>50</b>
II.3.1	Les FARDC ne parviennent pas à lutter seules .....	50
II.3.2	Les solutions négociées : la tactique du <i>talk and fight</i> .....	53
<b>CHAPITRE III</b>	<b>- L'EFFICACITÉ DE L'INTERVENTION INTERNATIONALE</b>	<b>55</b>
	<b>EN QUESTION</b> .....	<b>55</b>
<b>III.1</b>	<b>LES CASQUES BLEUS DANS LES KIVU</b>	<b>55</b>
III.1.1	L'installation de la MONUC .....	55
III.1.1a	<i>Des débuts timides pendant la deuxième guerre du Congo (1999-2003)</i> ..	55
III.1.1b	<i>Des crises pour un changement de stratégie (2003-2006)</i> .....	56
III.1.2	Un <i>peacekeeping</i> de plus en plus robuste .....	57
III.1.2a	<i>Le temps des opérations conjointes ou la « politique de conditionnalité »</i> ...	57
III.1.2b	<i>De la MONUC à la MONUSCO</i> .....	59
<b>III.2</b>	<b>LA TRANSFORMATION DE L'ARMÉE PAR LES PROGRAMMES</b>	<b>60</b>
	<b>INTERNATIONAUX</b> .....	<b>60</b>
III.2.1	Approche conceptuelle des Réformes du Secteur de la Sécurité .....	60
III.2.2	La RSS, une gageure en RDC .....	61
III.2.2a	<i>Des programmes pour assurer la transition (2003-2006)</i> .....	61
III.2.2b	<i>Un âge d'or terne (2006-2009)</i> .....	63
III.2.2c	<i>La RSS au point mort</i> .....	65



---

<b>CONCLUSION</b> .....	<b>67</b>
<b>LISTE DES ACRONYMES</b> .....	<b>69</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>71</b>
<b>CHRONOLOGIE</b> .....	<b>75</b>
<b>DOCUMENTS ANNEXES</b> .....	<b>79</b>
<b>TYPLOGIE DES CONTESTATIONS</b> .....	<b>79</b>
<b>CARTE TOPOGRAPHIQUE DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO</b> ...	<b>80</b>
<b>CARTE DU DÉPLOIEMENT DES CONTINGENTS DE LA MONUSCO</b> .....	<b>81</b>
<b>APPROCHES MILITAIRES DE LA PROTECTION DES CIVILS</b> .....	<b>82</b>
<b>CONTRIBUTIONS DES PAYS À LA MONUSCO</b> .....	<b>83</b>



# INTRODUCTION

L'histoire récente de la région des Grands Lacs est marquée par le génocide de 1994 au Rwanda, provoquant la mort de 800 000 personnes d'après l'Organisation des Nations unies (ONU) et le déplacement de plusieurs millions d'autres<sup>1</sup>. Depuis, la conflictualité autour des lacs n'a pas faibli. Conséquence directe ou indirecte de cet événement traumatique, la République Démocratique du Congo (RDC) continue de payer un lourd tribut particulièrement dans sa partie orientale.

La RDC, au cœur de l'Afrique centrale, est entourée par la République du Congo, la République Centrafricaine, le Sud-Soudan, l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi, la Tanzanie (frontière lacustre), la Zambie et l'Angola. Ces nombreux voisins sont presque tous tentés, à un moment ou un autre, de pénétrer le territoire congolais. Celui-ci s'étend sur 2 345 408 km<sup>2</sup>, c'est-à-dire un peu plus que l'addition des territoires français, allemand, espagnol, suédois et norvégien. Les caractéristiques géographiques expliquent la difficulté de l'État à s'affirmer en tous points. L'étendue du territoire est un défi permanent pour l'autorité centrale. La capitale Kinshasa se situe à l'extrême ouest du pays, très loin des provinces agitées du Kivu alors que Goma à l'est n'est qu'à 120 km de Kigali, la capitale rwandaise. Passer d'une région à l'autre n'est pas aisé, les routes sont peu praticables ; l'avion est privilégié mais se révèle dangereux. Le bassin du fleuve Congo occupe une large partie du pays. La partie orientale est plutôt marquée par les grands lacs (lac Albert, lac Edward, lac Kivu et lac Tanganyika) qui délimitent les frontières entre la RDC, l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi. Les Kivu sont des régions de forêts, de montagnes (le Mont Stanley, troisième plus haut sommet d'Afrique, culmine à 5 109 mètres) et

de volcans. Ce sont des provinces relativement petites au regard de la superficie totale (59 483 km<sup>2</sup> pour le Nord-Kivu et 65 070 km<sup>2</sup> pour le Sud-Kivu). Les villages sont nombreux mais souvent difficiles d'accès dans cet environnement qui apparaît propice à des mouvements de rébellions.

Cet État a essuyé deux guerres d'ampleur régionale entre 1997 et 2002. Un processus de transition politique a démarré en 2003 mais la violence n'a pas cessé pour autant. En 2006, des élections ont légitimé l'installation au pouvoir d'un président et son gouvernement sous la protection de la Mission de l'Organisation des Nations unies pour le Congo (MONUC). L'armée nationale congolaise a désormais la responsabilité de la sécurité de son territoire et de sa population. Pourtant de nombreux groupes armés sont toujours actifs et les combats se poursuivent dans le pays. L'Union européenne a lancé une courte opération en 2003 pour mettre fin à des massacres en Ituri et une autre en 2006 pour contrôler les violences post-électorales à Kinshasa. La mission des Nations unies, forte de 17 000 Casques bleus, est la plus importante opération de maintien de la paix en cours. Mais des zones entières échappent au contrôle de l'armée congolaise. Pourquoi, depuis la fin du conflit et le départ des armées étrangères, les autorités centrales de la RDC ne sont-elles pas parvenues à rétablir leur souveraineté ?

Les deux guerres ont impliqué les armées nationales des pays de la région (Rwanda, Ouganda, Burundi, Zimbabwe, Afrique du Sud, Angola, Namibie principalement) ainsi que des groupes armés. Les accords de cessez-le-feu et les accords de paix qui se sont succédés à partir de 1999 ont permis le départ des troupes étrangères du territoire congolais à partir de 2002-2003. Au cours de la période post-conflit, le pouvoir politique est partagé entre les différentes factions : celle qui a pris le pouvoir contre Mobutu en 1997, dirigée par Joseph Kabila, et celles d'autres dirigeants congolais ambitieux disposant chacun d'un

<sup>1</sup> Comme tous les chiffres, celui-ci est donné à titre indicatif, car d'autres sources estiment que le génocide a provoqué la mort de 3 à 4 millions de personnes. Nous avertissons le lecteur que toutes les interprétations qui émanent de l'exploitation de données sont à pondérer compte tenu des difficultés à obtenir des données fiables (même cartographiques).

groupe armé structuré à la manière d'une armée conventionnelle. Cela signifie que le pouvoir militaire est également partagé.

Malgré le processus d'intégration négocié, les troupes congolaises ressemblent à une juxtaposition d'armées ou de groupes armés. En 2006, la transition prend fin avec l'élection de Joseph Kabila qui tente d'unifier les différentes forces. Pourtant, les affrontements entre factions armées, les opérations militaires de l'armée congolaise, de la MONUC et même à nouveau des troupes rwandaises, se poursuivent. Éclatée en trois petites provinces depuis 1988, la grande province du Kivu comprend le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et le Maniema. Le Nord et le Sud sont les théâtres récurrents de violences tandis que Maniema est resté plus ou moins à l'écart des troubles depuis la fin de la deuxième guerre. Kinshasa n'a pas connu de troubles similaires à ceux de 2006 lors des nouvelles élections en 2011. L'Ituri, territoire au Nord du Nord-Kivu extrêmement agité jusqu'en 2005, a trouvé une certaine stabilité grâce à la MONUC qui y a concentré ses efforts. En revanche, des affrontements armés subsistent tant dans le

Nord-Kivu en menaçant Goma, qu'au Sud-Kivu. Dès lors, pourquoi depuis que les Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) sont l'instrument coercitif d'un pouvoir central légitime, la sécurité est-elle toujours aussi défailante dans les Kivu ? Comment expliquer ces défaillances ?

L'analyse des forces en présence, leurs stratégies et tactiques d'affrontement est éclairante sur le caractère apparemment immuable de la conflictualité dans les Kivu. Pour cela, il faut dans un premier temps se pencher sur les éléments qui constituent l'héritage du nouveau pouvoir : les ferments des tensions locales et les faiblesses de l'armée nationale congolaise. Dans un deuxième temps, à partir de 2006, le conflit de la région des Kivu, souvent référencé comme un conflit de basse intensité, est observé à travers l'étude des principaux groupes armés kivu-tiens et de la manière dont l'armée congolaise leur fait face. Pour finir, l'étude s'interroge sur l'efficacité de l'intervention de la communauté internationale : alors qu'elle semble concentrée sur la réussite des processus électoraux, quel est son impact sur la sécurité dans les Kivu ?

# CHAPITRE I

## L'HÉRITAGE D'UN POUVOIR LÉGITIMÉ PAR LES URNES

### I.1 LA TRANSITION POST-CONFLIT FACE À LA COMPLEXITÉ DU PROBLÈME KIVUTIEN

#### I.1.1 Espace et peuplement : des facteurs conflictuels importés

##### I.1.1a *Le surpeuplement : les vagues d'immigration*

**D**ans la région des Grands Lacs, la pression démographique s'exerce, au moins depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, de l'est vers l'ouest. Cinq vagues migratoires sont à distinguer.

La première – qui n'en est pas vraiment une – est le fruit du découpage du royaume du Rwanda : en 1885, le roi belge, Léopold II annonce la création de l'État libre du Congo qui inclut une part du royaume rwandais constituant aujourd'hui la partie orientale de la RDC, les Kivu, de sorte que les populations rwandaises qui y vivent deviennent *de facto* immigrées au Congo. Elles occupent la zone de Rutshuru dans l'est de la province du Nord-Kivu.

La deuxième vague est formée par les *transplantés*, autrement dit ceux déplacés de force par l'administration coloniale belge. Entre 1937 et 1955, 85 000 personnes vont muter du Ruanda-Urundi vers le Congo par la Mission d'Immigration des Banyarwanda (MIB). Le surpeuplement du Ruanda-Urundi conjugué au besoin de main-d'œuvre dans les plantations du Kivu et les mines du Katanga conduisent à ces déplacements principalement à destination du territoire de Masisi (les terres des transplantés couvrent 350 km<sup>2</sup> sur les 4 737 km<sup>2</sup> du Masisi).

La troisième vague de migration concerne des migrants spontanés qui suivent les transplantés à partir de 1949 au moment où leur flux s'accroît fortement (25 000 déplacés de force entre 1937 et 1945 et 60 000 entre 1949 et 1956). Échappant au contrôle de la MIB, ils débordent des zones aménagées, s'installant plus à l'ouest en direction du territoire de Walikale. Officiellement, les trois premières vagues représentent un nombre total d'environ 200 000 immigrés.

Une nouvelle vague de migration est provoquée par les massacres perpétrés pendant la révolution de Kayibanda au Rwanda au mois de novembre 1959 (la « Toussaint rwandaise » qui voit le renversement du rapport de pouvoir entre Hutus et Tutsis)<sup>2</sup>. Un grand nombre de Rwandais s'installent cette fois au Sud-Kivu (territoire de Kalehe et plus au sud la localité de Minembwe). Près de 100 000 personnes arrivent au Kivu jusqu'en 1970. En 1973, un schéma similaire se reproduit après le coup d'État avorté au Burundi et la répression qui s'ensuit.

La dernière vague est une des conséquences du génocide rwandais de 1994. Des centaines de milliers de réfugiés se concentrent dans de gigantesques camps de réfugiés autour de Goma (Nord-Kivu), de Bukavu (Sud-Kivu) et d'Uvira (grande ville plus au sud). Le nouveau pouvoir rwandais mène des opérations militaires afin de démanteler ces camps. Par la suite beaucoup de réfugiés sont rapatriés au Rwanda ou fuient les représailles en s'enfonçant dans le territoire kivutien.

<sup>2</sup> Les Hutus et les Tutsis sont les groupes majoritaires peuplant le Rwanda et le Burundi, ainsi qu'une partie des Kivu. Certains auteurs s'y réfèrent comme à des ethnies mais Hutus et Tutsis partagent les critères qui permettent de distinguer des ethnies (même langue, mêmes croyances, même culture et beaucoup de familles acceptent les mariages entre ces deux groupes). Pour plus de commodité et parce que l'objet de cette étude n'est pas d'alimenter le débat, nous nous y référerons comme à des communautés. Ces mots prendront une majuscule sauf dans le cas où ils sont utilisés comme adjectifs.

La population du Kivu et surtout du Nord-Kivu a donc augmenté à un rythme très rapide. De 25 hab/km<sup>2</sup> au début des années 1940, les densités moyennes sont de 62 hab/km<sup>2</sup> pour le Masisi et 103 hab/km<sup>2</sup> pour le Rutshuru dès 1970. Elles atteignent 108 hab/km<sup>2</sup> pour l'ensemble du Kivu montagneux et 111 hab/km<sup>2</sup> pour le Masisi<sup>3</sup> en 1990. Conséquence inévitable de cet accroissement, le nombre de Banyarwanda<sup>4</sup> tend à dépasser celui des Congolais. En 1990, la proportion de Banyarwanda varie entre le quart et la moitié au Nord-Kivu. En 1994, elle atteint 80 % dans le territoire de Masisi. Transplantés, infiltrés, réfugiés, ces nouveaux arrivants sont des populations difficiles à intégrer. La création au milieu des années 1970 de la Communauté Économique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) ouvre un espace de circulation qui, s'il profite aux commerçants, ne modifie en rien les mouvements migratoires.

### *1.1.1b Problèmes fonciers*

La densité des populations dans les Kivu est un problème au regard de la rareté des terres agricoles. De grands propriétaires ont obtenu dans les années 1980 de vastes concessions sur des terres fertiles pour effectuer de l'élevage extensif. Le géographe Roland Pourtier en conclut que les densités réelles des populations paysannes sont trois fois supérieures à celles sus-mentionnées<sup>5</sup>.

La saturation de l'espace paysan commence dès 1937 avec la dépossession des autochtones par l'administration belge pour laisser la place aux plantations et même au Parc Albert (actuellement Parc de Virunga). Des tensions naissent ensuite avec les transplantés qui prennent possession des 350 km<sup>2</sup> de l'enclave de Gishari, les défrichent et les cultivent en ne reconnaissant aucune allégeance au pouvoir coutumier. Ils obtiennent d'ailleurs la reconnaissance de l'autonomie de gestion politique interne de cette enclave. Les Belges suppriment cette chefferie en 1957.

<sup>3</sup> Paul Mathieu, Mafikiri Tsongo, « Guerres paysannes au Nord-Kivu (République démocratique du Congo), 1937-1994 », *Cahiers d'études africaines*, vol. 38, n° 150-152, 1998, p. 390.

<sup>4</sup> Banyarwanda signifie « ceux qui viennent du Rwanda » en kinyarwanda, la langue nationale du Rwanda. Il prend une majuscule sauf dans le cas d'un adjectif. En revanche, il ne s'accorde pas.

<sup>5</sup> Paul Mathieu, Mafikiri Tsongo, *idem*, p. 391.

Lorsque Mobutu lance la *zairianisation* du pays dans les années 1970, il fait régner une confusion juridique qui finit par rendre possible l'usurpation de propriété de terres paysannes. Pour le professeur Jean-Claude Willame, chercheur au centre d'études et de documentation africaines de Bruxelles, il s'agit d'une nouvelle dépossession par des agents fonciers de l'État corrompus au service d'hommes politiques et de la bourgeoisie urbaine proches du pouvoir mobutiste<sup>6</sup>. À partir de 1979, les grands domaines d'élevage se multiplient. La période est marquée par des violences, des fraudes et des abus de pouvoir. Au début des années 1990, la région compte 300 000 bovins, deux fois plus que dix ans auparavant, principalement dans le Masisi et le Rutshuru. Alors que les chefs coutumiers réussissent plus ou moins à s'adapter, les petits paysans sont la catégorie la plus vulnérable. Ils ne disposent pas de véritable recours devant la justice congolaise qui juge leurs plaintes souvent irrecevables (territoire de Masisi principalement concerné). À partir de 1990, les conflits fonciers servent de fondement à des manifestations de violences collectives.

### *1.1.1c Problèmes de nationalité et d'ethnicité*

La dynamique conflictuelle est alimentée par des questions portant sur les problématiques identitaires. La cristallisation se fait autour de l'opposition entre autochtones et allochtones et entre différentes communautés ou ethnies.

Pour les autochtones, la perte de leur sécurité foncière et la dégradation de leur situation économique générale s'opèrent au profit des immigrés rwandais, qu'ils soient transplantés, infiltrés ou réfugiés. Dans un premier temps, les transplantés rwandais déposent les autochtones et un premier affrontement survient pour le contrôle politique des nouvelles provinces fractionnées<sup>7</sup>. Au cours des années 1960, les Banyarwanda affrontent plusieurs fois les autochtones et les forces de police faisant plusieurs centaines de morts. L'assemblée provinciale du Nord-Kivu, finalement contrôlée par les autochtones,

<sup>6</sup> Jean-Claude Willame, *La guerre du Kivu : vues de la salle climatisée et de la véranda*, Bruxelles, GRIP, 2010, p. 29.

<sup>7</sup> L'indépendance voit le fractionnement de la grande province du Kivu qui devient Nord-Kivu, Sud-Kivu et Maniema.

vote en octobre 1965 une résolution d'expulsion de tous les Rwandais qui n'est pas suivie d'effets. Cet épisode est un préambule aux conflits violents des années 1990.

Le rejet des Banyarwanda trouve également une expression juridique concernant la nationalité congolaise et les droits y afférant. Alors que la loi belge de 1959 fait implicitement des ressortissants du Ruanda-Urundi des sujets congolais, la constitution de Luluabourg du Congo indépendant en 1964 n'accorde la nationalité congolaise qu'à « toute personne dont un des ascendants est ou a été membre d'une tribu ou d'une partie de tribu établie sur le territoire du Congo avant le 18 octobre 1908 »<sup>8</sup>. Les Banyarwanda de la première vague deviennent donc des autochtones. Une ordonnance-loi du 26 mars 1971 bouleverse la situation en accordant la nationalité à toutes les personnes originaires du Ruanda-Urundi établies au Congo à la date du 30 juin 1960. Confusion supplémentaire, Sese Seko Mobutu abroge cette loi le 29 juin 1981 : « *Est Zaïrois, aux termes de l'article 11 de la Constitution à la date du 30 juin 1960, toute personne dont un des ascendants est ou a été membre d'une des tribus établies sur le territoire de la République du Zaïre dans les limites du 1<sup>er</sup> août 1885, telles que modifiées par les conventions subséquentes* »<sup>9</sup>. D'une nationalité accordée collectivement en 1971, les Banyarwanda en sont déchus dix ans plus tard. Il en découle que la majorité de la population du territoire de Masisi devient apatride. Des affrontements débutent alors, de façon concomitante à la démocratisation du pays en avril 1990, au moment où le droit de vote prend une importance accrue.

Afin de préparer les élections, une campagne d'identification des nationaux est lancée en juin 1991. Des groupes de Banyarwanda s'arment et attaquent des locaux administratifs dans le Masisi, détruisent les registres de population et font échouer la campagne. Le 20 mars 1993, des groupes de jeunes Congolais déclenchent des massacres de paysans banyarwanda sur le marché de Ntoto dans la zone Est de Walikale, puis dans les villages environnants. Rapidement, des groupes de Banyarwanda s'organisent et mènent des opérations de représailles dans le Masisi. Cette

guerre paysanne dure six mois. Plus de 200 000 civils sont forcés de se déplacer et se regroupent dans les zones où leur ethnie est majoritaire. Des affrontements similaires reprennent après l'arrivée des réfugiés de 1994. Mais c'est aussi à partir de la décennie 1990 que les Banyarwanda se séparent progressivement entre Hutus et Tutsis comme au Rwanda. Les différentes vagues d'immigration sont différenciables ethniquement. Les travailleurs transplantés, les infiltrés et les réfugiés de 1994 sont majoritairement Hutus. Les réfugiés de 1959 et les immigrés des décennies 1960 et 1970 sont plutôt Tutsis. Les conflits rwandais gagnent le Congo avec cette immigration. Dans les Kivu, cela se traduit par la constitution au sein de la société civile d'organisations culturelles ou mutualistes qui deviennent par la suite vecteurs de la constitution des milices, l'une des plus connues étant la Mutuelle Agricole de Virunga (MAGRIVI) à sensibilité hutue, née à l'aube de la démocratisation manquée de 1990. Dès lors, Hutus et Tutsis suivent des itinéraires différents au gré des alliances et des facteurs exogènes.

L'intervention de l'armée rwandaise en 1997 pour démanteler les camps de réfugiés peuplés de Hutus entérine un peu plus le divorce. Le docteur en Sciences Politiques et Sociales de l'université catholique de Louvain Nissé Nzereka Mughendi souligne que « *le phénomène ethnique mute en une stratégie de guerre* »<sup>10</sup>. Cela justifie le renforcement de groupes armés et l'intervention d'armées étrangères. Toutefois, l'ambiguïté de l'identité ethnique qui fluctue selon la perception d'une menace extérieure ou d'un enjeu important, est soulignée par la naissance en 1977 d'une ethnie « *banyamulenge* »<sup>11</sup> se différenciant du groupe tutsi.

<sup>8</sup> Jean Mpisi, *Le Kivu pour la paix ! Les actes de la conférence de Goma*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 37.

<sup>9</sup> Jean Mpisi, *idem*, p. 38.

<sup>10</sup> Nissé Nzereka Mughendi, *Les déterminants de la paix et de la guerre au Congo-Zaïre*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2011, p. 187.

<sup>11</sup> Les Banyamulenge sont des réfugiés tutsis des événements de 1959 au Rwanda qui se sont installés vers Minembwe au Sud-Kivu (territoire de Mwenga).



Répartition des Banyarwanda au Nord-Kivu et au Sud-Kivu.

## I.1.2 La persistance des conflits avec des acteurs mineurs exclus de la transition mais définitivement militarisés

### I.1.2a Les Mayi-Mayi, des milices d'auto-défense

Selon les mots de Séverine Autesserre, maître de conférence à l'université Columbia, il apparaît que « les tensions locales ne sont pas de pures conséquences des tensions nationales ou régionales, elles ont des buts et une dynamique propres »<sup>12</sup>. Ainsi, les conflits du Kivu ne doivent pas être analysés seulement à l'aune des stratégies politiques des gouvernements de la région, car il existe un niveau inférieur local de conflictualité. Durant la période troublée de l'indépendance, il y a eu dans les Kivu, comme dans d'autres régions du Congo, des mouvements armés de rébellions contre le pouvoir central. Mais la fragmentation sociale très particulière des Kivu a donné naissance à des groupes d'auto-défense composés au départ de paysans mal armés qui se transforment ensuite progressivement en micro-groupes armés se faisant appeler les Mayi-Mayi<sup>13</sup>.

Le phénomène Mayi-Mayi remonte aux années 1960. Après l'assassinat de Patrice Lumumba au lendemain de l'indépendance, certains de ses proches entrent en rébellion armée contre le gouvernement. L'ex-ministre de la Jeunesse Pierre Mulele lève une armée en 1964 qui est défaite par les forces

<sup>12</sup> Séverine Autesserre, « Penser les conflits locaux : l'échec de l'intervention internationale au Congo », *Afrique des Grands Lacs. Annuaire 200- 2008*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 186.

<sup>13</sup> Certains auteurs préfèrent l'écriture Mai-Mai. Le tableau des groupes armés en annexe les a exclus délibérément : il nous a été impossible de les recenser de façon exhaustive ni d'en dresser une liste pertinente avec fiabilité.



régulières de Joseph-Désiré Mobutu. Les hommes de Mulele, les *Simba*, avaient des moyens militaires rudimentaires, utilisaient pour la plupart des armes blanches et croyaient à des forces surnaturelles incarnées dans l'eau (le mot « *mayi* » signifie « eau » en swahili)<sup>14</sup>. Ces combattants se sont dispersés à partir de 1964 dans différentes zones de l'est du Congo.



**Combattant Mayi-Mayi au Sud-Kivu en 2007.**

Source : <http://historicoblog3.blogspot.fr/2010/06/ne-reveillez-pas-leau-qui-dort-les-mai.html>

Le phénomène réapparaît dans les années 1990 avec des milices Mayi-Mayi qui sont avant tout des milices d'auto-défense. Il s'agit d'une tentative populaire de réaction aux problèmes des Kivu vécus comme largement importés de l'étranger. Ces milices émergent pendant les violences anti-rwandaïses de 1993 au Nord-Kivu et sont organisées en groupes ethniques à peu près homogènes, structurées autour de clans. Elles entendent protéger les collines ou les villages dans lesquels elles sont enra-

cinées. Le phénomène s'étend au Sud-Kivu puisque cette province connaît des problèmes similaires et au Katanga, plus au sud.

Leur nombre se multiplie en concomitance avec les incursions de l'Armée Patriotique Rwandaise. Les alliances sont extrêmement labiles. Les factions nombreuses et de très petite taille s'organisent sur la base d'une logique opportuniste. Ainsi, l'un des chefs Mayi-Mayi les plus importants, Kakule Lafontaine, est tour à tour formé par l'Armée Patriotique Rwandaise (APR) avant de soutenir le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD) lui-même soutenu par l'APR. La lutte contre l'élément étranger ne reste d'ailleurs pas longtemps un vecteur primordial de l'activité des Mayi-Mayi. L'attitude vis-à-vis du pouvoir central subit elle aussi des variations étonnantes. Ainsi, les Mayi-Mayi doivent essuyer la répression des troubles dans le Nord-Kivu par l'armée zaïroise en 1994, mais deux ans plus tard, la plupart des milices servent de mercenaires à Mobutu contre l'Alliance des Forces Démocratiques de Libération (AFDL) de Laurent-Désiré Kabila. Lors de la deuxième guerre congolaise, un an plus tard, elles sont encore un allié du pouvoir central, cette fois-ci incarné par Kabila, puis son adversaire. Depuis la fin de la deuxième guerre, les forces Mayi-Mayi sont encore plus insaisissables : déjà divisées en de multiples factions, plusieurs s'affrontent régulièrement, soit en raison d'une mésentente directe, soit par le jeu des alliances<sup>15</sup>.

Au Sud-Kivu, certaines milices trouvent même l'occasion de s'allier avec les rébellions burundaises des Forces Nationales de Libération (FNL) ou des Forces de Défense de la Démocratie (FDD)<sup>16</sup>. Il existe quelques tentatives pour regrouper les Mayi-Mayi sous un seul commandement. À l'échelle du Sud-Kivu, la plupart des milices reconnaissent l'autorité du général Padiri mais de manière éphémère. Au Nord-Kivu, où les Mayi-Mayi sont moins fractionnés, certaines factions se sont regroupées en 2007 dans le mouvement des Patriotes Résistants Congolais (PARECO). Mais même dans ces conditions, les

<sup>14</sup> Arsène Mwaka Bwenge, « Les milices Mayi-Mayi à l'Est de la République Démocratique du Congo : dynamiques d'une gouvernabilité en situation de crise », *Revue Africaine de sociologie*, vol. 7, n° 2, 2003, p. 82.

<sup>15</sup> Pour une représentation graphique des milices et ethnies au Kivu, voir Nissé Nzereka Mughendi, *op.cit.*, p. 181.

<sup>16</sup> Ce sont des rébellions hutues créées en 1993 à la suite du coup d'État perpétré par l'armée dominée par les Tutsis contre Melchior Ndadaye, président hutu. Fin 2002, le FDD devient un parti politique. Il faut attendre fin 2009 pour que les FNL déposent les armes, mais ils les reprennent pour contester les élections de 2010.

factions ne sont pas dissoutes à l'intérieur du PARECO et en 2010, une partie d'entre elles sont intégrées dans les FARDC tandis que d'autres refusent l'intégration.

Les milices Mayi-Mayi ne versent ni tout à fait dans la rébellion, ni tout à fait dans le mercenariat et ne peuvent pas non plus être réduites à de simples groupes armés mus par la prédation des ressources. Les effectifs Mayi-Mayi sont constitués en large majorité de jeunes, voire de très jeunes hommes (*kadogo*)<sup>17</sup>. Les jeunes paysans des campagnes sont rejoints par la jeunesse urbaine dont les perspectives sont très limitées. Koen Vlassenroot, professeur de Sciences Politiques à l'université de Gand et Franck Van Acker considèrent que « *les nouvelles milices, dans l'est du Congo, doivent [...] être interprétées comme des expériences de formes plus égalitaristes d'organisation sociale solidaire et protectrice, avec la violence comme principal mode discursif* »<sup>18</sup>. C'est donc une forme d'affranchissement des structures sociales traditionnelles, de l'autorité des anciens et des chefs coutumiers selon Pierre Jacquemot<sup>19</sup>, ancien ambassadeur de France en RDC.

L'armement des Mayi-Mayi ne correspond pas du tout à celui de leurs ancêtres. Forts de leurs alliances successives, ils ont pu rassembler un arsenal conséquent. Le gouvernement de Kinshasa a été leur principale source d'approvisionnement en 2002 avec le largage régulier d'armes et de munitions. Ainsi, le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) a observé qu'ils « *détiennent des échantillons de presque toutes les armes légères en circulation [...], des armes de poing aux lance-missiles antiaériens portatifs, en passant par des fusils d'assaut de différentes sortes et des mines terrestres* »<sup>20</sup>. Ils utilisent même des armes de fabrication congolaise comme la communément nommée « *Bitbie* », fabriquée à Likasi, ville industrielle du Katanga. Toutefois, les Mayi-Mayi n'ont aucune

formation militaire et sont de piètres combattants. En 2003, après la deuxième guerre du Congo, leur effectif d'environ 20 000 à 30 000 combattants atteint un point d'orgue, mais en 2007, il n'est plus que de 2 000 au Nord-Kivu et 4 000 au Sud-Kivu. Bien que n'étant pas des acteurs de premier plan, ils restent une force de nuisance persistante et leurs activités traduisent « *le succès de l'alliance entre des acteurs qui se situent à des niveaux différents* »<sup>21</sup>.

### 1.1.2b La prolifération des armes légères

Grave facteur d'insécurité, la prolifération des armes légères est très élevée dans les régions du Nord et du Sud-Kivu où il est très aisé et peu coûteux de se fournir une arme. Le GRIP a réalisé, à ce sujet, à la demande du Programme des Nations unies pour le Développement, une étude dont la carte ci-contre est extraite, réalisée à partir d'une enquête portant sur 10 000 interviews (mai-août 2009) dans cinq régions de l'Est de la RDC (Ituri, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Maniema et Tanganyika).

Le prix du fusil d'assaut est estimé à 160 dollars par l'ensemble des répondants ; il tombe dans une fourchette de 90-120 dollars au Sud-Kivu et jusqu'à 30 à 60 dollars au Nord-Kivu. Les munitions ne coûtent pas plus d'un dollar. C'est au Sud-Kivu que la présence d'armes à feu est la plus élevée (81,91 % des répondants). La carte montre que les territoires du Nord et du Sud-Kivu ne sont pas vraiment plus affectés que les autres étudiés qui pourtant, en 2009, sont beaucoup plus apaisés<sup>22</sup>. Une attention portée à la catégorie des armes et à leur utilisation marque définitivement le contraste. En effet, le fusil d'assaut est l'arme automatique la plus répandue dans les Kivu et l'Ituri (banditisme) alors qu'il s'agit de fusils non-automatiques au Maniema et au Tanganyika (chasse).

<sup>17</sup> Les *kadogo* sont des enfants-soldats qui ne sont pas nécessairement Mayi-Mayi. Souvent enrôlés de force, ils furent très nombreux dans l'AFDL de Kabila père.

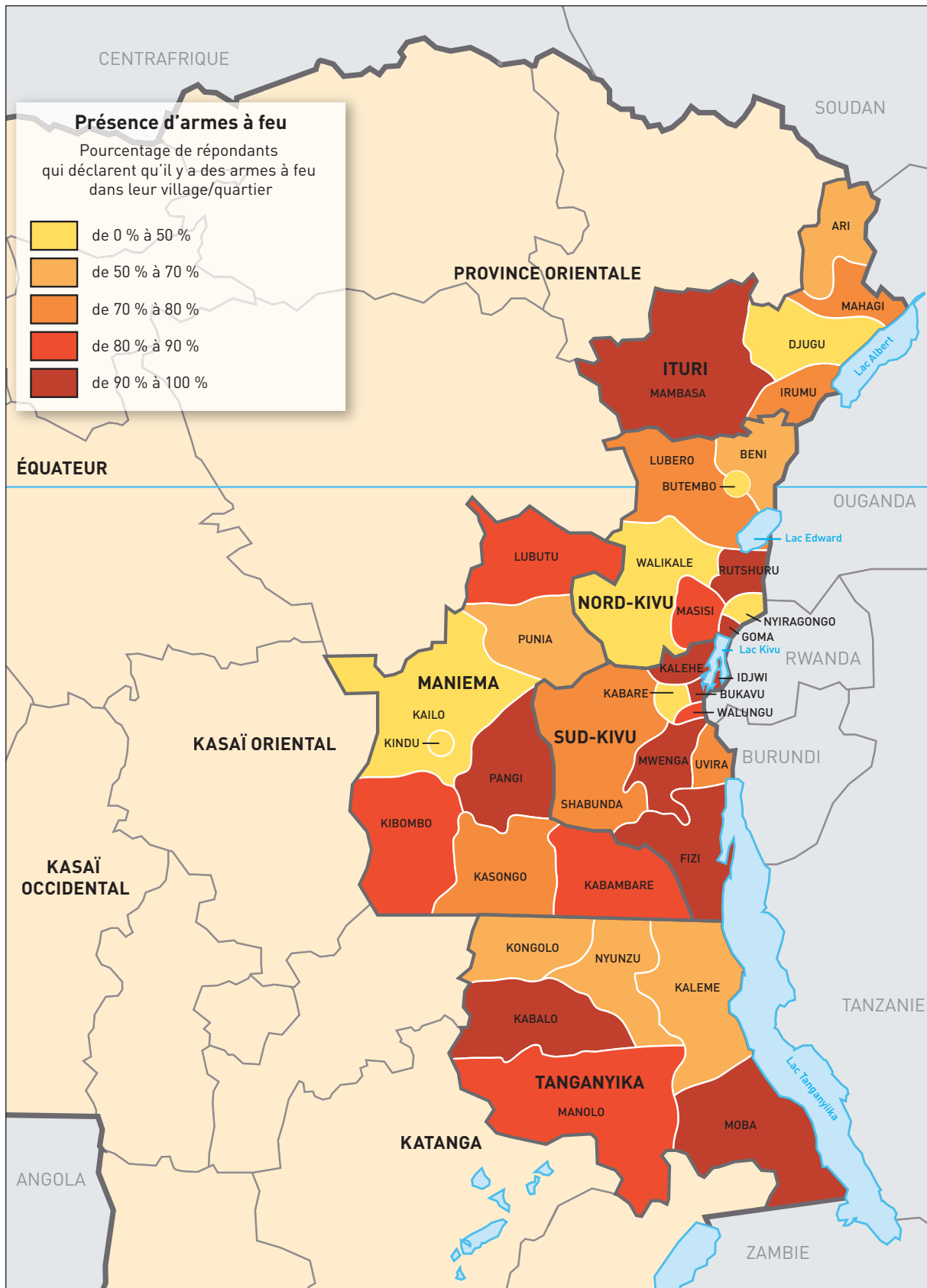
<sup>18</sup> Koen Vlassenroot et Franck Van Acker, « Les Mai-Mai et les fonctions de la violence milicienne dans l'Est du Congo », *Politique Africaine*, n° 84, 2001, p. 109.

<sup>19</sup> Pierre Jacquemot, « Ressources minérales, armes et violence dans les Kivu (RDC) », *Hérodote* volume 3, 2009, n° 134.

<sup>20</sup> Charles Nasibu Bilali, « Qui arme les Mai-Mai », *Rapport du GRIP 2004/5, 2004*, p. 22.

<sup>21</sup> Koen Vlassenroot et Franck Van Acker, *art. cit.*, p. 110.

<sup>22</sup> L'Ituri a connu des troubles très violents au lendemain de la deuxième guerre du Congo lorsque des milices s'affrontaient et attaquaient les populations d'ethnies supposées rivales. Elles ont été démantelées en 2005 mais l'Ituri est assez sensible aux répercussions des troubles du Nord-Kivu.



Présence d'armes à feu au Nord-Kivu et au Sud-Kivu.

Source : GRIP, *Étude sur la prolifération des armes légères en RDC*, avril 2010, p. 69.

CLASSEMENT DE L'UTILISATION DES ARMES À FEU PAR PROVINCE/DISTRICT					
	Maniema	Tanganyika	Ituri	Nord-Kivu	Sud-Kivu
1	Chasse	Chasse	Banditisme	Banditisme	Banditisme
2	Protection	Protection	Sécurité/ordre	Sécurité/ordre	Sécurité/ordre
3	Sécurité/ordre	Banditisme	Protection	Combat	Protection
4	Combat	Combat	Chasse	Protection	Combat

Source : GRIP, *Étude sur la prolifération des armes légères en RDC*, avril 2010, p. 71.

La présence de nombreux groupes armés dans les Kivu ne suffit pas à expliquer une telle prolifération d'armes qui suivent des canaux illégaux ou même légaux. Cette situation résulte des carences de contrôle des autorités congolaises, mais aussi des fabricants exportateurs. Le groupe d'experts de l'ONU note, en 2006, que la piètre gestion des inventaires d'armes par les FARDC facilite la possession illégale d'armes ou leur détournement<sup>23</sup>. Les armes récupérées dans le cadre des différents programmes de désarmement ne sont pas comptabilisées. Les pays producteurs ne communiquent pas les éléments nécessaires permettant l'identification des armes. Cette absence d'inventaire et de traçabilité facilite le trafic d'armes aux niveaux national, régional et international, les canaux légaux et illégaux s'alimentant et se confondant parfois.

Les armes parviennent illégalement en RDC par les frontières poreuses en particulier celles de l'Ouganda, du Rwanda et du Burundi pouvant arriver en camion, sur de petites embarcations de nuit par voie lacustre ou même en avion. S'ajoute l'armement des ex-Forces Armées Rwandaises, réfugiées au Zaïre en 1994 avant de rejoindre les rébellions.

La RDC est toujours sous embargo de l'ONU, c'est-à-dire que les FARDC peuvent recevoir du matériel militaire légalement mais seulement sur des sites de réception agréés. Le groupe d'experts rapporte les difficultés qu'il rencontre auprès des soldats des FARDC pour vérifier les cargaisons d'aéronefs civils douteux. Alors que le mandat initial de la MONUC ne contient aucune disposition relative au trafic d'armes, la question de la prolifération devient une préoccupation majeure en parallèle du problème de l'exploita-

tion des ressources naturelles, lorsque le mandat passe sous chapitre VII en 2000. Un groupe d'experts est donc créé peu après. Il remet son premier rapport en avril 2001, recommandant de décréter « un embargo immédiat sur la livraison d'armes et de tout matériel militaire destiné aux rebelles opérant en République Démocratique du Congo »<sup>24</sup>.

Ce n'est qu'en 2003 après la crise en Ituri, que la nouvelle résolution (1493) du Conseil de sécurité décrète véritablement l'embargo qui reste toutefois limité aux provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Elle demande aux États de prendre « les mesures nécessaires pour empêcher la fourniture, la vente ou le transfert directs ou indirects, depuis leur territoire ou par leurs nationaux, ou au moyen d'aéronefs immatriculés sur leur territoire ou de navires battant leur pavillon, d'armes et de tout matériel connexe, ainsi que la fourniture de toute assistance, de conseil ou de formation se rapportant à des activités militaires, à tous les groupes armés et milices, étrangers et congolais opérant dans le territoire du Nord et du Sud-Kivu et de l'Ituri, et aux groupes qui ne font pas parties de l'Accord global et inclusif, en République démocratique du Congo »<sup>25</sup>. Le mandat de 2004 autorise ensuite la MONUC à saisir tout matériel militaire et armement livrés en violation de l'embargo. À partir de 2005, le Conseil de sécurité sanctionne les personnes ayant violé l'embargo (interdiction de voyager, gel d'avoirs financiers). Ces sanctions sont rapidement étendues aux individus faisant obstacle au désarmement, c'est-à-dire les responsables politiques de groupes rebelles, notamment chez les Forces Démocratiques de Libération du Rwanda (FDLR).

<sup>23</sup> Groupe d'experts sur la République Démocratique du Congo, *Rapport S/2006/525*, juillet 2006, p. 9.

<sup>24</sup> Déclaration du Président du Conseil de sécurité, S/PRST/2001/13, 3 mai 2001.

<sup>25</sup> Résolution 1493 (2003) du Conseil de sécurité, S/RES/1493, 28 juillet 2003.



Fusils d'assaut type AK-47 de fabrication chinoise saisis dans l'est de la RDC.

Source : <http://armerdesarmer.wordpress.com/2012/06/12/republique-democratique-du-congo-la-guerre-oubliee>

En dépit de ce durcissement progressif, l'embargo s'avère peu efficace. Selon le groupe d'experts de l'ONU : « *il est devenu quasiment impossible aujourd'hui de déterminer de façon fiable quelles armes sont légalement détenues en République Démocratique du Congo, ce qui complique encore les efforts visant à contrôler les armes illégales* »<sup>26</sup>.

Face à une telle situation, l'armée de la RDC se trouve manifestement en échec. Pire, elle semble être un facteur supplémentaire du chaos. Revenir sur son histoire semble donc nécessaire en faisant état de certaines continuités qui, depuis la Force Publique de l'époque coloniale jusqu'aux FARDC, se singularisent par quelques traits : brutalité, inefficacité et détachement de la société civile.

## I.2 L'ARMÉE NATIONALE CONGOLAISE, UN OUTIL DURABLEMENT DÉFAILLANT

### I.2.1 La Force Publique : un outil de répression coloniale (1885-1960)

En 1885, la Conférence de Berlin des puissances européennes reconnaît le bassin du Congo comme possession personnelle du roi Léopold II sous le nom d'État indépendant du Congo<sup>27</sup>. Dès lors, le roi diligente un officier pour mettre sur pied une force armée au Congo. La Force Publique est instituée par décret du 5 août 1888 qui consacre la mise en place sur tout le territoire d'un régime d'occupation militaire fusionnant les autorités civiles et militaires. Les chefs de subdivisions territoriales (districts, zones) sont des officiers qui disposent de la Force Publique dont le chef suprême est lui-même gouverneur fédéral. Dans un premier temps, la Force Publique est composée d'officiers et de sous-officiers de l'armée belge (ceux qui choisissent cet engagement sont en général d'excellents soldats, « *amateurs de baroud que la vie de garnison rebutait* »<sup>28</sup>). Par la suite, quelques mercenaires scandinaves et italiens complètent l'encadrement. Les militaires du rang sont recrutés localement par volontariat jusqu'en 1891 puis par une combinaison entre volontariat et conscription. Des mercenaires africains sont d'abord recrutés sur la côte occidentale mais très vite au moindre coût, les chefs coutumiers choisissent d'envoyer à la Force Publique les éléments indésirables de leur communauté (voleurs, malades et prisonniers de guerre). Après la première révolte des Batetela en 1895, les charges de conscription se répartissent de façon à couvrir l'hétérogénéité de la population et l'effort militaire exigé par le colonisateur s'accroît sur la société congolaise, comme en témoignent les chiffres : en 1891, seuls quelque 4 000 Congolais sont dans les rangs contre 12 000 Africains non Congolais ; à partir de 1898, le nombre de Congolais augmente

<sup>26</sup> Groupe d'experts sur la République Démocratique du Congo, *Rapport S/2006/53*, janvier 2006, p. 13.

<sup>27</sup> C'est ce même État indépendant du Congo qui devient une colonie belge en novembre 1908 après une procédure d'annexion menée par l'État belge.

<sup>28</sup> Général A. Servais, « L'armée nationale congolaise », *Revue militaire générale*, février 1965, volume 49, p. 192-215, p. 197.

très rapidement atteignant 19 000 en 1914, l'essentiel des effectifs<sup>29</sup>. Avant l'indépendance du 30 juin 1960, ils sont 23 000 soldats et gradés congolais pour 1 100 officiers et sous-officiers belges.



Léopold II, roi des Belges.

La structure de la Force Publique est déterminée par des rapports coloniaux. Les Européens monopolisent les fonctions de commandement tandis que l'exécution échoit aux autochtones. Les mauvais traitements sont fréquents de la part des cadres sur les hommes de troupe congolais qui n'ont, jusqu'en 1945, aucune possibilité de dépasser le grade de premier sergent-major. Quelques mois seulement avant l'indépendance, le décret du 13 octobre 1959 nomme tout de même 10 adjudants congolais.

Aux mauvais traitements répondent quelques avantages matériels et sociaux tels que le droit au ravitaillement pour les soldats et leur famille, appelé le « fond

du ménage ». Si la langue locale comprise par tous est le linguala, la langue officielle utilisée au sein de la Force Publique est le français. Le recrutement respecte scrupuleusement un dosage ethnique des unités. L'objectif est de créer un corps d'élite homogène suffisamment détaché de la société congolaise pour rester docile aux ordres et être utilisé comme force de répression. C'est à l'aune de ces éclaircissements qu'il faut comprendre les engagements de la Force Publique tournés essentiellement vers les menaces intérieures ainsi que la dichotomie qui continue d'exister entre l'armée et sa population.

La Force Publique est engagée dans de nombreuses missions. De grandes campagnes victorieuses sont organisées contre les Arabes pour sécuriser les frontières orientales de 1892 à 1895 et contre les mahdistes dans le Nord de 1893 à 1910 (les Arabes perdent 70 000 hommes). Lors de la Première Guerre mondiale, un détachement coopère à la prise de Yaoundé sous le commandement du général français Aymerich, des corps expéditionnaires sont envoyés en Rhodésie, en Égypte, au Nigéria et en Éthiopie pour soutenir les efforts britanniques. Mais surtout, la Force Publique engage 12 000 hommes contre les troupes allemandes du général von Lettow-Forbeck dans la région de Tanganyika entre 1916 et 1917. À l'intérieur du pays, la plupart des opérations de la Force Publique sont menées contre ses propres soldats, notamment en raison des trois révoltes des Batetela<sup>30</sup> : celle de Luluabourg<sup>31</sup> en 1895 (la répression s'achève en 1907), celle de l'expédition du Nil de 1897 à 1900 et celle du fort de Shinkakasa en 1900. Les menaces extérieures et intérieures se résorbent autour de 1920, en raison de l'expansion économique, de l'urbanisation et de la répression.

L'apaisement est mis à profit pour réorganiser la Force Publique et clarifier ses missions. Selon le premier décret du 10 mai 1919, elle doit assurer l'occupation et la défense du territoire de la colonie, maintenir la tranquillité et l'ordre public, prévenir les infractions, surveiller et assurer l'exécution des lois, décrets, ordonnances et règlements. Ainsi, le décret consacre-t-il son double statut policier et militaire. À propos de cette réforme, le ministre des Colonies belge, Louis Franck, déclare en 1919 :

<sup>29</sup> Anouar Abdel-Malek, « Armée et régime militaire au Congo », *L'armée dans la nation (Asie, Afrique, Amérique latine)*, Alger, Société Nationale d'Édition et de Diffusion, 1975, p. 222.

<sup>30</sup> Batetela, ou Tetela : peuple du Kasai dont est issu Patrice Lumumba, premier ministre du Congo indépendant.

<sup>31</sup> Actuellement : Kananga, capitale du Kasai-Occidental.

« Il faut que cette organisation soit assez souple pour permettre aux autorités de la Colonie de tirer de la Force Publique tout le parti qu'on peut en tirer, tant pour la défense que pour l'ordre public [...]. D'après le nouveau régime, il y aura dans chaque province une partie des troupes cantonnées prêtes à toutes les éventualités ; une autre partie sera en service territorial. Il y aura échange périodique entre les deux groupements de façon à maintenir l'unité d'organisation et de discipline »<sup>32</sup>.

Les forces sont réparties en groupements stationnés à Léopoldville, Stanleyville et Elisabethville<sup>33</sup>, les trois plus grandes villes du territoire congolais. Chaque groupement comprend des bataillons d'infanterie avec un renfort en artillerie, génie, transmissions et dispose de centres d'instruction, d'écoles, d'ateliers d'apprentissage et d'installations logistiques. Des éléments d'aviation de liaison et de transport sanitaire leur sont adjoints. La Force Publique est une armée de métier, la « seule institution solide du pays », avec un service actif de sept ans renouvelable. C'est une des meilleures forces africaines par l'importance des effectifs, l'organisation, la qualité des cadres et l'armement.

Toutefois, la Force Publique est réputée pour sa brutalité et la violence souvent disproportionnée de ses interventions. Quelques photos de Congolais aux mains tranchées circulant dans le monde vers 1900<sup>34</sup>, deviennent vite des symboles de cette brutalité. Les mêmes soldats se trouvent engagés indifféremment dans des opérations policières ou militaires : réprimer la révolte des Bapende en 1931, contrôler la grève des travailleurs de l'Union Minière d'Elisabethville en 1941, mener campagne en Abyssinie contre les Italiens en 1941, mater la mutinerie de Luluabourg en 1944. Même si, « *avant d'être une force d'intervention contre un probléma-*

*tique ennemi extérieur, la Force Publique [est] un instrument de répression en vue de troubles civils et du maintien de l'ordre* »<sup>35</sup>, l'aptitude au combat a été privilégiée au détriment des capacités à maintenir l'ordre. C'est ainsi que de simples incidents ou émeutes se traduisent en dizaines de morts. Les répressions excessives des années 1930 et 1940 conduisent à réformer la Force Publique par l'ordonnance du 10 décembre 1948 qui organise des corps de police territoriale de province. Enfin, en 1959, à la veille de l'indépendance du Congo, la Force Publique est scindée en deux pour créer d'une part une gendarmerie congolaise autonome et d'autre part les troupes de la Force Publique proprement dite.

## 1.2.2 De la première Armée Nationale Congolaise aux Forces Armées Zaïroises : grandeurs et décadences (1960-1997)

### 1.2.2a L'indépendance : mutinerie de la Force Publique et effondrement de l'État (1960-1964)

Après l'indépendance, la Force Publique devient Armée Nationale Congolaise (ANC) et compte 24 176 soldats. Mais le commandant en chef refuse de « décoloniser » la Force Publique et répand le slogan « Avant l'indépendance = Après l'indépendance ». Cette négation de la rupture historique provoque de nouvelles mutineries les 5, 6 et 7 juillet 1960. Les officiers occidentaux et leurs familles sont maltraités et les soldats élisent leurs propres officiers congolais. Joseph-Désiré Mobutu, alors jeune sergent, est promu au grade de colonel et nommé en juillet 1960 chef d'état-major des armées. Mais d'autres mutineries éclatent au sein de l'ANC jusqu'en 1962. La force armée du nouvel État congolais est donc profondément faible, avec des officiers élus mais pas forcément formés dès lors que les cadres occidentaux ont fui la mutinerie.

Le 14 septembre 1960, le colonel Mobutu décide de neutraliser les institutions politiques et installe un premier régime militaire dans lequel les officiers forment

<sup>32</sup> Compte rendu analytique des séances du Conseil colonial, séance du 29 mars 1919.

<sup>33</sup> Actuellement respectivement : Kinshasa (capitale), Kisangani (capitale orientale), Lubumbashi (capitale Katanga).

<sup>34</sup> La pratique des mains coupées n'est que la partie visible et choquante des abus commis à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle au Congo (belge et français) dans le cadre de la récolte du caoutchouc. Elle est dénoncée par le rapport du consul Casement en 1904, puis par Savorgnan de Brazza en 1905. Arthur Conan Doyle et Félicien Challaye publient également des ouvrages à la même époque, respectivement *Le Crime du Congo belge et Au Congo français*.

<sup>35</sup> Anouar Abdel-Malek, *op. cit.*, p. 224.



Patrice Lumumba.

le groupe dirigeant. L'ONU met fin à ce régime en juillet 1961, après la mort de Patrice Lumumba<sup>36</sup>. En 1961 et 1962, la sécession de Moïse Tshombé<sup>37</sup> au Katanga illustre les échecs répétés de l'ANC. L'ONU soutient l'armée nationale dans plusieurs opérations entreprises contre les mouvements de sécession de Stanleyville, du sud Kasai, du Katanga, du Kivu et du Kivu. Certains de ces mouvements sont formés par d'anciens ministres de Lumumba, comme Pierre Mulele, ancien ministre de l'éducation Nationale, qui se sont rendus à Moscou et à Pékin pour s'initier à la guerre subversive. Les troupes rebelles multiplient les foyers d'insurrection en utilisant déjà les techniques de la guérilla. Moïse Tshombe dit alors lui-même : « *Si l'ONU nous attaque nous nous retirerons*

<sup>36</sup> Patrice Émery Lumumba est né le 2 juillet 1925 à Onalua au Congo belge. Largement autodidacte, il devient journaliste et lutte pour l'indépendance. Il devient Premier ministre du premier gouvernement du Congo indépendant de juin à septembre 1960. Il est arrêté sur décision de J.-D. Mobutu puis livré aux sécessionnistes katangais qui le fusillent le 17 janvier 1961.

<sup>37</sup> Moïse Tshombé ou Moïse Antonin Kapenda-Tshombe (1919-1969) est élu président provincial du Katanga en août 1960 ; il fait immédiatement sécession du « chaos congolais », avec le soutien des Belges et de l'Union minière du Haut-Katanga. L'armée du Katanga est constituée par les gendarmes katangais, la plupart étant des militaires de la Force Publique qui ne se sont pas mutinés. L'ANC et l'ONU parviennent à reprendre ce territoire en janvier 1963 et Tshombe s'exile. Il revient en 1964 pour faire partie du gouvernement de coalition en tant que Premier ministre. Il est démis de ses fonctions l'année suivante. Il meurt en prison en 1969.

*dans la brousse où nous serons invincibles* ». Finalement les rébellions reculent à partir 1964 par l'action conjointe de l'ONU, de mercenaires (belges, français, sud-africains) et dans une moindre mesure de l'ANC, celle-ci n'étant pas prête à assurer seule la souveraineté de l'État congolais.

Après l'assassinat de Lumumba au début de 1961, l'effervescence politique débouche sur l'apparition d'un État paradoxal capable de faire émerger certaines institutions politiques, sociales et économiques modernes, mais en réalité privées de tout appareil d'État. C'est dans ce contexte de vacuité et au moment où l'ONU s'est retirée que Sese Seko Mobutu commet un deuxième coup d'État le 24 novembre 1965<sup>38</sup>. Auparavant, il prend soin de mieux se préparer en initiant une réforme de l'armée. Depuis 1962, il veille à faire venir des instructeurs étrangers pour former 2 500 à 3 500 nouvelles recrues annuelles. Des accords bilatéraux sont conclus pour l'envoi de techniciens, la fourniture de matériel et l'organisation de stages. Les États-Unis fournissent le matériel, principalement des véhicules, des avions de transport et des vedettes fluviales ; l'Italie se charge de la formation des équipages de la force aérienne ; Israël prend en main l'instruction des parachutistes ; la Belgique envoie 320 techniciens (200 pour la force terrestre et 120 pour l'aviation) et accueille des stagiaires dans ses établissements. Mobutu met également en place une justice militaire pour juger les rebelles et « nettoyer » l'armée. Il peut alors présenter l'armée comme le garant de l'intérêt général, au-dessus des luttes politiques et seulement préoccupée par la sauvegarde de l'intégrité territoriale.

<sup>38</sup> Joseph-Désiré Mobutu est né le 14 octobre 1930 à Lisala au Congo belge. Enrôlé dans la Force Publique à 20 ans, il quitte ensuite l'armée pour devenir journaliste. Il rencontre alors Patrice Lumumba et s'implique dans le Mouvement national congolais (MNC). Il devient secrétaire d'État du gouvernement de Lumumba au moment de l'indépendance et se sert de sa courte expérience militaire pour avancer rapidement dans la hiérarchie militaire jusqu'à devenir chef d'État-major. Se retournant contre Lumumba (qui fait désormais figure de *leader* nationaliste soutenu par l'U.R.S.S.), il le fait arrêter et le livre aux Katangais. Dans un contexte de Guerre froide, ce premier coup d'État le fait apparaître aux yeux du monde occidental comme le sauveur du pays. Après avoir réorganisé l'armée, il mène un second coup d'État en 1965 contre le président Joseph Kasa-Kubu et prend la tête du pays. En 1971, il lance la *zairianisation* et se fait appeler *Mobutu Sese Seko Kuku Ngbendu Wa Za Banga*, c'est-à-dire « Mobutu le guerrier qui va de victoire en victoire sans que personne ne puisse l'arrêter ». Renversé en mai 1997, il meurt en septembre à Rabat. Voir la biographie de Colette Braeckman, *Le Dinosaur. Le Zaire de Mobutu*, Paris, Fayard, 1991.



### 1.2.2b Instauration et perpétuation d'un régime militaire (1964-1996)

Après son deuxième coup d'État, Sese Seko Mobutu exerce seul le pouvoir en s'appuyant sur une combinaison de civils et de militaires, appelant à lui des techniciens et des universitaires pour l'aider à diriger le pays. L'armée constitue la force de coercition et d'intégration. Cependant, le sociologue Abdel-Malek estime que « le rôle de l'armée n'a pas fondamentalement changé avant et après l'indépendance. Ni la Force publique coloniale, ni l'armée nationale congolaise n'ont manifesté d'aspirations politiques positives. Hostiles a priori aux politiciens et aux civils congolais, les forces militaires sont disposées à couvrir un pouvoir bureaucratique »<sup>39</sup>.



Mobutu Sese Seko.

Après l'indépendance, les effectifs de l'armée ont crû de 20 % en cinq ans. Les promotions sont très nombreuses avec une africanisation progressive. Ainsi en 1967, le nombre d'adjudants passe de 536 (dont

526 Belges) à 1 338 en majorité Congolais ; le nombre d'officiers subalternes diminue pendant que celui des officiers supérieurs augmente ; il y a 13 généraux et 56 colonels, contre respectivement 3 et 14 avant 1965. En octobre 1971, l'ANC devient les Forces Armées Zaïroises (FAZ) et en 1972, l'armée est subordonnée au parti unique, le Mouvement Populaire de la Révolution (MPR). S'inscrivant dans le processus de *zairianisation* lancé par Mobutu, ces deux événements semblent marquer un certain accomplissement dans la réforme de l'armée congolaise qu'il organise depuis presque dix ans, achevant de confondre le pouvoir politique et militaire.

Sese Seko Mobutu concentre les pouvoirs, stabilise le sien par rapport aux ethnies, cherche à forger un sentiment national sur la base d'un triptyque Citoyen-État-Ethnie. Le patriotisme et l'éducation civique et politique sont enseignés à l'école. Pour Sese Seko Mobutu, l'armée qui l'a aidé à prendre le pouvoir doit l'aider à le conserver. Elle reste donc déviante par rapport à une armée classique puisqu'elle est un « instrument de lutte pour la survie des autorités politico-militaires et de leurs alliés au détriment de la majorité du peuple »<sup>40</sup>. Partout, les militaires avec leurs principes de hiérarchie, discipline, obéissance et loyauté font allégeance au pouvoir politique. Les services personnels plutôt que l'efficacité et les aptitudes au combat assurent les galons et les promotions.

La construction d'une armée unifiée s'effrite à partir de la tentative de coup d'État militaire menée en 1975 par le secrétaire particulier de J.-D. Mobutu, le colonel Omba Pene (un Tetela). Le chef de l'État s'emploie alors à détruire ce qu'il avait entrepris en menant des épurations ethniques dans les rangs des FAZ, car selon lui, les allégeances partisans et ethniques gangrèment l'armée. Après les deux guerres du Shaba (1977 et 1978)<sup>41</sup>, l'épuration s'étend aux officiers originaires des autres provinces que sont l'Équateur Natal et du Haut-Zaïre voisin. Avec des hommes de confiance (Ngbandi et Ngkaka), il crée de nouvelles divisions indépendantes dont la Brigade

<sup>39</sup> Anouar Abdel-Malek, *op. cit.*, p. 235.

<sup>40</sup> Dominique Bangoura, *art. cit.*, p. 126.

<sup>41</sup> Ces deux guerres sont provoquées par l'invasion du Shaba (actuel Katanga) par des séparatistes katangais aidés de l'Angola. Le Zaïre demande l'assistance de forces militaires étrangères notamment marocaines, belges et françaises. Ainsi les parachutistes du 2<sup>e</sup> REP libèrent Kolwezi lors de l'opération Bonite en mai 1978.

Spéciale Présidentielle qui devient la Division Spéciale Présidentielle (DSP) tandis que la Garde Civile se transforme en corps militaire. Ces divisions d'élite constituent les derniers remparts du régime, le reste de l'armée étant laissé à l'abandon, notamment la Marine et l'armée de l'Air moins utiles au pouvoir. Enfin, puisque ce n'est pas une armée de conscription et qu'il n'y a pas de critère pour un recrutement rigoureux, les délinquants ou les rebuts de la société garnissent les rangs de la troupe.

Dans la droite ligne de la Force Publique, les FAZ ne sont pas formées pour protéger la population. Elles restent dédiées à la répression au service du pouvoir. Les soldats qui mènent une vie pénible avec une solde dérisoire et des rations alimentaires souvent détournées par la hiérarchie, terrorisent la population. Selon Nzereka Mughendi, les militaires « *transforment le pays en un champ opératoire de gangs incontrôlés, sans finalité politique* »<sup>42</sup>. Les exactions les plus sombres sont, le 4 juin 1969, les répressions sanglantes des manifestations estudiantines à Kinshasa, puis de nouveau en février 1989 où la DSP utilise

des hélicoptères pour réprimer les étudiants avec une redoutable férocité ou encore à Lubumbashi le 11 mai 1990 où la DSP tue des étudiants à l'arme blanche.

L'armée congolaise est essentiellement utilisée sur le territoire congolais. Il est toutefois fait appel à des forces extérieures pour des crises intérieures : à l'ONU contre la sécession katangaise (1960-1963), au Maroc (opération Verveine 1977), à l'Égypte, la France (opération Bonite 1978), aux États-Unis, Belgique, Sénégal et Togo.

Les FAZ mènent quelques opérations extérieures visant le maintien de régimes en place. Elles interviennent au Burundi en 1972, en Centrafrique en 1979, au Tchad entre 1978 et 1987, au Rwanda en 1990. Toutes ces opérations montrent leur faible niveau au combat, les bénéficiaires demandant même leur retrait à plusieurs reprises après des exactions sur les populations. Dans ses luttes contre les États voisins, Sese Seko Mobutu choisit plutôt de soutenir les rébellions à l'exemple de l'UNITA en Angola<sup>43</sup>.



**Mai 1978, opération Bonite, le 2<sup>e</sup> REP à Kolwezi.**

Source : Kolwezi Écriture, <https://thomasgast.com/kolwezi/>

<sup>42</sup> Nissé Nzereka Mughendi, *Les déterminants de la paix et de la guerre au Congo-Zaïre*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2011, p. 239.

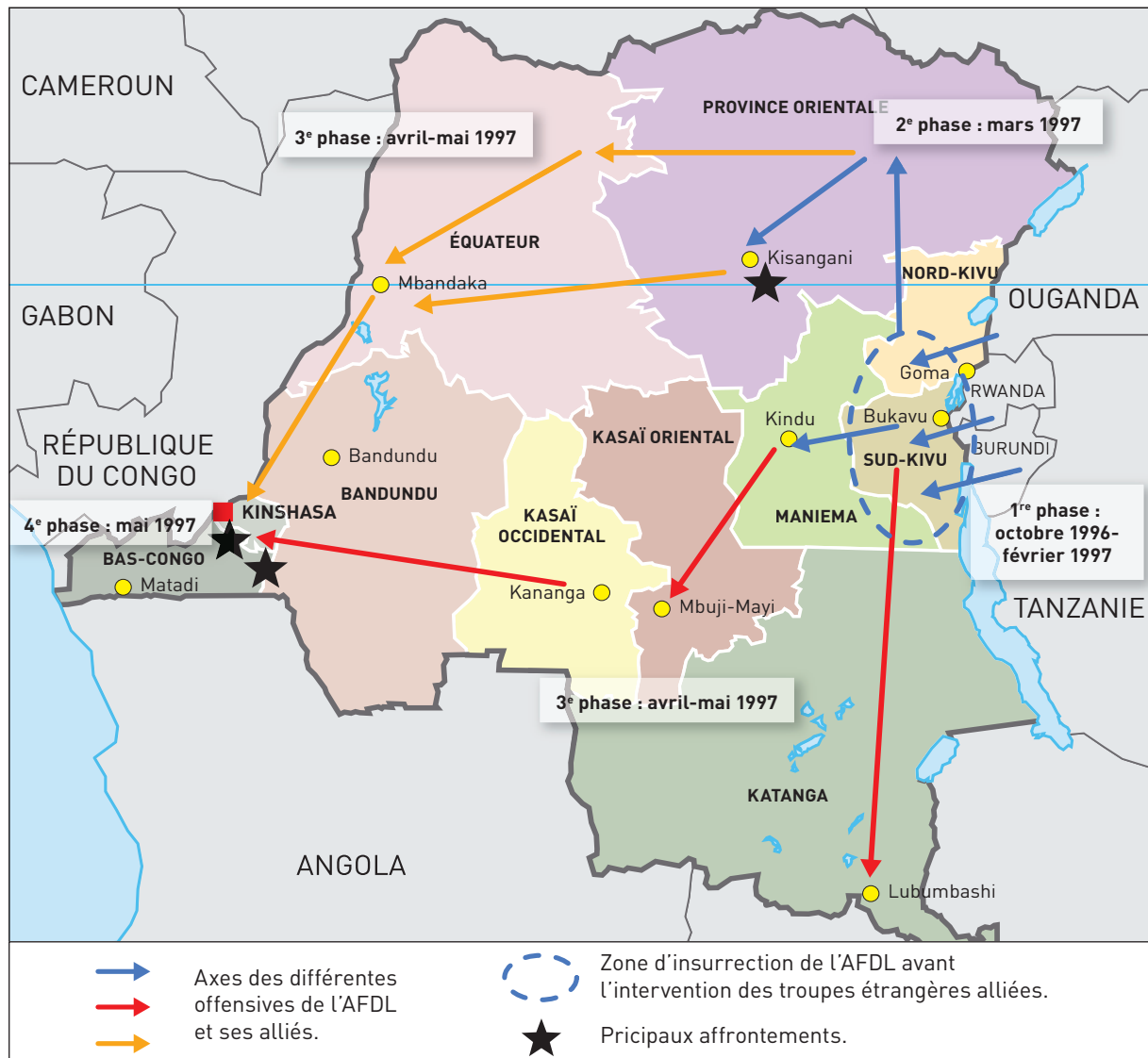
<sup>43</sup> Union pour l'Indépendance Totale de l'Angola, rébellion active depuis 1975.

De 35 000 hommes en 1970, l'armée congolaise passe à 26 000 hommes au début des années 1990, chiffre qui reste difficile à évaluer tant les forces sont désorganisées, démobilisées et livrées à elles-mêmes. Le processus de faillite ne tarde pas à apparaître en plein jour.

*1.2.2c L'effondrement des illusions (1996-1997)*

La première guerre du Congo met un terme à l'illusion : le « léopard congolais »<sup>44</sup> n'est que de papier. Ce conflit prend ses sources à la fois à l'intérieur et à

l'extérieur du territoire congolais. Le 4 juillet 1994, les rebelles tutsis du Front Patriotique Rwandais (FPR) entrent dans Kigali et prennent le pouvoir au Rwanda. Ils instaurent une nouvelle Armée Patriotique Rwandaise (APR) et près d'un million de Hutus se réfugient au Zaïre, notamment autour de Goma craignant des représailles post-génocidaires. Parmi eux, se trouvent des civils, des ex-FAR et des miliciens *Interhamwe* qui ont orchestré le génocide déclenché au lendemain de l'attentat contre l'avion des présidents rwandais et burundais le 6 avril 1994. Ces réfugiés représentent une menace à la frontière et inquiètent le nouveau pouvoir rwandais car la nouvelle APR ne peut contrôler et défendre tout un territoire.



Carte des opérations de la conquête du territoire par l'AFDL et ses alliés.

<sup>44</sup> Surnom de Mobutu. La toque en peau de léopard qu'il arborait souvent est une sorte de couronne bantou, l'attribut des rois

et empereurs. Dans la tradition bantoue, le léopard est considéré comme un animal rusé et sa peau est sacrée.

Le Rwanda décide donc de démanteler les camps de réfugiés au Zaïre et de traquer les génocidaires en invoquant un droit de poursuite. Il légitime son intervention en soutenant la rébellion congolaise anti-mobutiste, incitant à la création de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL) le 18 octobre 1996. Coalition de trois groupes rebelles du Sud-Kivu, l'AFDL est composée d'anciens miliciens Simba mulélistes à l'image de Laurent-Désiré Kabila son chef à partir de janvier 1997. Les opérations AFDL/APR sont soutenues par des moyens américains : la société privée de sécurité *Military Professional Resources Incorporated*<sup>45</sup> livre à l'aide de C5 Galaxy et de C130 Hercules, des armes, des radars, des camions à l'aéroport d'Entebbe. L'Ouganda s'est alliée au Rwanda en fournissant des spécialistes militaires logisticiens et en neutralisant à sa frontière les rebelles de l'Alliance des Forces Démocratiques (ADF) qui reçoivent l'appui conjoint du Soudan et du Zaïre. Mais c'est le Rwanda et l'AFDL qui fournissent la plus grande partie de l'effort militaire.

Les opérations militaires se déroulent en quatre phases.

- La première phase (octobre 1996-février 1997) est la conquête des grandes villes du Kivu avec 1 700 soldats rwandais et burundais en moins d'un mois sans pratiquement trouver de résistance.
- La deuxième phase est la conquête du Haut-Zaïre<sup>46</sup> et des mines d'or. La prise de Kisangani le 15 mars 1997 signe l'échec du plan de reconquête de Mobutu rassemblant sous les ordres du colonel belge Tavernier, des mercenaires, des soldats de l'UNITA, des ex-FAR et des FAZ.
- La troisième phase (avril-mai 1997) est celle du dédoublement de l'offensive de l'AFDL/APR : l'une porte vers le Nord sur la province de l'Équateur et l'autre vers le centre et le sud sur les provinces du Maniema, du Katanga et du Kasai. Les victoires sont acquises sans rencontrer de réelle résistance et la progression est très rapide.
- Enfin, la dernière phase débute fin avril et dure jusqu'à la prise de Kinshasa le 17 mai lorsque les deux offensives se rejoignent. Les combats sont intenses notamment à Kenge où 1 500 soldats de l'UNITA se montrent particulièrement acharnés.

<sup>45</sup> MPRI : société privée de sécurité fondée par d'anciens officiers supérieurs américains et servant occasionnellement de supplétifs au Pentagone quand il s'avère délicat d'engager directement des militaires américains sur certains théâtres.

<sup>46</sup> Aujourd'hui Province Orientale.

Initialement, le Rwanda prévoyait de « nettoyer » les abords de sa frontière. La tactique consistait à encercler les camps de réfugiés, à tirer au mortier en laissant un corridor de sortie en direction du Rwanda. Mais devant la faiblesse inattendue des forces zaïroises, la conquête de Kinshasa devient envisageable<sup>47</sup>. La stratégie rwandaise évolue alors vers la conquête de l'immense territoire du Zaïre. L'APR décide de recruter des Zaïrois au fur et à mesure de sa progression pour renforcer ses rangs. Les soldats de l'AFDL eux-mêmes sont mieux entraînés, mieux encadrés (par les Rwandais), disposent d'un meilleur matériel et profitent de la trahison généralisée du peuple et des FAZ : ce sont les libérateurs à qui sont indiqués les caches d'armes, les chemins, les postes gouvernementaux. L'AFDL et les parrains rwandais et ougandais, aidés par le Burundi et l'Angola, mettent fin ensemble au régime de Mobutu. C'est donc une combinaison de facteurs externes catalysés par des facteurs internes qui ont permis à L.-D. Kabila de s'autoproclamer président de la République Démocratique du Congo le 29 mai 1997.

### 1.2.3 Vers les Forces Armées de la République Démocratique du Congo : faire du neuf avec de l'ancien (1997-2006)

#### 1.2.3a Deuxième guerre du Congo : guerre régionale et affrontements des armées nationales congolaises (1997-2003)

L'instauration du pouvoir par L.-D. Kabila<sup>48</sup> révèle rapidement que l'alliance victorieuse de J.-D. Mobutu n'est qu'un « conglomérat politico-militaire hétéroclite<sup>49</sup> ».

<sup>47</sup> Entretien avec Saïd Abass Ahamed, docteur en Science Politique, dont la thèse s'intitule : *Démocratiser en temps de guerre : le rôle des Nations Unies et de l'Union Européenne dans la transition congolaise 1996-2006*, L'Harmattan, 2006 ;

<sup>48</sup> Laurent-Désiré Kabila est né à Likasi au Katanga le 27 novembre 1939. Engagé contre les sécessionnistes katangais et ce qui deviendra le mobutisme dès les années 1960, il forme un maquis en 1964-1965 entre le sud du Sud-Kivu et le nord du Katanga. Considéré comme peu dangereux par le régime mobutiste, il grandit à l'aventure. En 1997, il prend la tête de l'AFDL (coalition Rwanda et Ouganda) et renverse le régime de Mobutu lors de la première guerre du Congo. Le Zaïre change de nom pour (re)devenir la République démocratique du Congo sous sa direction. Il est assassiné le 16 janvier 2001 par son garde du corps.

<sup>49</sup> Lieutenant-colonel Gilbert Dzassabi, Les problèmes de sécurité en République Démocratique du Congo : révélateur de guerre et de paix en Afrique, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Bordeaux IV-Montesquieu, 2005, p. 133.

Une nouvelle armée, les Forces Armées Congolaises (FAC), est créée à partir des différentes composantes des groupes victorieux, les cadres mobutistes étant évincés. Pour Jean-Claude Willame, l'armée du peuple créée par L.-D. Kabila est fondée sur des rapports hiérarchiques confus avec des chefs de guerre sans grade, désignés par leurs prénoms<sup>50</sup>. Un principe de mixité s'instaure : si une brigade est commandée par un Rwandais, l'adjoint est Congolais et inversement. Initialement, le chef d'état-major des FAC est James Kabarebe, un Rwandais. L.-D. Kabila est un petit chef de guerre, non un politique ou un diplomate. S'il s'efforce de bien traiter les soldats en assurant une solde minimale de 100 dollars, il se met à dos les acteurs internationaux et, sous la pression de la population, commence à se démarquer des Tutsis rwandais et congolais. Rejetant la responsabilité des massacres de réfugiés rwandais hutus dans l'est sur l'APR, il licencie ses cadres des postes importants au profit des siens, les Katangais. Une fois au pouvoir, les différentes composantes éclatent en factions rivales.



Laurent-Désiré Kabila.

À partir de 1998, le pouvoir de L.-D. Kabila prend une tournure plus autocrate. Le 27 juillet, il ordonne le départ de toutes les troupes étrangères. Au préalable, le 11 juillet, James Kabarebe a été limogé et remplacé par le beau-frère de Kabila déclenchant aussitôt des mutineries au sein des FAC.

Toujours allié à l'Ouganda, le Rwanda décide de mener une nouvelle offensive appelée « guerre de rectification », la direction prise par le nouveau pouvoir à Kinshasa étant contraire à ses intérêts. Il appuie donc la création d'un mouvement rebelle dans l'est du Congo, le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD). Le front de l'est s'ouvre à nouveau et les rebelles contrôlent rapidement les Kivu, le Maniema et une partie de la province orientale.

<sup>50</sup> Jean-Claude Willame, *op. cit.*, p. 49.

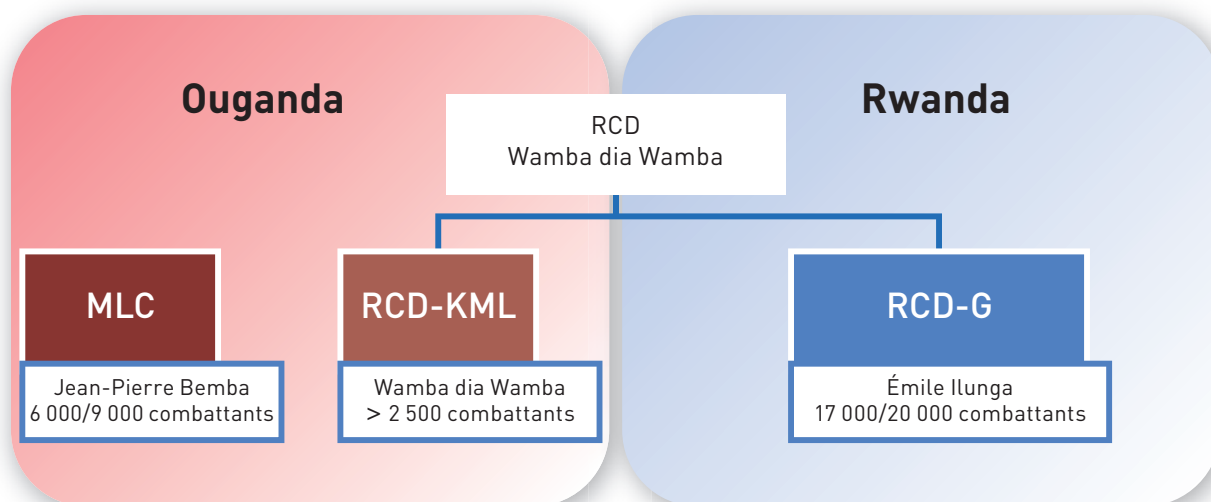
L'APR met également en place une audacieuse opération aéroportée sur Kitona, une des principales bases militaires près de Kinshasa, pour tenter un coup d'État. Ainsi le 13 août 1998, une force rwandaise, épaulée d'une trentaine de soldats ougandais et de mutins congolais s'empare du complexe hydro-électrique d'Inga, du port de Matadi et commence le siège de Kinshasa affolant la population et préparant la chute de L.-D. Kabila. Le régime est sauvé *in extremis* par les interventions du Zimbabwe et de l'Angola bientôt rejoints par la Namibie, ces États ayant été sollicités par L.-D. Kabila dans le cadre d'un sommet de la *South African Development Community*<sup>51</sup>. Les FAC et leurs alliés étrangers qui bénéficient d'appuis artillerie et d'avions, reconquièrent le Sud-Ouest et avancent vers l'est. Leurs adversaires ne sont pas opérationnels : l'APR ressemblant encore à une bande rebelle, les UPDF ne disposant pas de pilotes formés pour leurs cinq MiG-21<sup>52</sup> et les rebelles du RCD étant peu efficaces. Le front se stabilise donc fin août et la perspective d'une répétition de la *Blitzkrieg* de 1996 s'éloigne.

Des dissensions apparaissent dans le couple rwando-ougandais à partir du moment où la stratégie de conquête du territoire national évolue en contrôle du territoire régional et en prédation. L'alliance autour du RCD décide d'affaiblir le régime par un embargo de l'intérieur, une asphyxie par l'occupation des zones minières du Katanga et du Kasai en menant des attaques répétées et ciblées. S'il perd le poumon économique du pays, le régime ne pourra plus retenir ses alliés qui n'interviendront pas indéfiniment de façon oblatrice. Mais les dirigeants, Kagame et Museveni, voient chacun dans l'Est de la RDC une zone d'influence *naturelle* de leur État ce qui conduit à l'éclatement du RCD le 17 mai 1999 et à un affrontement direct entre l'APR et les UPDF en juin à Kisangani (guerre des six jours)<sup>53</sup>. L'Ouganda dirige

<sup>51</sup> *Southern African Development Community* (SADC), communauté économique régionale créée le 17 août 1992 pour succéder à la SADCC fondée le 1<sup>er</sup> avril 1980. Elle compte 15 membres. La RDC en fait partie depuis le 8 septembre 1997.

<sup>52</sup> International Crisis Group « Le partage du Congo : anatomie d'une sale guerre » *Rapport n° 26*, 20 décembre 2000, p. 89.

<sup>53</sup> Guerre des six jours à partir du 5 juin 2000 qui a fait 3 000 morts. L'APR sort vainqueur : les Rwandais maîtrisaient le dispositif routier urbain complexe et ont pu dès lors infiltrer les lignes de défense ougandaises et les surprendre. Voir les détails stratégiques et tactiques dans Richard Kadibwe, *La guerre des six jours à Kisangani : leçons géopolitiques et géostratégiques*, Paris, L'Harmattan, 2009.



Influences respectives de l'Ouganda et du Rwanda sur les principaux groupes rebelles en territoire congolais.

© Willy ANDREWS, 2013

une dissidence du RCD appelée le RCD-Kisangani<sup>54</sup> qui installe son quartier général à Bunia tandis que le Rwanda contrôle le RCD-Goma. L'Ouganda choisit également d'apporter son soutien à un autre mouvement rebelle plus au nord : le Mouvement de Libération du Congo (MLC) de Jean-Pierre Bemba<sup>55</sup>.

Devant l'enlisement de la situation militaire, la RDC signe les accords de cessez-le-feu de Lusaka le 10 juillet 1999. Le MLC et les deux RCD, très dépendants de leur État de tutelle, revendiquent le pouvoir central comme l'AFDL précédemment. Ils s'autoproclament d'ailleurs Armée Nationale Congolaise (RCD-G) et Armée du Peuple Congolais (RCD-KML). Mais les deux RCD restent perçus par la population comme des forces occupantes. Les accords prévoyant le retrait des troupes étrangères et le désarmement des milices hutues sont un échec et ne font pas cesser les combats.

Le 30 novembre 1999, la résolution 1279 du Conseil de sécurité crée une Mission de l'ONU au Congo. Une autre résolution autorise le déploiement

(chapitre VII) de 5 500 Casques bleus en février 2000. En fait, l'assassinat de L.-D. Kabila le 16 janvier 2001 « débloque » la situation (« l'unanimité contre Kabila père était telle qu'elle autorisait un soutien plus ou moins marqué à ceux qui le combattaient »<sup>56</sup>). L'arrivée au pouvoir de son fils, Joseph Kabila<sup>57</sup> rend à nouveau possible une sortie de conflit : des négociations multilatérales reprennent en Afrique du Sud en 2002 et entre-temps, des négociations bilatérales permettent à la RDC de signer un accord avec le Rwanda le 30 juillet 2002 et avec l'Ouganda le 6 septembre suivant.

### 1.2.3b Transition post-conflit : vers une armée-institution (2003-2006)

Lors des négociations de Lusaka et de Sun City (février 2002) et Pretoria (décembre 2002) en Afrique du Sud, l'État congolais, en situation de faiblesse, fait plus de concessions que ses adversaires. Pour Nissé Nzereka Mughendi : « La RDC est

<sup>54</sup> RCD-Kisangani devenu RCD-Mouvement de Libération, abrégé ici en RCD-KML

<sup>55</sup> Mouvement de Libération Nationale créé le 1<sup>er</sup> octobre 1998 par Jean-Pierre Bemba, fils d'un riche dignitaire de l'ère Mobutu. D'une centaine de combattants à ses débuts, le groupe en compte plus de 6 000 lorsque l'Ouganda décide de le soutenir un an plus tard.

<sup>56</sup> Bernard Leloup, *art. cit.*, p. 83.

<sup>57</sup> Fils de Laurent-Désiré Kabila, Joseph Kabila est né à Hewa Bora au Sud-Kivu le 4 juin 1971. Il dirige le pays à la suite de l'assassinat de son père. En 2002, il crée et préside le Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie (PPRD). Il est président de la Transition de 2003 à 2006, président élu en 2006 et réélu en 2011.



Occupation du territoire par les différentes factions.

*soumise à beaucoup de contraintes avant le retrait des troupes étrangères : désarmement des forces négatives, dialogue intercongolais pour un nouvel ordre politique. Le Rwanda s'est retrouvé dorénavant dans une position lui permettant à la fois d'éviter la contre-attaque (grâce au cessez-le-feu) et d'exercer des pressions sur la RDC en brandissant la menace d'une reprise des combats »<sup>58</sup>. Il faut noter que les*

dispositions de l'accord de Lusaka ne sont appliquées qu'à partir du dialogue inter-congolais de Sun City et des accords de Pretoria. Le nouvel espace présidentiel négocié se traduit par la mise en place d'un gouvernement de transition en avril 2003 sous la forme du 1+4 : Joseph Kabila est maintenu président de la RDC mais il est entouré de 4 vice-présidents, les groupes rebelles qui le combattent étant ainsi sur le même pied d'égalité :

<sup>58</sup> Nissé Nzereka Mughendi, *op. cit.*, p. 261.

<b>Faction représentée</b>	RCD-G	MLC	Composante politique	Société civile
<b>Représentant</b>	Azarias Ruberwa	Jean-Pierre Bemba	Abdoulaye Yerodia Dombassi	Arthur Zahidi N'Goma
<b>Fonction</b>	Chef aile politique du RCD-G à/c de juillet 2003	Chef fondateur du MLC	Ex-directeur de cabinet et ministre de L.-D. Kabila	Ex-membre (fondateur) du RCD

Les changements au sein de l'armée sont lents à se mettre en place. Ils avantagent la faction Kabila. Le président de la République demeure commandant suprême de l'armée et président du conseil supérieur de la défense. L'état-major général des armées reste sous le contrôle du gouvernement. Le RCD/G prend le commandement de la force terrestre, assisté de deux représentants respectifs du gouvernement et du MLC. Quant au commandement de la force aérienne, il revient au gouvernement et celui de la force navale au MLC. Les régions militaires se répartissent significativement : les ex-membres de l'ANC du RCD-G sont à la tête des régions militaires de l'Est tandis que le chef militaire en poste au Sud-Kivu et fidèle à Kinshasa est rapidement évincé. Au niveau des troupes elles-mêmes, la période de transit de 45 jours par les centres de brassage ne suffit pas à harmoniser les parcours différents et à susciter la cohésion. Ainsi, au lieu d'une structure pyramidale traditionnelle autour d'un seul axe (époque Mobutu), une pluralité d'armées tournent autour de plusieurs

axes. En fait, cette période de transition ne signe ni la réaffirmation de la souveraineté de l'État sur l'ensemble du territoire congolais, ni la reconstitution d'une armée proprement nationale et républicaine.

*« Au Nord-Kivu, la réunification du pays n'a jamais eu lieu. C'est encore et toujours le RCD qui régent et administre la province. L'autorité administrative, c'est le RCD. L'autorité militaire, bien qu'avec de légères nuances, c'est encore et toujours le RCD. Les administrateurs de territoire, c'est le RCD. Un exemple parmi tant d'autres : l'autorité du territoire de Masisi, Monsieur Paul Sebihigo, réside au Rwanda. Il passe deux jours au chef-lieu du territoire et deux mois au Rwanda. Il ne vient que pour récolter de l'argent. Même chose à Rutshuru »<sup>59</sup>.*

L'état de l'armée nationale se calque sur la nouvelle distribution du pouvoir. Sa complexité apparaît comme un facteur de déstabilisation supplémentaire.

<sup>59</sup> Stanislas Bucyalimwe Mararo, « L'Est de la République Démocratique du Congo : 10 ans entre la guerre et la paix 1996 - 2006 », *Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2005-2006*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 281.



# CHAPITRE II

## UN CONFLIT DE BASSE INTENSITÉ

### II.1 LE CNDP, BOURREAU DES AUTORITÉS CONGOLAISES

#### II.1.1 Les origines

##### *II.1.1a Le parcours représentatif de Laurent Nkunda*

La création et le développement du Congrès National pour la Défense du Peuple (CNDP), l'un des groupes armés les plus importants depuis la fin de la deuxième guerre, tient en grande partie dans le parcours d'un individu, Laurent Nkunda, né en 1967 et originaire du Rutshuru. Détentrice de l'autorité coutumière de Jomba, sa famille est chassée de son fief consécutivement aux mouvements migratoires des années 1950. Laurent Nkunda est un Tutsi congolais (souvent assimilé aux Tutsis arrivés du Rwanda). Il se rend à l'université au Rwanda à partir de 1989, soit deux ans après la création du FPR, la rébellion tutsie luttant pour renverser le pouvoir hutu. Il se trouve ainsi au cœur des tensions entre Hutus et Tutsis.

En effet en 1986, Yoweri Museveni s'empare du pouvoir qu'il détient encore à ce jour avec l'aide décisive des exilés tutsis rwandais en Ouganda. Son pays devient alors une solide base arrière pour la rébellion tutsie du FPR. Son fondateur, Fred Rwigyema, Tutsi rwandais, était à la tête des troupes qui se sont emparées de Kampala, la capitale ougandaise. Le FPR lance alors des attaques répétées en territoire rwandais et les massacres de Tutsis et de Hutus se multiplient. Laurent Nkunda, en visite à Goma à cette période, échappe à un de ces massacres tutsis dans son université au Rwanda.



**Laurent Nkunda.**

Source : <http://rudebutgood.blogspot.fr/2011>.  
I Was Here : Laurent Nkunda. Friday, December 9, 2011.

Stuart Andrew Scott, son biographe, le décrit cerné par un tourbillon de politiques anti-Tutsi qui provoque sa décision d'intégrer en 1991 le FPR qui l'affecte à Goma. Il est transféré en 1993 dans l'aile militaire ce qui fait dire à Scott que « *c'est un Congolais apatride, révolté par le tribalisme politique, qui tourne le dos à son pays qui n'a pas su le protéger. Laurent Nkunda, qui voulait, à l'âge de 18 ans, s'engager au sein des FAZ, part finalement faire une formation militaire en Ouganda pour le compte d'un mouvement rebelle étranger [rwandais]* »<sup>60</sup>.

<sup>60</sup> Stuart Andrews Scott, *op. cit.*, p. 78.

En novembre 1993, les accords d'Arusha sont signés entre le FPR et le gouvernement rwandais pour un partage du pouvoir politique et militaire entre Hutus et Tutsis. Ces accords sont un échec. Le 6 avril 1994, l'attentat contre l'avion transportant le président rwandais Juvénal Habyarimana et le président burundais Cyprien Ntaryamira annonce le déclenchement du génocide et d'une nouvelle grande offensive du FPR qui s'empare de Kigali trois mois plus tard. L'armée rwandaise devient alors l'Armée Patriotique Rwandaise (APR) à laquelle Laurent Nkunda est intégré.

Lorsque l'APR lance une offensive en territoire congolais en soutenant la rébellion congolaise de l'AFDL, Nkunda s'arrête à Bukavu où il est chargé de la sécurité de la ville et de celle de Joseph Kabila, fils du dirigeant de l'AFDL. Lorsque l'AFDL renverse Mobutu et que la nouvelle armée congolaise (FAC) est créée, Nkunda intègre ses rangs. C'est la période où il s'éloigne le plus de sa région d'origine puisqu'il est affecté à Kisangani.

La deuxième guerre du Congo éclate peu après. Nkunda échappe aux combats fratricides au sein des FAC et rejoint le RCD, le nouveau mouvement de rébellion congolais aidé par le Rwanda. Au cours du conflit, il devient commandant de la 2<sup>e</sup> région militaire du RCD-Goma. À la suite des négociations de Sun City en 2002, un processus d'intégration de tous les combattants est mis en œuvre pour constituer une nouvelle armée nationale (FARDC). Laurent Nkunda refuse de se mettre aux ordres de Kinshasa alors qu'il lui est proposé de devenir le commandant de la 10<sup>e</sup> région militaire. Il commence à mettre sur pied une nouvelle rébellion contre le pouvoir central congolais suivant peu ou prou le schéma des deux précédentes et constituée en majorité d'éléments de l'élite du RCD-G, non versés dans le processus de brassage<sup>61</sup>. Jason Sterns, écrivain américain, fin connaisseur de la question, y voit une stratégie du Rwanda qui avait besoin d'un « plan B » pour perpétuer son influence sur le territoire congolais dans le cas où les négociations tourneraient au désavantage du RCD-G qu'il soutient.

Le parcours de Laurent Nkunda est représentatif d'une certaine catégorie d'acteurs politico-militaires : forte mobilité, adhésions fluctuantes aux différents groupes armés et armées nationales.

<sup>61</sup> Entretien avec Cyril Musila, Institut Français des Relations Internationales, juillet 2012.

### II.1.1b La fin du RCD et les premiers coups de force (2003-2005)

Après les négociations sur la transition et le déploiement des nouvelles FARDC, trois brigades occupent le Nord-Kivu, la 81<sup>e</sup>, la 82<sup>e</sup> et la 83<sup>e</sup>, toutes composées d'ex-combattants du RCD-G et commandées par des officiers, tutsis pour la plupart, formés au Rwanda. Lorsque le général Prosper Nabyolwa, ancien des FAC et fidèle à Kinshasa, est nommé en septembre 2003 commandant de la 10<sup>e</sup> région militaire (Sud-Kivu), on craint qu'il n'arrête des officiers du RCD-G condamnés par contumace pour l'assassinat de Laurent-Désiré Kabila<sup>62</sup>. La mise aux arrêts d'un officier en février 2004 provoque immédiatement des mutineries au Nord et au Sud-Kivu. Des rumeurs de génocide contre les Tutsis de Bukavu se propagent, provoquant la réaction de Nkunda qui marche sur Bukavu avec des éléments prélevés sur les trois brigades du Nord-Kivu. Il s'allie au Mundundu 40<sup>63</sup> pour s'emparer de la ville en mai 2004, alors même qu'un contingent de la MONUC est présent. Dès lors, Kinshasa expédie 10 000 hommes pour reprendre le contrôle de la situation. Après un épisode de pillage à Bukavu, le mouvement rebelle se disperse (le Mundundu 40 se réfugie au Rwanda et les combattants de Nkunda se replient dans le Nord-Kivu).

Des massacres dans les camps de réfugiés banyamulenge et de déplacés burundais au Burundi accroissent le sentiment de persécution des Tutsis. Nkunda (probablement encore lié au RCD-G) crée un groupe armé, le *Anti-Genocide Team*, puisant ses effectifs dans la 81<sup>e</sup> ou 83<sup>e</sup> brigade. Son groupe bénéficie alors de combattants soldés et équipés des FARDC.

Les FARDC lancent une offensive contre la nébuleuse du RCD-G alors moribond : les combattants de Nkunda, les *Local Defense Forces* (LDF) de Serufuli<sup>64</sup> et les infiltrés rwandais. C'est l'opération « Bima »<sup>65</sup> de décembre 2004 qui cible la zone frontière avec l'Ouganda, autour de Kanyabayonga dans le nord du Rutshuru. Les FARDC sont défaites. Finalement, la MONUC intervient et sécurise une zone neutre autour de Kanyabayonga. Ces épisodes montrent

<sup>62</sup> En 2002, une cour martiale a condamné 90 personnes dont 26 à la peine capitale pour l'assassinat de Laurent-Désiré Kabila, survenu en janvier 2001.

<sup>63</sup> Groupe armé du Sud-Kivu, sous influence rwandaise.

<sup>64</sup> Eugène Serufuli est gouverneur de la province du Nord-Kivu du 31 juillet 2000 au 24 février 2007.

<sup>65</sup> « Bima » : « qui doit sortir/ quitter ».

que l'armée congolaise n'a toujours pas le contrôle sur l'ensemble de ses troupes car celles-ci se composent de FARDC intégrés, de FARDC non-intégrés à peu près fidèles à la hiérarchie officielle et enfin des FARDC non-intégrés qui obéissent à une hiérarchie extérieure aux forces gouvernementales.

Pendant ce temps, le RCD-G dont est issu Nkunda se délite à l'approche des élections de 2006. La fin de la période de transition voit l'affaiblissement des groupes rebelles<sup>66</sup> qui évoluent en partis politiques, de nombreux dirigeants cherchant davantage à assouvir des intérêts personnels qu'à mettre en avant leur mouvement. Kabila est suffisamment habile pour attiser ces comportements.

En ce sens, le retour à l'affrontement armé de la part du MLC en 2006 lors de la défaite de Jean-Pierre Bemba aux élections face à Kabila, peut être perçu comme un dernier soubresaut d'un des principaux protagonistes de la deuxième guerre du Congo. L'intervention des chars de la mission MONUC soutenue par la force européenne EUFOR sera nécessaire pour sécuriser Kinshasa. Le MLC restera ensuite un acteur mineur comme l'atteste son faible score aux élections de 2011.

Laurent Nkunda transforme l'*Anti-Genocide Team* en Comité Militaire pour la Défense du Peuple (CMDP) et s'installe à Kitchanga dans le Masisi à la limite avec le Rutshuru et au sein de la population dont il est issu. En parallèle, il œuvre au sein d'une ONG, la Synergie Nationale pour la Paix et la Concorde (SNPC), qui a vocation à rassembler les ethnies pour les réconcilier. Elle reproduit et étend la démarche de l'ONG Tous pour la Paix et le Développement (TPD) créée par le RCD en octobre 1998. Nkunda parvient aussi à rapprocher quelques chefs rebelles balendu et bahema<sup>67</sup>, des Mayi-Mayi du Sud-Kivu, des Banyamulenge et même des éléments du RCD-KML au Nord, anciens adversaires du RCD-G. La composition des groupes et les alliances s'affranchissent du seul critère ethnique. Le 25 août 2005, Nkunda obtient la fusion du CMDP et de la SNPC : il en découle la naissance du Congrès National pour la Défense du Peuple (CNDP).

<sup>66</sup> Entretien avec Mehdi Belaïd, docteur en Science Politique, dont la thèse s'intitule : *Après la forêt, guérilla et politiques de sortie de guerre. Les combattants Mai-Mai et la reproduction de la violence en RDC*, 2015.

<sup>67</sup> Proches des Hutus pour les premiers, des Tutsis pour les seconds et qui s'affrontent régulièrement en Ituri. Ce conflit a entraîné l'intervention de l'Union européenne à Bunia en 2003.

### II.1.1c Structure et doctrine (2006)

Lors de son 2<sup>e</sup> congrès de 2006, Nkunda structure le CNDP en le dotant de statuts et en nommant les membres d'un bureau politique. L'aile militaire<sup>68</sup> du CNDP s'affirme plutôt au niveau régional tandis que l'aile politique poursuit des ambitions plutôt nationales<sup>69</sup>. Mais Nkunda centralise largement les responsabilités même s'il existe un Collège des honorables (6 membres sur 11 cooptés par la présidence). Nkunda organise lui-même la formation militaire incluant des cours de *management* pour les officiers. Fort de l'expérience acquise, il s'attache aux fondamentaux d'une armée : formation, commandement, administration, logistique, moral de la troupe et courage. Il développe des cours d'idéologie qu'il anime personnellement car il déclare : « *un militaire qui comprend pourquoi il se bat, est plus efficace qu'une centaine qui ne comprennent rien* ». Les combattants sont tenus de suivre un code détaillé de bonne conduite. En somme, « *il raisonne déjà en fonction d'un combat long et éprouvant pour lequel il aura besoin de soldats fiables* »<sup>70</sup>.

Toutefois, les préconisations de Nkunda ne sont pas toujours en adéquation avec les habitudes de ses soldats, anciens du RCD-G, du FPR, de l'AFDL des Mayi-Mayi ou d'autres mouvements, et adeptes du pillage sur les populations. Vouloir changer de telles habitudes sur le terrain peut être considéré comme de la faiblesse de la part du commandement. Par ailleurs, Nkunda s'associe à des criminels comme c'est le cas de Bosco Ntaganda, surnommé « Terminator » et recherché par la Cour Pénale Internationale pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre commis en Ituri au moment où il se battait au sein de l'Union des Patriotes Congolais (UPC) de Thomas Lubanga<sup>71</sup>.

<sup>68</sup> Nommée Armée Nationale Congolaise et dont les combattants sont pour la plupart les éléments des 81<sup>e</sup> et 83<sup>e</sup> brigades. Son QG est à Runyoni dans le Rutshuru.

<sup>69</sup> D'après les statuts : lutte contre la corruption, le tribalisme, l'insécurité, en faveur du développement économique, de l'instauration du fédéralisme et de l'émergence d'une nouvelle classe politique. Son QG est à Kitchanga dans le Masisi.

<sup>70</sup> *Idem*, p. 176.

<sup>71</sup> Thomas Lubanga a été arrêté le 17 mars 2006 et condamné le 10 juillet 2012 à 14 ans de prison par la CPI pour crime de guerre (enrôlement d'enfants de moins de 15 ans). Il est le premier individu condamné dans l'histoire de la CPI. L'Union des Patriotes Congolais était une dissidence du RCD-KML qui a décidé de retourner sous influence rwandaise en s'alliant au RCD-G. Composée majoritairement de Hema, elle contrôlait des mines d'or autour de Kilo Moto.

La stratégie initiale du CNDP qui consiste à mobiliser les Tutsis dans une logique de défense communautaire attise la méfiance d'autres communautés qui craignent au fond qu'elle rende impossible le retour au calme. Par conséquent, Kabila sort grand vainqueur des élections de 2006 dans les Kivu, apparaissant comme le plus fort, le moins impliqué dans les exactions et capable d'apporter la paix. Dès lors, dès 2007, Nkunda infléchit sa politique ethnique en intégrant des Hutus en nombre au sein du CNDP et en s'efforçant de fidéliser les combattants laissés-pour-compte. Il développe une couverture sociale pour les familles des combattants couvrant essentiellement les frais d'hospitalisation et de scolarité et finance un centre de santé à Kitchanga. Nkunda anime également des « séances de convivialité », véritables meetings de sensibilisation à l'idéologie du CNDP, réunissant parfois jusqu'à 700 civils. Si le CNDP s'est d'abord structuré à sa tête, l'organisation de la base militante en *pools*, secteurs, syndicats et *teams* constitue un élément supplémentaire de cette démarche d'implantation dans le territoire et auprès de la population. Ces organes civils mobilisent des soutiens financiers et recrutent des nouveaux membres. Une *team* comprend 10 personnes au maximum et agit de manière indépendante. Un syndicat supervise trois *teams*. Les ramifications peuvent ainsi s'étendre sans se connaître.

Cette année 2006 marque le début du temps fort du CNDP.

## II.1.2 Le développement (2006-2008)

### II.1.2a L'avènement du CNDP comme adversaire

Au cours de l'année 2006, le pouvoir central mesure la menace représentée par Nkunda et le CNDP, désormais considérés comme des adversaires. Le CNDP publie cette année-là un pamphlet anti-Kabila, en droite ligne avec sa volonté de rassembler les contestataires et de gagner une légitimité nationale voire internationale. C'est à ce moment que la justice congolaise reproche à Nkunda et d'autres membres du CNDP leurs crimes perpétrés à Bukavu. Nkunda devient un criminel et la figure centrale de la contestation du pouvoir au Nord-Kivu. Alors que le CNDP

s'est renforcé (4 000 à 7 000 combattants) Kabila privilégie désormais l'emploi de la force plutôt que la négociation.

L'affrontement commence en novembre 2006 autour de Sake (entre la capitale du Masisi et Goma) avec une attaque du CNDP contre les FARDC qui fait au moins 8 morts et 19 blessés. Le CNDP s'empare de Sake puis en est délogé par la MONUC permettant aux FARDC de reprendre position. Le 5 décembre, le CNDP ouvre un deuxième front en attaquant dans le Rutshuru à partir de Runyoni (QG militaire) vers Bunagana<sup>72</sup>. Le 10 décembre, les FARDC décident de déloger les insurgés repliés dans des villages autour de Sake. Face aux fronts multiples, les FARDC tiennent tête grâce au soutien de la MONUC. Le 16 janvier 2007, un accord est conclu entre Laurent Nkunda, John Numbi, chef d'état-major de l'armée de l'Air représentant le gouvernement de RDC et le désormais chef d'état-major des RDF<sup>73</sup> James Kabarebe, appelé par la RDC en qualité de médiateur. Il est intéressant de noter d'ailleurs que les deux premiers ont servi sous les ordres du troisième en 1996 pour faire chuter Mobutu. Cet accord lance le processus de mixage permettant aux combattants du CNDP d'intégrer les FARDC tout en restant dans le Masisi et le Rutshuru.

L'intégration d'une partie des brigades de Nkunda permet au CNDP de trouver de nouvelles ressources (la solde de 22 dollars/mois par soldat versée aux commandants des brigades et les 7 dollars/mois alloués à la nourriture, directement versés à Nkunda). Le CNDP profite également de la distribution d'armes, de munitions et d'uniformes. Il est autorisé à déployer ses brigades intégrées le long des frontières rwandaises et ougandaises ce qui, selon Jason Sterns, lui permet de faire venir de nouvelles recrues<sup>74</sup>, de sorte que le mixage renforce les capacités militaires du CNDP.

Ces brigades prennent l'initiative de lancer sur plusieurs axes d'attaque des opérations contre les FDLR dans le Masisi et le nord du Rutshuru. Les forces recourent à des méthodes brutales de contre-insurrection (massacres de civils, viols de masse)

<sup>72</sup> À la frontière ougandaise pour maintenir sa ligne de repli éventuel.

<sup>73</sup> *Rwandan Defense Force*, ancien groupe de L-D Kabila.

<sup>74</sup> Jason Sterns, *op. cit.*, p. 253.

dans les zones où les FDLR cohabitent depuis longtemps avec la population. Les opérations provoquent le déplacement de près de 200 000 personnes entre janvier et juin 2007. Cette traque des FDLR est un échec et elle entame la popularité du nouveau président Kabila<sup>75</sup>. La MONUC demande l'arrêt des opérations. L'intégration du CNDP aux FARDC n'a rien changé au fait qu'il reste pour le pouvoir un adversaire dangereux.

### II.1.2b Systèmes de propagande et de financement

C'est à cette période que les systèmes de propagande et de financement du CNDP sont les plus aboutis. En plus des « séances de convivialité » mentionnées plus haut, le CNDP a une radio et deux sites Web<sup>76</sup>. Vecteurs importants de l'idéologie, outils critiques pour les relations publiques, les sites Web sont aussi utilisés pour la collecte de fonds puisqu'ils comportent un lien PayPal pour les dons et un formulaire d'adhésion qui doit être accompagné d'une contribution. Par ailleurs, le CNDP est lui-même propriétaire de troupeaux tandis qu'il contrôle l'exploitation de quelques mines. Les sources de financement les plus lucratives sont avant tout les taxes qui prennent différentes formes. La première est celle d'un « impôt révolutionnaire » progressif sur les biens (5 à 10 dollars par an par hutte de terre, 20 dollars pour une maison et de 30 à 50 dollars pour une entreprise). La deuxième est une taxe sur certaines transactions et sur la circulation des marchandises et des personnes (pourcentage sur la vente du charbon, du bois, contrôle d'axes routiers avec péages : Sake-Masisi, Sake-Mweso puis Goma-Rutshuru fin 2008). La troisième forme de taxe, la plus rentable, concerne le péage sur des postes frontières contrôlés comme ceux du village de Bunagana à la frontière avec l'Ouganda ou d'Ishasha dans le Rutshuru. Cette privatisation de frontière attise les trafics et augmente encore les recettes. Le CNDP produit même ses propres documents d'immigration acceptés par les autorités ougandaises.

### II.1.2c L'espace du CNDP

Le CNDP occupe une bonne partie du Masisi et du Rutshuru (4 734 et 5 289 km<sup>2</sup>), territoires peuplés par de nombreux Tutsis sensibles au discours du CNDP. Même si les Tutsis sont également nombreux dans des territoires voisins du Sud-Kivu (Kalehe), le CNDP reste concentré dans le sud du Nord-Kivu. Il administre son territoire conformément à l'analyse de Hervé Coutau-Bégarie, alors Directeur de recherches en stratégie à l'École de Guerre :

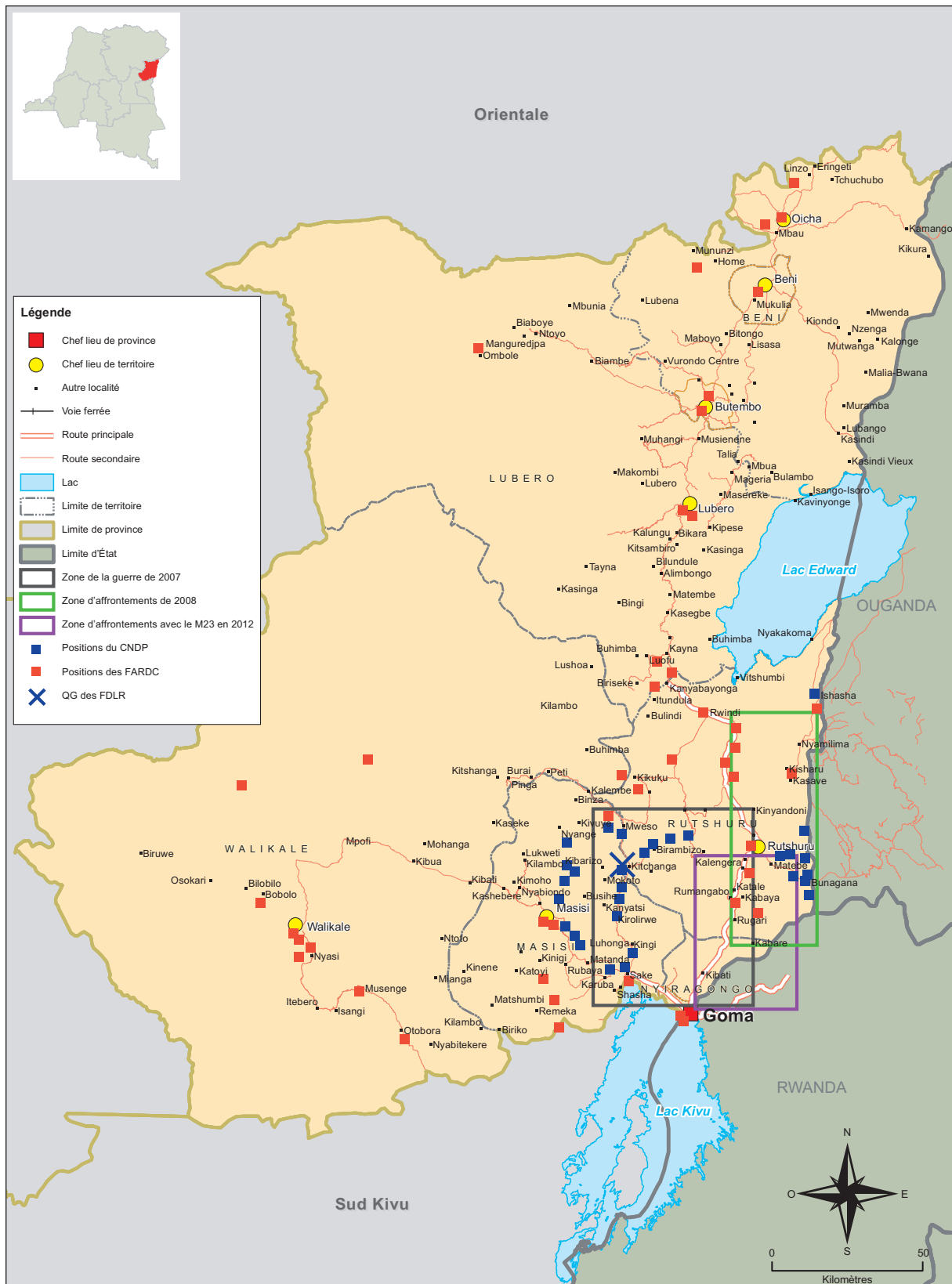
*« Les guérillas cherchent d'abord, comme une armée régulière, à prendre le contrôle d'un territoire. Simplement, ce contrôle est instable, à la merci du retour en force de l'armée régulière, avec une partition de fait : la guérilla contrôle les campagnes, les régions périphériques, alors que l'armée régulière garde le contrôle de l'espace utile, notamment les grandes villes et les principaux axes routiers »<sup>77</sup>.*

À ceci près que la campagne est composée d'un grand nombre de villages constituant un espace très utile économiquement. Le CNDP ne s'empare pas des grandes villes en raison des barrages de la MONUC. L'espace du CNDP n'est pas unifié car les zones de Kitchanga et de Bunagana sont séparées par une portion de territoire contrôlée par les FARDC. Malgré cette contrainte, le CNDP parvient à peu près à coordonner ses opérations. Au centre de son territoire, il se présente comme le protecteur des populations et à la marge, il emploie des tactiques de répression et d'intimidation contre-insurrectionnelles pour lutter contre les FDLR ou les Mayi-Mayi.

<sup>75</sup> Président de la transition, il est devenu président légitimé par les urnes à la suite des élections de juin 2006.

<sup>76</sup> Radio Umoja qui diffuse l'hymne du CNDP les matins ; [www.kivupeace.org](http://www.kivupeace.org), [www.cndp-congo.org](http://www.cndp-congo.org) (sites fermés).

<sup>77</sup> Hervé Coutau-Bégarie, « Guerres irrégulières : de quoi parler-on ? », Hervé Coutau-Bégarie, dir., *Stratégies irrégulières*, Paris, Economica, 2010, p. 38.



Carte de l'espace du CNDP.

### II.1.2d Nouvelle guerre au Kivu, nouvelle défaite des FARDC (2007)

Le processus de mixage a permis un répit aux affrontements entre le CNDP et les FARDC ; ces derniers renversent les alliances à partir d'août 2007 et préparent une grande offensive contre le CNDP. Les FARDC surmilitarisent le Nord-Kivu en concentrant quelque 30 000 soldats dans la 8<sup>e</sup> région militaire dont la superficie est de 59 483 km<sup>2</sup> (une moyenne d'un soldat pour 2 km<sup>2</sup>). Elles s'allient aux FDLR et aux Patriotes Résistants Congolais (PARECO) ou plus exactement mettent en place une tactique commune anti-CNDP. Dans les faits, les positions des uns et des autres se superposent sans grande cohérence et avec une inefficacité opérationnelle. Ainsi, les FARDC accusent les Mayi-Mayi de gêner leurs opérations et leur lancent un ultimatum pour qu'ils déposent leurs armes. Le chef Kasereka Kabamba réagit devant la BBC en affirmant que ses forces aident les FARDC à combattre Nkunda et qu'elles ne désarmeraient pas tant que celui-ci n'aura pas lui-même rendu les armes. Kabamba, encerclé par les FARDC le 27 octobre, est contraint au désarmement.

La grande offensive des FARDC est menée aux mois de novembre et décembre 2007 par 4 brigades FARDC appuyées par des FDLR. L'armée congolaise utilise de l'artillerie, les BM21 à 24 et 40 tubes, des canons Katioucha et un hélicoptère d'attaque. Le CNDP recule, ses positions tombent autour de Sake. Les FARDC s'enfoncent dans le Masisi et visent Mushaki, village stratégique à environ 40 km au nord-ouest de Goma, dont la prise permettrait à l'armée congolaise de se diriger vers les bastions rebelles de Kiorirwe et surtout de Kitchanga, vers le Nord.

Le CNDP refuse le combat frontal et applique les techniques de guérilla en ouvrant des fronts multiples par des attaques de petits groupes de combattants. Les hautes montagnes couvertes d'une forêt dense et humide du Masisi et d'une partie du Rutshuru facilitent le repli et la discrétion des mouvements. *A contrario*, ce terrain ralentit fortement le déploiement et la progression des FARDC. En fait, pendant que le CNDP recule vers Kiorirwe avec les FARDC concentrées dans leur poursuite, il mène des opérations éclairs contre les camps des FARDC dans la partie ouest du Rutshuru à Kikuku et à Nyanzale (QG de la 15<sup>e</sup> brigade FARDC) récupérant des

armes, des camions militaires et détruisant des pièces d'artillerie. Par la suite, les combattants rejoignent la zone de Mushaki et se regroupent réussissant avec le reste des troupes du CNDP une vaste opération d'encerclement de la 14<sup>e</sup> brigade FARDC qui sera pratiquement décimée. À la mi-décembre, le CNDP reprend petit à petit les positions qu'il avait perdues, dont Mushaki et avance vers Goma. Seule, la MONUC peut ralentir sa progression. Un cessez-le-feu est instauré fin décembre.

Outre le terrain qui lui est favorable, le CNDP a bénéficié de nombreux avantages :

- soin des soldats blessés : le CNDP dispose de centres de santé et d'un hôpital militaire alors que les soins des FARDC reposent sur les hôpitaux publics voire les ONG médicales<sup>78</sup> ;
- moral et discipline : dans les combats les FARDC désertent le front et n'appliquent pas les consignes tandis que les combattants du CNDP sont disciplinés et plus combattifs ;
- renseignement : Nkunda conserve des liens avec des officiers FARDC ex-RCD comme lui, de sorte que le CNDP reçoit des informations sur les plans d'attaque et le matériel des FARDC.

Il s'agit d'une cuisante défaite pour les FARDC qui contraint le gouvernement à convoquer une nouvelle table de négociations dans une position de faiblesse.

### II.1.3 La fin du CNDP

#### II.1.3a Fin de la branche armée et arrestation de Nkunda, une mutation politique

La conférence de Goma de 2008 est une victoire politique et diplomatique du CNDP. Mais les accords ne se concrétisent pas assez vite de sorte que les tensions se ravivent et que le CNDP se retire du processus. Les combats entre FARDC et CNDP reprennent à partir du 28 août avec le renouvellement des opérations éclairs de 2007. Le CNDP s'empare à

<sup>78</sup> Il existe cependant un hôpital militaire à Goma.

deux reprises du camp FARDC de Rumangabo saisissant du matériel militaire, exposé ensuite comme trophée sur leur site.

L'année 2008 est aussi un tournant au sein du CNDP dans l'équilibre entre l'aile militaire et l'aile politique. L'arrivée de civils aux origines ethniques diverses dans la branche politique fait muter le CNDP. Le discours est moins communautariste et le CNDP dépend moins de la frange tutsie ; les membres de la branche politique deviennent plus nombreux que ceux de la branche militaire : « *En trois ans, [il est passé] d'un mouvement embryonnaire et déstructuré poursuivant des objectifs provinciaux à un parti politico-militaire mieux structuré qui étend sa toile à l'international et qui fédère une petite partie de l'opposition dans le but de changer le pouvoir en RDC* »<sup>79</sup>.

À partir de 2008, les accusations concernant le soutien du CNDP par le Rwanda s'amplifient. Le groupe d'experts de l'ONU dénonce dans un premier rapport de 2008 le recrutement par le CNDP d'individus venus de camps de réfugiés du Nord-Kivu au Rwanda. Mais c'est l'utilisation d'une Association de jeunes réfugiés congolais pour recruter des enfants qui entache un peu plus la crédibilité du CNDP. Selon la MONUC, les autorités congolaises, les associations de protection de l'enfance et les organisations internationales de défense des droits de l'homme, 150 enfants ont été démobilisés lors du processus de mixage en 2007 mais il en reste encore plusieurs centaines. Dans son deuxième rapport de 2008, malgré les dénégations du gouvernement rwandais, le Groupe d'experts se fait plus précis : « [Le groupe] a trouvé des preuves indiquant que les autorités rwandaises avaient été complices du recrutement de soldats, notamment d'enfants, avaient facilité la fourniture de matériel militaire et avaient envoyé des officiers et des unités des Forces de défense rwandaises (RDF) en République démocratique du Congo pour appuyer le CNDP »<sup>80</sup>.

Les 25 et 26 octobre, les RDF déploient au moins deux chars au poste frontière de Kabuhanga. Le 28 octobre, le CNDP est repoussé par les hélicoptères d'attaque de la MONUC alors qu'il s'avance vers Goma sur l'axe Rutshuru-Goma, parallèle à la frontière rwando-congolaise. Le lendemain, note le

rapport, « *le CNDP a repris l'offensive avec une puissance de feu accrue sur le front sud près de Kibumba et sur le front nord près de Rubare. Certains officiers étrangers déployés sur le terrain ont conclu que cet accroissement de sa puissance de feu s'expliquait par un appui externe* »<sup>81</sup>. Des tirs de chars et de mortiers sont observés venant de la frontière rwandaise dans la même zone.

C'est dans ce contexte qu'à la fin de l'année 2008, les ministres des Affaires étrangères rwandais et congolais font d'intenses navettes diplomatiques pour réduire les tensions entre leurs deux capitales. Ces efforts mènent à la constitution d'un plan anti-FDLR et surtout à l'éviction de Nkunda. Un nouveau chef militaire du CNDP, Bosco Ntaganda, annonce en conférence de presse le 18 janvier 2009 que Laurent Nkunda est démis de ses fonctions de président du groupe et que le CNDP participera aux efforts de Kinshasa et de Kigali pour lutter contre les FDLR. Le 22 janvier 2009, Nkunda est arrêté et placé en résidence surveillée au Rwanda. L'accord obtenu avec le CNDP inclut des garanties pour l'aile militaire (loi d'amnistie, intégration dans l'armée régulière avec des postes de commandement) et pour l'aile politique (intégration dans l'administration provinciale).

C'est une manière de démanteler les capacités de nuisance du CNDP suivant un schéma qui ressemble à celui employé par Kabila contre le RCD. Finalement, lors des élections de 2011, le CNDP fait partie de la plate-forme qui soutient le président sortant et candidat, Joseph Kabila.

### II.1.3b M23 : résurgence

À la fin du mois de mars 2012, Bosco Ntaganda, devenu général des FARDC, déclenche une mutinerie alors que de fortes pressions sont exercées sur les autorités congolaises pour qu'elles livrent ce criminel de guerre recherché par la CPI. Il rejoint le territoire de Masisi avec 300 à 600 soldats des FARDC ex-rebelles du CNDP. Le 3 mai, le colonel Sultani Makenga des FARDC ancien dirigeant du CNDP lance une autre mutinerie dans l'est du pays en revendiquant le strict respect par Kinshasa de l'accord conclu le 23 mars 2009 avec le CNDP pour mettre fin à la rébellion. Elle prend d'ailleurs le nom de « Mouvement du 23 mars » (M23).

<sup>79</sup> Stuart Andrew Scott, *op. cit.*, p. 211.

<sup>80</sup> Groupe d'experts sur la République Démocratique du Congo, *Rapport final S/2008/43*, février 2008, p. 16.

<sup>81</sup> *Idem*, p. 19.





Nord-Kivu, 21 juillet 2012. Combattants du M23.

Crédits : ©James AKENA/Reuters

L'armée congolaise réagit rapidement et avec efficacité. Le groupe de Ntaganda bat en retraite, rejoint par le M23. Ils se replient dans l'est du Rutshuru, la zone frontalière avec le Rwanda et l'Ouganda occupée et contrôlée précédemment par le CNDP. Pendant un temps, les combats font rage autour de la colline de Runyoni. L'armée congolaise utilise des hélicoptères d'attaque<sup>82</sup> et des chars d'assaut contre les positions du M23. Mais la mutinerie se mue en rébellion à la fin du printemps et au cours de l'été. Elle gagne en capacité militaire, étend son emprise territoriale et finit par se doter d'une structure politique. Selon de nombreux observateurs, ce retournement de situation est dû à l'exploitation de la position frontalière que le M23 occupe. Makenga et Ntaganda seraient passés par le Rwanda afin de regrouper leurs forces et surtout de reconstituer leurs stocks de munitions et de vivres. Selon un rapport des Nations unies, le Rwanda serait également complice du recrutement forcé de 200 à 300 civils rwandais dans les rangs du M23.

Le Rwanda nie être impliqué de quelque manière que ce soit dans les troubles du Kivu. Pourtant, les États-Unis, appui habituel indéfectible du Rwanda, décident de suspendre près de la moitié de leur aide financière.

Au mois d'août 2012, le M23 se dote d'un cabinet politique constitué d'un secrétaire exécutif, de dix chefs de départements et de dix adjoints ayant vocation à administrer le territoire contrôlé. Le M23, comme son prédécesseur le CNDP, se structure et se fixe sur un territoire au sein de sa population. Mais cette démarche viole le processus de paix amorcé par la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL). Comme le rapporte Radio Okapi<sup>83</sup>, les ministres de la Défense des pays de la région réunis à Goma le 17 août demandent au M23 de cesser toute activité anticonstitutionnelle. Le pouvoir central refuse tout dialogue avec le M23 : « *Nous n'avons pas affaire au M23. Ce que les petits excités du M23 font pour faire plaisir à leur maître ne nous impressionne pas. Nous avons affaire au Rwanda et nous continuons à mettre la pression et à résister à l'agression du Rwanda. La réalité est à Kigali et nous nous adressons à la réalité* »<sup>84</sup>.

Le parcours du M23 ressemble à celui du CNDP, ce qui signifie que le modèle de la rébellion dans les Kivu soutenue officieusement par le Rwanda, n'est pas encore parvenu à son terme.

<sup>82</sup> Il s'agit d'hélicoptères Mi-24, possiblement pilotés par des mercenaires d'Europe de l'Est.

<sup>83</sup> Radio Okapi, « RDC : la rébellion du M23 se dote d'un cabinet politique », <http://radiookapi.net/actualite/2012/08/20/rdc-la-rebellion-du-m23-se-dote-dun-cabinet-politique/>, mis en ligne le 20 août 2012, consulté le 21 août 2012.

<sup>84</sup> Radio Okapi, *idem*.

## II.2 LES FDLR : UNE RÉBELLION RWANDAISE SUR LE TERRITOIRE CONGOLAIS

### II.2.1 Les origines

#### II.2.1.a Des forces génocidaires du Rwanda

L'une des particularités du génocide de 1994 au Rwanda est la participation d'un grand nombre d'individus aux massacres. Si l'armée rwandaise a autorisé l'action exterminatrice et a été elle-même impliquée dans les massacres<sup>85</sup>, les principaux auteurs sont des milices conditionnées par une idéologie extrémiste. Sans retracer l'histoire des rapports entre Hutus et Tutsis au Rwanda, il faut noter que le génocide s'inscrit dans un contexte conflictuel particulier qui remonte à la fin des années 1980. Le FPR, rébellion tutsie structurée en Ouganda en 1987, mène des attaques sur le territoire rwandais. En représailles, des Tutsis sont massacrés au Rwanda. Une violente attaque du FPR en 1993 provoque la fuite d'environ un million de civils rwandais. En réaction, des extrémistes hutus donnent naissance au *Hutu Power* en février 1993 dont le mot d'ordre est le pouvoir exclusif aux Hutus sur un Rwanda purifié de la présence des Tutsis. Il publie les « 10 commandements hutus » et ses porte-paroles les répètent en boucle sur la Radio Télévision Libre des Mille Collines. Pendant le génocide, cette même radio lui sert à lancer des appels au meurtre de Tutsis.

La signature des accords d'Arusha en novembre 1993 pour un partage de pouvoir entre Tutsis et Hutus n'affaiblit pas les efforts du *Hutu Power* pour diffuser son message, mobiliser la population et calomnier la Première ministre, Agathe Uwilingiyimana. Le *Hutu Power* trouve un écho particulier auprès des milices de certains partis politiques : les *Interahamwe* du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement (MRND), le parti du Président Juvénal Habyarimana et les *Impuzamugambi* de la Coalition pour la Défense de la République

(CDR). La milice *Interahamwe* est la plus importante. Cette appellation désignait à l'origine en 1973 le mouvement de jeunesse du MRND alors parti unique. Il se transforme en milice à partir de 1990 en réaction aux offensives du FPR et participe aux massacres fin 1992. Les miliciens, estimés à 50 000 en 1994, sont surtout recrutés dans la frange la plus pauvre de la population. La plupart sont armés de *panga* (machettes), de hoes et de gourdins et ne peuvent faire face à la grande offensive du FPR déclenchée en même temps que le génocide. Ils suivent donc la retraite des FAR vers le Zaïre à partir de juin 1994.

#### II.2.1.b L'exil en RDC

Les FAR, les milices et les fugitifs du régime se mêlent au million de réfugiés hutus. Ils emportent du matériel militaire puisque le Zaïre de Mobutu n'impose aucun contrôle. Les camps de réfugiés leur permettent de se réorganiser et de créer un gouvernement en exil. Le mouvement Retour Démocratique au Rwanda (RDR) est créé en mars 1995. Son objectif, outre la restauration d'un gouvernement hutu au Rwanda, est de « *marquer une certaine distance entre les réfugiés restés dans les camps de réfugiés [du Zaïre] et les organisateurs du génocide qui s'étaient enfuis vers des pays tiers* »<sup>86</sup>. Ainsi donc, dès le début, les forces en exil ne sont pas véritablement unifiées.

Entre 1995 et 1996, le RDR recrute et entraîne de nouveaux combattants dans les camps de réfugiés et se procure des armes et des munitions auprès de l'armée zaïroise. Ces camps sont situés essentiellement autour de Goma au Nord-Kivu. Le RDR lance donc des opérations de l'autre côté de la frontière en territoire rwandais en adoptant des pratiques de guérilla : ils privilégient les attaques qui perturbent le quotidien, se rendent coupables de tueries de villageois, attaquent des voyageurs et recrutent de force. Ils se distinguent également par des poses de mines sur les pistes rurales.

En 1996, avec les alliés ougandais et burundais, l'armée rwandaise attaque le Zaïre en accompagnant l'AFDL pour démanteler les camps de réfugiés

<sup>85</sup> Toutefois, un groupe des FAR s'est opposé au génocide infructueusement le 12 avril 1994, soit quelques jours après son déclenchement le 7 avril.

<sup>86</sup> Hans Romkema De Veenhoop, « Opportunités et contraintes relatives au désarmement et au rapatriement des groupes armés étrangers en République Démocratique du Congo », *Rapport Conflict and Transition Consultancies*, 2007, p. 40.

et faire cesser les attaques. Plusieurs centaines de milliers de civils sont massacrés. Les combattants, eux, se dispersent dans les forêts du Kivu ou fuient vers la partie occidentale du Zaïre, en Angola, en République du Congo ou encore au Rwanda. Le commandement central s'effondre, chaque unité est livrée à elle-même.

La coordination est rétablie graduellement en 1997, mais une séparation entre les groupes de l'ouest et ceux de l'est demeure. Cette réorganisation conduit à la création de l'Armée de Libération du Rwanda (ALiR) qui reprend les opérations de guérilla dans le nord-ouest du Rwanda. Elle est écrasée par l'armée rwandaise. Son volet politique, le Parti de l'ALiR n'a jamais été très en vue : une fois de plus, la force armée fonctionne comme un préalable nécessaire à l'expression politique.

Au début de la deuxième guerre du Congo, en 1998, Laurent-Désiré Kabila décide de soutenir l'ALiR qui s'est réfugiée après son échec dans le Masisi avec environ 10 000 combattants. Des armes et des munitions lui sont larguées au-dessus du Nord-Kivu. Il espère ainsi faire fructifier une communauté d'intérêts qui permettrait de repousser les forces rwandaises hors du territoire congolais. L'ALiR lui semblant affaiblie et insuffisante, Kabila conclut une autre alliance avec un groupe ex-FAR/*Interahamwe* qui tient le front autour de Mbuji-Mayi entre décembre 1998 et août 1999. Selon l'*International Crisis Group*, ce groupe tient à se démarquer de l'ALiR « du fait de sa réputation génocidaire »<sup>87</sup>. Il se dote donc d'un Comité de Coordination de la Résistance (CCR), un organe strictement militaire. Par la suite, il établit des liens avec des politiciens rwandais en exil, tous réputés non génocidaires.

Le CCR évolue en Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda (FDLR) au mois de mai 2000.

L'ALiR choisit de se fondre dans les nouvelles FDLR, principalement parce que les États-Unis viennent, en décembre 2001, d'ajouter ce groupe à la liste des organisations terroristes. À la fin de l'année 2000, un état-major commun est adopté tandis que les combattants rwandais se positionnent pratiquement tous dans les provinces du Kivu d'où ils ne sortiront plus. À la suite de l'assassinat de son père et de son accession au pouvoir en janvier 2001, Joseph Kabila favorise désormais la stratégie de guérilla à l'est du pays tout en ouvrant la possibilité des négociations.

L'opération « Oracle du Seigneur » planifiée dans ce contexte prévoit l'infiltration de 4 000 à 5 000 combattants FDLR au Rwanda en vue d'une confrontation directe avec l'armée rwandaise. L'opération est un fiasco : les FDLR perdent près de 2 000 hommes et 1 300 autres sont capturés. En 2003, lorsque l'État congolais recouvre sa souveraineté sur l'ensemble du territoire, les FDLR sont affaiblis mais toujours présentes au Nord et au Sud-Kivu. Il reste à déterminer si elles sont toujours en mesure d'atteindre leur objectif politico-militaire : la reconquête du pouvoir au Rwanda ou si désormais elles représentent plutôt une menace pour la sécurité en RDC.

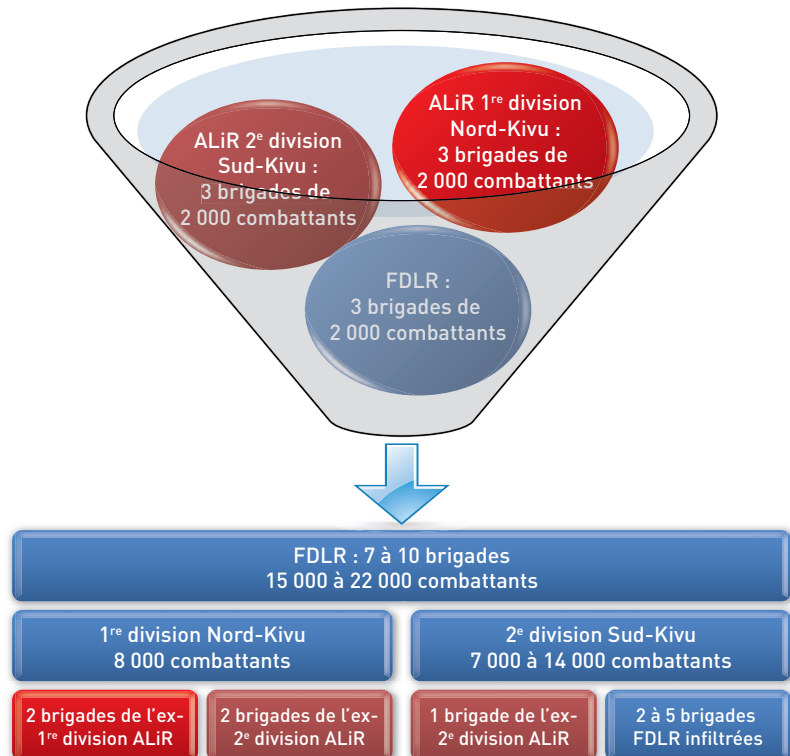


Schéma de la fusion ALiR/FDLR (2000) et de l'état des lieux à la fin de la 2<sup>e</sup> guerre du Congo.  
© Willy ANDREWS, 2013

<sup>87</sup> *International Crisis Group*, « Les rebelles Hutu rwandais au Congo : pour une nouvelle approche du désarmement et de la réintégration », *Rapport n° 63*, 2003, p. 6.

## II.2.2 Enracinement des rébellions congolaises

### II.2.2a Réseaux d'armement, de recrutement et de financement

Depuis la signature des accords mettant fin à la guerre, les FDLR ont perdu le soutien logistique du gouvernement congolais. Le groupe doit à présent trouver de nouveaux moyens pour obtenir du matériel militaire, recruter et se financer. Selon la MONUC, ils parviennent à se ravitailler grâce à des liens avec certains éléments des FARDC et surtout à travers des réseaux de contrebande. Ces réseaux prolifèrent car le contrôle territorial est faible, la topographie facilite l'escamotage et les unités de surveillance lacustre sont défaillantes faute de moyens. Une grande partie des ressources financières des FDLR est allouée à l'acquisition des armes à partir de 2003. Pourtant, les FDLR semblent dans l'incapacité de reconstituer une puissance de feu suffisante pour mener à bien des opérations ou se défendre en cas d'attaque.

Après dix-huit années de combats et de maquis, le groupe armé connaît une certaine usure<sup>88</sup>. Les effectifs se réduisent fortement à cause des affrontements, des conditions de vie difficiles et des désertions. En outre, les FDLR perdent en compétence car les jeunes recrues sont inexpérimentées contrairement aux anciens ex-FAR. Les FDLR ont pourtant quatre centres de formation qui permettent de former jusqu'à 150 combattants par an et par centre<sup>89</sup>. Malgré une diminution de leur capacité militaire, les FDLR parviennent à se maintenir grâce à leur implantation dans les réseaux économiques de l'est de la RDC.

Avant le retrait des troupes rwandaises de la RDC en 2002, le RDR, puis l'ALiR puis les FDLR survivaient grâce au pillage des civils et des forces militaires rivales. Cela change à partir de 2003 contribuant sans doute à expliquer la faible combativité des FDLR. Les FDLR développent un système de « logistique non-conventionnelle » (LNC). Les unités LNC de chaque bataillon sont chargées d'obtenir des armes

et des munitions et d'améliorer les conditions de vie. Elles tirent profit du commerce de minerais et d'autres secteurs économiques sous contrôle FDLR. Elles taxent les propriétaires et les gérants et contrôlent les échanges en dehors des principales villes surveillées par les FARDC. Ce contrôle s'étend au-delà des zones FDLR et suit les filières du réseau d'échange. C'est le cas en particulier dans les territoires de Fizi et de Walikale (Sud et Nord Kivu) qui sont riches en ressources minérales. D'autre part, les FDLR lèvent des impôts sur les marchés, les commerçants, les industries et les voyageurs (barrages routiers, traversées de points d'eau). Dans les zones rurales sanctuarisées, les FDLR pratiquent l'élevage, contrôlent le commerce du bétail et créent leurs propres boucheries. Elles deviennent également productrices des principaux produits agricoles. Mais elles cultivent aussi de la marijuana et se rendent coupables de prises d'otages.

En somme, depuis la fin de la guerre, le retrait des troupes rwandaises et la fin du soutien du gouvernement de RDC, les FDLR ont perdu en capacités militaires mais sont devenues plus fortes et autonomes en s'implantant dans le tissu économique officiel et officieux des provinces du Kivu.

### II.2.2b La structuration de l'espace et des forces

Sur la période considérée, les estimations font état d'un plein contrôle des FDLR sur près de 20 % des provinces du Kivu, avec une influence sur 30 % du reste du territoire. Les zones de contrôle sont particulièrement étendues au Sud-Kivu d'autant plus que les autorités militaires congolaises locales ont plus souvent adopté une stratégie de cohabitation pacifique qu'au Nord-Kivu où FARDC et FDLR s'affrontent régulièrement depuis la fin de la guerre. Quelques éléments FDLR se sont même installés dans un territoire de la province du Maniema voisin du Sud-Kivu. Mais c'est au Nord-Kivu autour de la frontière entre le Walikale et le Masisi que se situe le QG du haut commandement militaire et politique. Le général Sylvestre Mudacumura est le commandant de la branche armée des FDLR, qui a pris le nom de Forces Combattantes *Abacunguzi*<sup>90</sup> (FOCA) en 2003. Les unités semblent effectuer des rotations deux fois par

<sup>88</sup> Entretien avec Saïd Abass Ahamed.

<sup>89</sup> Groupe d'experts sur la République Démocratique du Congo, *Rapport final S/2009/603*, 23 novembre 2009, p. 33.

<sup>90</sup> i.e. « Les libérateurs du Rwanda ».



Circuits empruntés par la contrebande à destination des FDLR.

an entre le Nord et le Sud-Kivu en passant par la forêt de Kahuzi entre le Walikale (Nord-Kivu) et le Kalehe (Sud-Kivu)<sup>91</sup>.

Les effectifs militaires des FDLR sont réduits à environ 7 000 hommes, même si le gouvernement rwandais livre des chiffres bien supérieurs afin de dénoncer cette menace contre sa sécurité. Chaque niveau, division, brigade, bataillon ou compagnie ne compte plus que les effectifs du niveau inférieur tout en conservant son appellation. La structure quaternaire des unités (brigades ou bataillons) a évolué en structure ternaire. Une unité d'élite de Commandos de Recherche et d'Action en Profondeur (CRAP) chargée des opérations les plus dangereuses renforce chaque bataillon. D'autre part, un bataillon de police militaire est responsable de la prévention des désertions qui sont fréquentes. Enfin, d'autres structures montrent le haut degré organisationnel des FDLR au niveau militaire comme politique : conseil de guerre, tribunal militaire, comités régionaux restreints et élargis, la commission électorale permanente et indépendante (élections internes).

### II.2.3 Évolution stratégique

#### II.2.3a Les FDLR, une rébellion congolaise facteur de troubles

D'après le Groupe d'experts de l'ONU<sup>92</sup>, qui fonde ses conclusions sur des entretiens, l'observation de stocks d'armes et de munitions et des relevés de communications téléphoniques, les FDLR ont de nouveau été sollicitées par les autorités congolaises à partir de 2007 pour lutter contre le CNDP. Deux bataillons des FDLR étaient aux côtés des FARDC lors des affrontements de décembre 2007 autour de Mushaki (Masisi) et de nouveau au nord de Goma dans le Rutshuru à partir de l'été 2008. Certains officiers supérieurs des FARDC reconnaissent eux-mêmes avoir fait appel à des renforts FDLR lorsqu'ils étaient en difficulté. Par ailleurs, les FDLR et le CNDP s'affrontent régulièrement puisque selon le discours du CNDP, la présence d'ex-génocidaires présumés dans le groupe armé est une des justifications de son refus de déposer les armes.

Ces deux épisodes mis à part, les FDLR s'appuient sur des alliés bien moins conventionnels. Il s'agit d'un groupe d'anciens miliciens Mayi-Mayi, la coalition du PARECO dans la partie nord du Nord-Kivu, le Lubero et surtout du groupe des Rastas composé d'ex-FDLR et de ressortissants congolais. Les Rastas mènent une guérilla errante, sans objectif militaire ni expression politique, de type *Lord's Resistance Army* (LRA)<sup>93</sup>, perpétrant pillages et crimes<sup>94</sup>.

Entourées de la sorte, les FDLR mènent plusieurs opérations après l'opération « Oracle du Seigneur ». Elles planifient pour 2006 une nouvelle opération contre le Rwanda appelée « Opération Amizero ». Ses objectifs sont très divers : recrutement forcé dans des écoles, propagande politique, saisie d'armes, reconnaissance des cibles, acte de sabotage et distribution d'armes à des civils rwandais. L'opération est un échec, notamment parce que des déserteurs FDLR ont prévenu les autorités rwandaises, mais aussi parce que la hiérarchie FDLR y avait alloué peu de moyens. En somme, les FDLR continuent de planifier des opérations de grande ampleur mais n'ont plus la capacité de les conduire. Seules les opérations des CRAP qui opèrent toujours au Rwanda (renseignement et sabotage) permettent de continuer à alimenter la propagande interne au groupe.

Les FDLR restent une menace pour la sécurité en RDC puisqu'elles commettent des exactions contre la population civile et attisent les turbulences d'autres groupes armés. Elles ne suivent plus le schéma de la guérilla qui se réfugie hors des frontières de son État d'origine pour trouver un sanctuaire (1994-1996), ni celui de la guérilla alimentée par un État sur son territoire afin d'en déstabiliser un autre (1998-2002). Ce groupe armé s'apparente désormais à une rébellion congolaise. Les FARDC continuent de s'allier à elles de façon opportuniste et temporaire mais ne parviennent pas à leur faire face pour récupérer les zones qu'elles contrôlent.

<sup>91</sup> Groupe d'experts sur la République Démocratique du Congo, *Rapport final S/2008/43*, février 2008, p. 9.

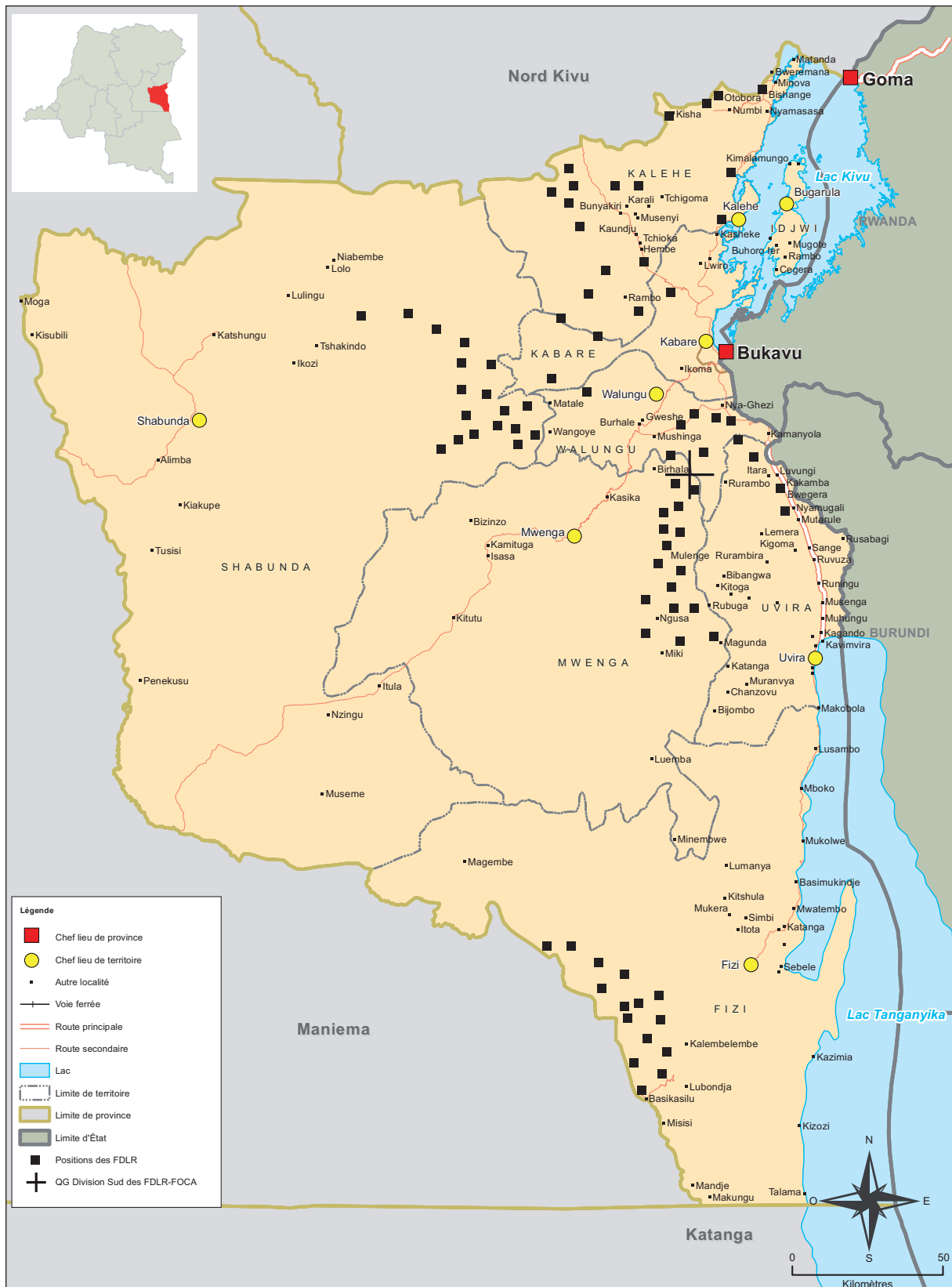
<sup>92</sup> Groupe d'experts sur la République Démocratique du Congo, *Rapport final S/2008/773*, décembre 2008.

<sup>93</sup> La LRA est un groupe de combattants dirigé par Joseph Kony. Son origine est en Ouganda mais elle circule et sévit dans toute la région c'est-à-dire en Ouganda, en RDC, au Sud Soudan et en République Centrafricaine. Les atrocités qu'elle a commises lui ont valu une surmédiation par rapport aux autres groupes et un investissement particulier des États-Unis dans la lutte pour son éradication.

<sup>94</sup> Groupe réputé pour ses massacres de civil, ses enlèvements de jeunes femmes qu'ils réduisent à l'esclavage sexuel.



Positions supposées des FDLR au Nord-Kivu en 2009.



Positions supposées des FDLR au Sud-Kivu en 2009.



### II.2.3b Conflits et divisions internes

Selon Marina Rafti<sup>95</sup>, chercheur à l'université d'Anvers, cet exil prolongé a pour conséquence d'entraîner la désintégration des FDLR comme de l'ensemble de l'opposition rwandaise au régime de Paul Kagame. Peu après la fusion ALiR/FDLR, des dissensions apparaissent et s'étalent jusqu'au mois de juin 2004. Un bloc *kiga*, constitué de Rwandais originaires du nord du pays à la tête desquels se trouvent Jean-Marie Vianney Higiuro et Félicien Kanyamibwa, s'efforce de prendre le pouvoir du mouvement face à un bloc *nduga*, constitué de Rwandais originaires du sud et rassemblés autour d'Ignace Murwanashyaka et Anastase Munyandekwe. Ce second groupe s'impose, fort du soutien de l'aile militaire, les Forces Combattantes *Abacunguzi* (FOCA) de Silvestre Mudacumura. La faction *kiga* se sépare des FDLR pour fonder, avec quelques centaines de membres, le Rassemblement pour l'Unité Démocratique-*Urunana* (RUD) dont les chefs politiques s'exilent aux États-Unis. La scission qui concerne les dirigeants politiques, n'affaiblit pas les capacités militaires des FDLR.

Il existe toujours des tensions entre ceux qui faisaient partie de l'ALiR, n'ayant jamais quitté le Kivu, et ceux qui ont circulé sur le territoire congolais, voire dans des territoires voisins et qui sont à l'origine de la création des FDLR. C'est le cas de Silvestre Mudacumura, chef des FOCA qui nomme à des postes de commandement des individus dont le parcours est proche du sien. Le mécontentement des *kivutiens* ne se fait pas attendre avec l'assassinat de l'adjoint de Mudacumura le 22 décembre 2006. Mais la tension majeure est celle qui oppose les partisans d'une négociation avec le gouvernement rwandais dans la perspective d'un rapatriement possible et ceux qui refusent totalement la négociation. C'est plus concrètement un conflit de génération : les plus jeunes des FDLR n'ayant pas été impliqués lors du génocide de 1994, n'ont pas à craindre la justice rwandaise et sont davantage disposés à intégrer les processus de DDRRR ; *a contrario*, les plus âgés présumés génocidaires ne peuvent envisager d'atteindre leurs objectifs politiques (reprenre le pouvoir au Rwanda) ou personnels (échapper à la justice) que par la lutte armée.

<sup>95</sup> Marina Rafti, « Crumbling in Exile: the Changing Nature of the Rwandan Opposition », *Afrique des Grands Lacs : annuaire 2004-2005*, Paris, L'Harmattan, 2005.

En outre, l'arrestation des dirigeants politiques en Allemagne et en France respectivement en 2009 et 2010 conduit à un renforcement de l'aile militaire : Mudacumura cumule désormais les fonctions de vice-président des FDLR et de commandant des FOCA. Celui-ci, partisan de la ligne dure, est « *de plus en plus impopulaire auprès des jeunes combattants* »<sup>96</sup>. Ces dissensions provoquent une dilution de la force combattive et une augmentation du nombre de désertions. La mission des Nations unies évalue en 2011 les effectifs militaires FDLR-FOCA à environ 3 000 hommes et les services de renseignement rwandais à 4 355. Ils sont toujours répartis entre le Nord et le Sud-Kivu.

### II.2.3c Négociations avec le Rwanda : l'impossible retour

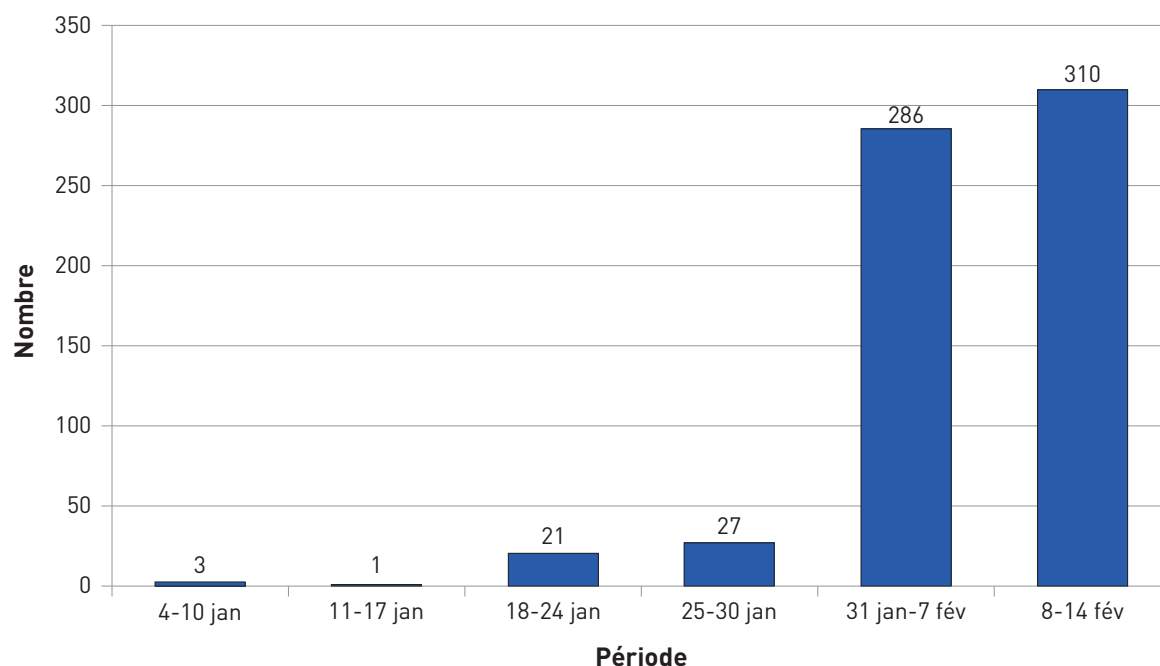
L'évolution des ex-FAR/*Interahamwe* en FDLR n'a pas fait disparaître l'idéologie extrémiste. En effet, si tous les membres des FDLR ne sont pas, loin s'en faut (certains étant d'ailleurs congolais), des génocidaires présumés, la direction des FDLR est révisionniste, voire négationniste et a pour objectif de décourager les défections dans ses rangs. Elle inculque l'idée selon laquelle les ex-combattants rapatriés au Rwanda par le processus dit de DDRRR<sup>97</sup> sont tous morts ou emprisonnés. En 2004, la communauté religieuse *Sant'Egidio*<sup>98</sup> initie sans succès un dialogue entre les autorités rwandaises et la direction des FDLR, Kigali refusant de négocier avec ces derniers et considérant que le désarmement des FDLR est une affaire congolaise. *Sant'Egidio* obtient alors une table ronde entre les délégations congolaise et des FDLR qui débouche en mars 2005 sur la Déclaration de Rome prévoyant le rapatriement volontaire. Les FDLR ne respecteront pas cette déclaration. En fait, le rapatriement des FDLR semble bien plus efficace lorsqu'il est forcé et ce sont bien en effet les opérations militaires qui provoquent le plus de défections dans leurs rangs comme le révèlent les données présentées par l'analyste militaire Henri Boshoff<sup>99</sup>.

<sup>96</sup> Groupe d'experts sur la République Démocratique du Congo, *Rapport final S/2011/738*, le 2 décembre 2011, p. 34.

<sup>97</sup> Désarmement, Démobilisation, Rapatriement, Réhabilitation et Réintégration. Cf. Chapitre 3.

<sup>98</sup> Il s'agit d'une communauté catholique fondée en 1968 à Rome.

<sup>99</sup> Diagramme réalisé d'après Henri Boshoff, « Demobilisation, Disarmament and Reintegration in the Democratic Republic of Congo: the Numbers Game », *African Security Review*, vol. 18, n° 1, 2009, p. 72.



DDRRR : nombre de combattants rapatriés en janvier et février 2009.

L'augmentation sensible du nombre de rapatriements du tableau se situe au moment de l'opération conjointe des FARDC et des RDF au début de l'année 2009, les FARDC restant incapables de faire face seules au CNDP et aux FDLR, les deux principales menaces dans les provinces du Kivu.

*comme mesure peu coûteuse de contre-insurrection. La cooptation de milices irrégulières vivant parmi des groupes opposés au gouvernement s'est également révélée profitable dans de nombreux cas puisqu'une telle tactique divise et distrait des groupes qui pourraient potentiellement s'unir»<sup>100</sup>.*

## II.3 LES AUTORITÉS CONGOLAISES FACE AUX GROUPES ARMÉS

### II.3.1 Les FARDC ne parviennent pas à lutter seules

Les FARDC essuient des échecs répétés contre les groupes armés de l'est du territoire congolais. Elles nouent des alliances plus ou moins formelles et durables avec la plupart des groupes. Ce mode d'action présente quelques avantages dans le court terme comme le signale Sherri McFarland.

*« L'inaptitude à projeter des forces en raison d'une capacité militaire affaiblie a conduit certains gouvernements africains menacés à favoriser l'utilisation des groupes armés [« proxies »]*

Les conséquences dans le long terme ne sont pourtant guère brillantes en RDC. Les alliances ou le soutien d'un groupe attisent systématiquement les velléités d'autres belligérants qui dénoncent le *complot* et s'allient entre eux pour y faire face. Ainsi, lorsque les FARDC s'associent au CNDP contre les FDLR, ces derniers s'allient avec les Forces Républicaines Fédéralistes (FRF) alors que les FDLR sont majoritairement composées par des Hutus dont certains présumés génocidaires et les FRF sont des Banyamulenges, c'est-à-dire des Tutsis. En fait d'alliance, il est préférable de parler d'association de

<sup>100</sup> Sherri McFarland, « The Usage of Proxy Militias in the Horn of Africa and the Democratic Republic of Congo », *New Balkan Politics*, 2007, N° 11, p. 2. Nous traduisons de l'anglais : « The inability to project power due to weakened military capabilities has caused beleaguered African governments to favor the usage of proxies as an inexpensive counter-insurgency measure. The co-optation of irregular militias that live among groups that oppose the government in many cases has also proven to be very beneficial because such a tactic divides and distracts groups that could potentially unite ».



Rwampara, 15 février 2007. Entraînement des FARDC.

Crédits : © Martine PERRET

circonstance entre les groupes. Dans un tel contexte, les FARDC apparaissent finalement comme un facteur de déstabilisation supplémentaire.

Après le rapprochement diplomatique entre Kabila et Kagame au sommet régional de Nairobi le 7 novembre 2008, les FARDC planifient avec le Rwanda une opération militaire conjointe « Umoja Wetu » contre les FDLR prévue débuter le 20 janvier 2009. Le concept officiel prévoit que les RDF apportent « un soutien logistique, opérationnel et en renseignement aux unités des FARDC »<sup>101</sup>. Le plan en deux phases de l'opération est remis à l'état-major de la MONUC : une première phase prévoit que la manœuvre militaire se déroule d'abord dans la province du Nord-Kivu où la coalition cible la sécurisation des frontières RDC-Rwanda et RDC-Ouganda avant de prolonger son action dans le reste de la province ; la seconde phase reste très floue.

Sept brigades FARDC et trois unités spéciales de renseignement sont censées participer à « Umoja Wetu ». Pour le Rwanda, l'objectif expliqué par le président Kagame est de mener une intervention rapide

pour déstabiliser les FDLR, obtenir l'arrestation des génocidaires présumés et rapatrier le reste des combattants. L'opération ne prévoit pas de poursuivre les FDLR dans toutes les zones occupées, mais de s'attaquer à une partie de la division Nord-Kivu, soit moins de 3 000 combattants. Les FDLR de leur côté ont intensifié leur recrutement, accéléré leur entraînement et surtout préparé leur repli dans des zones difficilement accessibles des forêts du Nord-Kivu. Leur tactique, dictée par un impératif de survie, est celle de l'éparpillement en petits groupes autonomes en évitant tout engagement frontal. Les FDLR ont conscience qu'elles ne peuvent vaincre militairement la coalition FARDC/RDF d'autant plus que les troupes du CNDP ont de nouveau accepté l'intégration.

Durant la première semaine des opérations, les troupes rwandaises pénètrent sans difficulté le territoire congolais au niveau de Goma et se séparent en trois colonnes :

- une partie progresse vers le nord de Goma dans le Rutshuru. Les RDF encerclent et désarment les derniers membres du CNDP récalcitrants et arrêtent Laurent Nkunda (22 janvier) ce qui n'était pas inscrit dans la planification de l'opération. Cela permet aux brigades FARDC de récupérer les bases qu'elles avaient perdues lors de la crise de l'automne 2008 ;
- la deuxième partie des troupes rwandaises suit le même axe vers le nord d'abord, puis oblique vers l'ouest à travers le Parc de Virunga. Elles suivent les chemins de montagne empruntés auparavant par le CNDP grâce à d'excellents services de renseignement ;
- la troisième partie des troupes RDF avance à l'ouest de Goma vers le Masisi et affronte les FDLR. Enfin, des éléments RDF et FARDC sont aérotransportés à Walikale (la zone minière de Walikale est stratégique pour les finances des FDLR). Positionnées ainsi sur le front ouest des FDLR, les troupes progressent vers le Masisi par l'ouest rendant plus difficile la dispersion des FDLR.

Le 24 janvier, le porte-parole militaire de la MONUC estime à 5 000 le nombre de soldats rwandais présents sur le territoire congolais<sup>102</sup>, des chiffres

<sup>101</sup> *International Crisis Group*, « Congo, une stratégie globale pour désarmer les FDLR », *Rapport n° 151*, 2009, p. 5

<sup>102</sup> *International Crisis Group*, *idem*, p. 6.

démentis par les autorités rwandaises. Hormis les éléments déployés à Walikale, les RDF opèrent de manière autonome à travers le Rutshuru et le Masisi. Les FARDC se déploient ensuite pour conserver le contrôle des localités conquises.

Les FDLR adoptent trois attitudes face aux attaques RDF :

- certains combattants fuient vers l'ouest vers les éléments de bouclage de Walikale. Les RDF les accrochent fin janvier. C'est le cas le 27 janvier au camp de Kibua dans le Masisi où stationne le centre de commandement de la brigade FDLR chargée de protéger le haut commandement FDLR ;
- d'autres combattants FDLR fuient vers le sud pour rejoindre les zones contrôlées par leur mouvement au Sud-Kivu. C'est le cas de l'état-major du général Silvestre Mudacumura ;
- enfin, de nombreux combattants choisissent de rester sur un terrain connu et se cachent dans les collines autour des villages. Si ces derniers



**Juin 2012. Soldat des FARDC.**

Crédits : © Serge KASANGA/MONUSCO

évitent les RDF, ils sont confrontés aux FARDC qui contrôlent les villages après le passage des RDF.

La première étape de l'opération « Umoja Wetu » prend fin le 31 janvier lorsque la partie Est du territoire de Rutshuru est contrôlée par les RDF/FARDC. Au début du mois de février, les forces gouvernementales se concentrent pour faire converger leurs troupes vers le cœur de la zone FDLR au Masisi. Elles espèrent forcer les FDLR à se regrouper dans une nasse mais n'obtiennent pas de capitulation massive tandis que l'ordre est donné aux RDF de se retirer le 21 février.

Selon le général congolais John Numbi, commandant des opérations conjointes, « Umoja Wetu » a atteint 85 % des objectifs. Elle n'a pas permis la destruction des FDLR mais la réduction de ses capacités opérationnelles du moins au Nord-Kivu en provoquant un accroissement du nombre de défections de combattants. La récupération de bases importantes est également très symbolique. L'opération est ainsi présentée comme un succès militaire et politique pour les deux gouvernements. Le groupe d'experts des Nations unies est, de son côté, plus critique et réservé sur les résultats obtenus, constatant que des FDLR ont pu réoccuper certaines positions perdues. Par ailleurs, plusieurs millions de dollars de fonds opérationnels et d'aide venus des États-Unis auraient été détournés par des officiers supérieurs des FARDC et des FDR [RDF]<sup>103</sup>. Pour la société civile, le bilan est encore plus mitigé. Le bureau de coordination des affaires humanitaires des Nations unies (OCHA) compte 30 000 déplacés au Nord-Kivu ayant fui les zones de combat ou les représailles, confrontés selon les moments aux FARDC, RDF ou FDLR.

Au-delà d'un succès proclamé par les différents intervenants ou observateurs, cette opération n'améliore pas du tout la sécurité des populations dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu.

<sup>103</sup> Groupe d'experts sur la République Démocratique du Congo, *Rapport final S/2009/603*, 23 novembre 2009, p. 7.



Opération « Umoja Wetu » du 20 janvier au 25 février 2009.

Source : International Crisis Group, « Congo, une stratégie globale pour désarmer les FDLR », *Rapport n° 151*, 2009, p. 33.

### II.3.2 Les solutions négociées : la tactique du *talk and fight*

Si la solution militaire a généralement la préférence des autorités congolaises, elle aboutit rarement à un succès, le gouvernement se trouvant alors contraint à négocier en position de faiblesse. Le schéma est le même que dans le cas des oppositions inter-étatiques. Or les groupes armés pratiquent avec habileté la tactique du « *talk and fight* », c'est-à-dire la capacité à négocier et combattre de façon concomitante. Comme le rappelle la journaliste belge, spécialiste de l'Afrique Centrale Colette Braeckman, cette tactique était « *revendiquée naguère par le président ougandais Museveni* »<sup>104</sup>. Elle est récurrente dans la confrontation entre gouvernement et CNDP. Joseph Kabila, dont le pouvoir est fraîchement légitimé par les urnes, ne veut pas négocier avec Nkunda, mais

il change de stratégie après les échecs militaires successifs et convoque la conférence de Goma en janvier 2008 pour rechercher une solution pacifique. La première interrogation porte sur le caractère national ou régional de la conférence. Le chef du gouvernement, Antoine Gizenga, considère que le CNDP est un problème national car il touche l'ensemble du peuple congolais. Cela signifie que chaque province doit envoyer des délégués à la conférence avec pour conséquence de diluer le dialogue direct entre les belligérants du Kivu. Pour le camp présidentiel, il s'agit d'une assemblée régionale avec l'incitation d'un dialogue inter-kivutien. Kabila fait la synthèse : la conférence inclut donc le CNDP et d'autres groupes armés du Kivu, mais pas les FDLR considérés comme un groupe étranger alors qu'il s'agit de négocier entre Congolais, avec l'appui de toute la nation congolaise.

Cinq thèmes sont prévus pour la conférence : la paix, la sécurité, le développement, les questions sociales et les questions humanitaires. Elle s'ouvre le 6 janvier 2008. Pour Kabila, prétendre négocier avec

<sup>104</sup> Colette Braeckman, « *Talk and fight* face à Obasanjo », mis en ligne le 16 novembre 2008, <http://blog.lesoir.be/colette-braeckman/2008/11/16/talk-and-fight-face-a-obasanjo/> consulté le 23 mars 2012.

ceux qui font la guerre permet d'inviter à la table des négociations de nombreux autres groupes armés (PARECO, FRF, Mayi-Mayi Yakutumba, Mayi-Mayi Zabuloni, le Mudundu 40, les Raïa Mutomboki), souvent adversaires du CNDP, afin de noyer les revendications de ce dernier. Une douzaine d'autres milices plus ou moins anecdotiques sont invitées (les Mayi-Mayi Kasindien, Kifuafua, Vurondo, Mongol, Ruwenzori et Simba pour le Nord-Kivu et les Mayi-Mayi Kirikicho, Ny'Kiriba, Kapopo, Mahoro, Shikito, Shabunda pour le Sud-Kivu). Ce stratagème échoue. En effet, le CNDP s'efforce de traiter en bilatéral avec le gouvernement en marge des tables-rondes pendant que les combats se poursuivent et accentuent la pression qui pèse sur le gouvernement.

Finalement, la conférence touche à sa fin et la signature d'un acte d'engagement prévoyant un cessez-le-feu est imminente. Mais le CNDP bloque cet accord au dernier moment revoyant ses exigences à la hausse. L'accord de cessez-le-feu prévoit désormais une amnistie pour « faits de guerre et d'insurrection ». Le CNDP exige même, à la dernière minute, une amnistie complète, incluant les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, l'ajout d'une indication selon laquelle les négociations ont eu lieu entre le gouvernement et le mouvement, placés de la sorte sur un

ped d'égalité et des précisions sur les modalités du retour en RDC des réfugiés congolais d'origine rwandaise. Ces revendications provoquent des exigences supplémentaires de la part des autres groupes armés, notamment l'acquisition de postes dans la hiérarchie des FARDC. Nkunda ressort grand vainqueur des négociations. S'il n'obtient pas satisfaction sur le premier point contraire au droit international, toutes les autres exigences du CNDP sont satisfaites dont le désarmement des FDLR. Le gouvernement congolais est perdant : celui qu'il fallait affaiblir est renforcé et ceux dont il fallait se servir pourront s'émanciper puisqu'il leur a été accordé des éléments au-delà de toute proportion par rapport à leur importance.

La tactique du « *talk and fight* » s'applique également à l'épisode de la Déclaration de Rome entre les autorités congolaises et les FDLR : les négociations permettent aux FDLR de gagner du temps pour renforcer leurs capacités militaires. De manière générale, les groupes armés reprennent systématiquement le combat quelques temps après la signature d'un accord, prétextant sa mauvaise application de la part du gouvernement ou un refus de désarmer de la part d'un groupe armé adverse. Cela conduit à d'autres négociations après une défaite militaire gouvernementale et ainsi de suite.

# CHAPITRE III

## L'EFFICACITÉ DE L'INTERVENTION INTERNATIONALE EN QUESTION

### III.1 LES CASQUES BLEUS DANS LES KIVU

Les opérations de maintien de la paix de l'ONU reposent sur le triptyque doctrinal fondamental rappelé en 2008 par le *Department of Peacekeeping Operations* (DPKO) : le consentement des parties en conflit, la neutralité et la prohibition du recours à la force. Le premier principe est confronté à la responsabilité morale de protéger les populations civiles, ce qui conduit souvent le Conseil de Sécurité à passer outre le consentement des parties. Le deuxième principe est également évolutif. D'un principe de neutralité qui prévalait pendant la Guerre froide et à la suite des échecs des opérations des années 1990, l'ONU adopte progressivement un principe d'impartialité. La neutralité renvoie à une attitude abstentionniste, tandis que l'impartialité conduit à l'action variant selon le type de crise, le degré d'urgence humanitaire et le cadre juridique de l'opération. Enfin, le troisième principe a aussi été remis en question. Initialement, les opérations de maintien de la paix ne permettent le recours à la force qu'en cas de légitime défense ou dans des conditions très limitées. Il faut attendre le milieu des années 1990 pour que les missions de l'ONU soient plus régulièrement déployées avec un mandat sous chapitre VII qui autorise un recours à la force.

La mission de l'ONU en RDC, en place depuis 1999, (MONUC puis MONUSCO à partir de 2010) illustre les difficultés de l'organisation internationale à définir sa doctrine d'intervention et donc à mener des opérations militaires efficaces pour la sécurisation des populations et du territoire. Avec un effectif de 17 000 hommes, elle est la plus importante au monde, mais rapportée à la superficie du territoire congolais et à sa population. En comparaison, l'effectif

de la KFOR au Kosovo était à peu près équivalent à son niveau le plus élevé pour un pays 215 fois plus petit et une population 41 fois moins nombreuse. Il s'agit essentiellement d'unités d'infanterie appuyées par quelques unités navales (lacs et fleuves), de six compagnies du génie, trois compagnies de forces spéciales et de 22 hélicoptères militaires dont quelques Mi-24. Un dispositif de 47 équipes d'observateurs complète le dispositif. Son action est annualisée puisqu'elle repose sur des résolutions votées chaque année par le Conseil de sécurité. Mais sa situation est le fruit d'un long cheminement parsemé de crises.

#### III.1.1 L'installation de la MONUC

##### *III.1.1a Des débuts timides pendant la deuxième guerre du Congo (1999-2003)*

En 1999, dans le cadre de la deuxième guerre du Congo, le Conseil de sécurité autorise, par la résolution 1279, le déploiement sous chapitre VI, de la MONUC, une mission d'observation et d'accompagnement à la mise en place de l'accord de cessez-le-feu de Lusaka, forte de 500 observateurs militaires. En 2000, l'accord reste inappliqué par l'ensemble des belligérants et une nouvelle résolution (1291) fait évoluer la mission : sur la base du chapitre VII, 5 537 Casques bleus sont chargés de protéger par tous les moyens, y compris l'emploi de la force, les populations civiles menacées. Mais cette force est largement insuffisante : la MONUC souffre d'un déficit capacitaire au regard de son mandat et de sa mission. D'autre part, il y a toujours le risque que l'emploi de la force contre un belligérant conduise celui-ci à ralentir le processus de paix négociée.

### III.1.1b Des crises pour un changement de stratégie (2003-2006)

Selon l'Américain Paul Williams, professeur de droit et de relations internationales, au *Washington College of Law*, c'est parce que la MONUC est tellement loin d'avoir les capacités requises pour mener à bien son mandat que « *le Secrétaire général de l'ONU a recommandé que la mission ne soit pas axée sur la protection des civils, bien que le mandat du conseil de sécurité l'ait exigé* »<sup>105</sup>. Cette situation conduit à une série de crises culminant avec les épisodes de Kisangani en 2002, de Bunia (Ituri) en 2003 et de Bukavu (Sud-Kivu) en 2004 où des civils sont massacrés à proximité des forces de la MONUC. Lors de la première crise en mai 2002, 180 civils sont à nouveau tués par le RCD-G provoquant les premières manifestations anti-MONUC.

Les deux crises suivantes sont traumatisantes pour la MONUC et conduisent à un changement de stratégie. Le bataillon uruguayen de la MONUC envoyé à Bunia n'empêche pas le massacre de plus de 400 civils. N'ayant pas d'expérience en matière de protection des populations, il s'enferme dans sa base n'osant pas recourir à la force. L'Union européenne intervient alors avec une force principalement française sous mandat de l'ONU pour rétablir la sécurité. L'opération Artémis de rétablissement de la paix est un succès car elle est limitée dans le temps (3 mois), localisée (Bunia) et disposant de capacités opérationnelles suffisantes. Si Bunia est sécurisée, ce n'est pas le cas du reste de l'Ituri ni des Kivu voisins. À la suite de cet épisode, le Conseil de sécurité autorise, en juillet 2003, l'accroissement des effectifs militaires de la MONUC à 10 800 hommes.

Une nouvelle résolution (1493) facilite l'emploi de la force dans l'Ituri pour permettre le rétablissement de la paix dans cette zone. Le Nord et le Sud-Kivu, exclus du champ d'application restent toujours en proie à des violences. S'en suit donc la crise de Bukavu, capitale du Sud-Kivu. C'est le premier coup de force de Laurent Nkunda, accompagné de dissidents du RCD-G. 800 Casques bleus disposant, d'armes lourdes et d'hélicoptères d'attaque Mi-24, sont

postés pour défendre la ville et séparer les FARDC des rebelles. Les FARDC fuient. Les rebelles avancent dans la ville. Les Casques bleus choisissent de se retirer dans leurs bases plutôt que d'affronter le groupe armé alors qu'ils bénéficient d'un avantage technologique certain et qu'ils sont tenus de protéger la population. En fait, cette hésitation révélerait une dichotomie entre l'état-major de la MONUC qui souhaitait une offensive et la hiérarchie politique qui a ordonné une rétractation au dernier moment. Les conséquences sur la population civile de Bukavu sont désastreuses. Selon Jim Terrie<sup>106</sup>, ancien analyste de l'Afrique avec l'*International Crisis Group*, la MONUC n'a ni stratégie militaire cohérente sur l'ensemble du territoire, ni doctrine générale ; ses faiblesses proviennent de capacités opérationnelles limitées dont le niveau d'instruction des troupes.

Ces crises conduisent au mois d'octobre 2004 à la nouvelle résolution 1565 procurant un mandat plus robuste à appliquer dans les Kivu et accordant 5 900 soldats supplémentaires. Un rééquilibrage du dispositif de forces au profit de l'Est s'opère avec la création de la Division Orientale dont le QG à Kisangani commande les opérations en Ituri et dans les Kivu. Dès 2005, la stratégie de la MONUC devient plus proactive avec de nouvelles règles d'engagement (ROE) pour employer la force, comme l'a décidé son nouveau chef d'état-major, le Hollandais Patrick Cammaert. Les forces de la MONUC commencent alors à mener des actions préventives pour protéger la population. Plus souvent confrontées aux groupes armés, elles connaissent des succès tactiques, à quelques exceptions près. Pourtant, le 25 février 2005, 9 Casques bleus sont tués dans une embuscade. Des opérations s'ensuivent au cours desquelles 50 à 60 rebelles sont tués. La MONUC bloque la progression du CNDP à plusieurs reprises, notamment autour de Sake, grâce à ses hélicoptères d'attaque en 2006 et 2007 empêchant la prise de Goma. Un nouveau rapport de forces se dessine : si les rebelles obtiennent des victoires contre l'armée congolaise, ils ne peuvent plus affronter et vaincre la MONUC qui veille sur les grands centres de population.

La MONUC s'engage également dans la poursuite des FDLR. Elle obtient ainsi un accroissement du nombre de combattants intégrant le processus de désarme-

<sup>105</sup> Paul Williams, « Renforcer la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix : regard sur l'Afrique », *Papier de recherche du Centre d'Études Stratégiques sur l'Afrique n° 1*, 2010, p. 26.

<sup>106</sup> Jim Terrie, « The Use of Force in UN Peacekeeping : the Experience of MONUC », *African Security Review*, 2009, vol. 18, n° 1, p. 22.



ment (de 2 000 à 11 394 en un an). Voulant imposer un désarmement forcé aux groupes armés, son chef d'état-major déclare : « *Si vous ne déposez pas les armes avant le 1<sup>er</sup> avril vous serez traités comme des bandits armés et des criminels de guerre et nous vous poursuivrons* »<sup>107</sup>. Si le mandat a étendu la mission de la MONUC, le principe de l'emploi de la force n'a pas sensiblement changé, de sorte que le changement provient plutôt d'une interprétation différente des textes et de la volonté d'agir de Cammaert. Mais cette stratégie soulève des oppositions en RDC et à l'ONU, la mission étant plusieurs fois accusée d'être responsable de la mort de civils. Finalement, le DPKO ordonne la fin des offensives. Ignorant la résolution de 2004, il martèle que la MONUC n'est pas engagée dans une guerre. L'action militaire de la MONUC souffre des dissensions politiques internes sur la doctrine d'engagement.

### III.1.2 Un *peacekeeping* de plus en plus robuste

#### III.1.2a *Le temps des opérations conjointes ou la « politique de conditionnalité »*

Après les élections congolaises de 2006 et la légitimation du pouvoir de Joseph Kabila par les urnes, c'est l'armée congolaise qui est désormais tenue responsable de la sécurité de sa population. L'engagement militaire de la MONUC doit donc devenir plus modeste puisqu'il n'est plus question de traquer les groupes armés qui risquent de faire échouer la transition politique. Le gouvernement prend ses fonctions en mars 2007 et le mois suivant, le Secrétaire général des Nations unies déclare dans son 23<sup>e</sup> rapport que la mission de la MONUC est désormais de soutenir l'action des FARDC. Tactiquement, cela se traduit par la mise en place de bases mobiles opérationnelles (*mobile operating bases*, MOB) déployées dans les zones de conflit. Des unités de la MONUC de *contrôle de zone* (en anglais, *Patrolling in Mass Approach*) y stationnent. Mais l'efficacité de cette tactique reste limitée. Les FARDC, bien que souveraines, sont incapables de mener les opérations de grande ampleur, tandis que la MONUC cible la protection des civils. En fait, les MOB ne déstabilisent que légèrement les groupes armés. En février 2008,

il y a 21 MOB au Nord-Kivu, dont l'une se situe en face du QG de Nkunda. Avec 6 000 Casques bleus pour le Nord-Kivu, la MONUC ne dispose que d'un soldat pour 60 km<sup>2</sup> et ne peut protéger durablement au-delà des périmètres urbains. C'est ainsi qu'en novembre 2008, le CNDP menace de prendre Goma et que les soldats de la MONUC s'y concentrent. Ils ne peuvent empêcher le massacre de la localité de Kiwanja (au moins 67 civils tués). La décision de protéger la plus grande localité en sacrifiant la plus petite est un rappel cinglant des problèmes capacitaires de la MONUC. En outre, elle est très vulnérable à la tactique du « *talk and fight* » hésitant toujours à employer la force contre une faction engagée dans des négociations.

La résolution 1856 de décembre 2008 apporte un ton nouveau. Le soutien à la réforme du secteur de la sécurité et au processus de DDRRR mis à part, la sécurité dans les Kivu devient la priorité de la MONUC, la protection des civils restant la priorité absolue. Sans se substituer aux autorités congolaises, le nouveau mandat de la MONUC appelle à un *peacekeeping* plus robuste avec la constitution d'opérations conjointes avec les FARDC. Encore faut-il préciser que la première opération d'envergure *Umoja Wetu* au Nord-Kivu est décidée par la RDC et le Rwanda excluant la MONUC de la planification. Malgré la volonté congolaise de relayer au second plan le rôle de la MONUC, sa brigade Nord-Kivu parvient à déployer ses casques bleus sur 41 positions réparties au plus près des points de contact potentiels entre les FDLR et les forces FARDC-RDF. Une dizaine de ces positions sont renforcées par des équipes de spécialistes civils des affaires politiques, des droits de l'homme et des affaires civiles, les *Joint Protection Teams* (JPT) chargées d'analyser les risques pour donner aux casques bleus une meilleure capacité d'anticipation, rapporte l'*International Crisis Group*<sup>108</sup>. L'opération *Umoja Wetu* n'est couronnée que d'un succès partiel et lorsqu'il s'agit d'étendre l'intervention au Sud-Kivu, les FARDC qui ne bénéficient plus de la présence des RDF, font appel à la MONUC pour planifier conjointement l'opération *Kimia II*.

L'opération anti-FDLR *Kimia II* conduite par les FARDC débute le 27 février 2009. Ses objectifs sont de couper les FDLR de leurs anciennes positions

<sup>107</sup> Jim Terrie, *ibidem*.

<sup>108</sup> *International Crisis Group*, « Congo : une stratégie globale pour désarmer les FDLR », *Rapport n° 151*, 2009, p. 6.



**Nord Goma, 2009. Un blindé de la MONUC traverse le village de Rutshuru.**

Crédits : © Neuhaus/IRIN

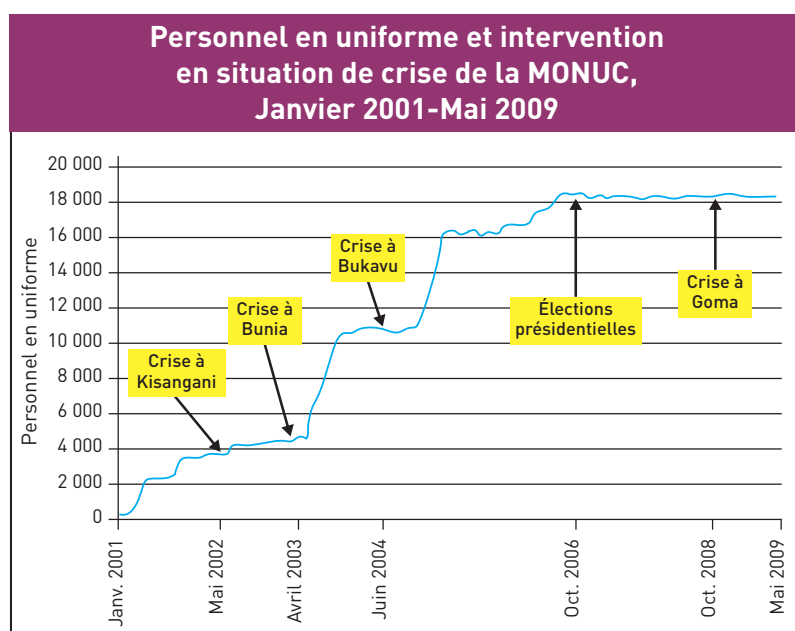
dans le Nord-Kivu notamment des mines sources de revenus financiers, et de les poursuivre dans le Sud-Kivu où elles ont trouvé refuge. Les troupes récemment intégrées du CNDP y participent. L'accord passé entre la MONUC et les FARDC prévoit, selon l'*International Crisis Group*, « un soutien logistique à raison d'un total de 16 000 rations de campagnes équivalentes à un dollar/homme/jour pour les provinces du Nord et Sud-Kivu, un ravitaillement en carburant, l'évacuation médicale des blessés et un appui-feu artillerie et aérien sur demande l'état-major opération selon les disponibilités de la MONUC »<sup>109</sup>.

La MONUC ne peut limiter les conséquences graves pour la population civile des opérations *Umoja Wetu* et *Kimia II* malgré le déploiement de 40 bases d'opérations y compris au Nord-Kivu temporairement, où la menace de représailles est jugée élevée par les JPT. Facteur aggravant, les troupes CNDP intégrées dans les rangs des FARDC manquent de discipline. Au final, la MONUC considère que l'opération permet

de réduire les effectifs des FDLR à environ 3 000, mais elle est également responsable de centaines de milliers de déplacés et de victimes civiles.

Par voie de conséquence, le Conseil de Sécurité adopte, en décembre 2009, la résolution 1906 qui introduit le concept de « conditionnalité » : la MONUC peut suspendre, dès le niveau brigade, son soutien à l'armée congolaise en cas de violation des droits de l'homme. C'est une manière de réguler la coopération entre MONUC et FARDC lors des opérations militaires conjointes en procurant aux dirigeants de la MONUC un moyen de pression efficace. En prime, la MONUC conditionne son soutien à une planification conjointe. Parallèlement, le gouvernement congolais met en place une politique de *tolérance-zéro* à l'égard de l'indiscipline mais son application est limitée. Malgré les nombreuses critiques entourant les conséquences de l'opération *Kimia II*, la MONUC planifie une nouvelle opération conjointe avec les FARDC, *Amani Leo*. Elle a lieu à partir de janvier 2010 et vise peu ou prou les mêmes objectifs que la précédente pour faire face à la menace FDLR. Les conséquences pour la population sont sensiblement améliorées.

Une *peacemaking* plus efficace s'établit à la suite de l'évolution progressive de la tactique (mode d'action des bases mobiles opérationnelles), des stratégies (conditionnalités) et des effectifs, crise après crise, depuis 1999.



Source : Paul Williams, « Renforcer la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix : regard sur l'Afrique », *Papier de recherche du Centre d'Études Stratégiques sur l'Afrique n° 1*, 2010, p. 25.

<sup>109</sup> *International Crisis Group*, *idem*, p. 10.

Il ne faut pas négliger non plus l'impact de l'origine des troupes engagées comme Casques bleus. En effet, le tableau des contributions fourni en annexe, révèle que les troupes proviennent majoritairement de pays dont les armées manquent encore d'expérience et de moyens : Népal, Inde, Pakistan, Uruguay, Afrique du Sud. La participation à une mission de l'ONU peut même être envisagée comme un moyen d'obtenir des ressources supplémentaires. Dans ce contexte, la MONUC ne peut prétendre à une efficacité opérationnelle conforme aux standards occidentaux.

### III.1.2b De la MONUC à la MONUSCO

Le 1<sup>er</sup> juillet 2010, la MONUC devient la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilité au Congo (MONUSCO) par la résolution 1925. Le 30 juin 2010 à l'occasion du cinquantenaire de l'indépendance, le gouvernement congolais a exprimé le désir de voir réduire le rôle de la mission de l'ONU. Tandis que les principaux groupes armés sont largement affaiblis, 2 000 Casques bleus sont retirés des zones où les conditions sécuritaires le permettent comme à Kisangani. Dans cette nouvelle phase dite de stabilisation, le rôle de la MONUSCO consiste à gérer certaines séquelles des conflits auprès des

populations et d'aider les FARDC à se renforcer et se réformer afin de rendre la paix durable. L'opération devient largement civilo-militaire : des *substantive sections* nombreuses s'occupent de toutes sortes de fonctions relevant des domaines administratif, juridique, sécuritaire (forces de police). Elles traitent de la protection des enfants, des violences sexuelles, de la politique pénitentiaire, des mines, du SIDA, des élections, du DDR, etc.

Mais la différenciation entre MONUC et MONUSCO n'est pas si évidente et l'évolution affichée officiellement ne se traduit pas de façon concrète. Pour la population congolaise, il ne s'est pas opéré de rupture particulière puisque les activités de protection des civils étaient déjà à l'ordre du jour auparavant. D'autre part, l'engagement opérationnel de la MONUSCO auprès des FARDC, notamment avec ses hélicoptères, lors des combats du printemps et de l'été 2012 pour dissuader les rebelles du M23 d'avancer vers Goma, sème encore un peu plus le doute. Un Casque bleu est même tué dans les combats autour de Bunagana dans lesquels des chars de la MONUSCO sont engagés.

Les effectifs pourraient même être augmentés pour atteindre le maximum prévu par le mandat.



16 mai 2012, Bunagana au Nord-Kivu.  
MONUSCO, déploiement des troupes pour la sécurité des populations.  
Crédits : © Sylvain LIECHTI/MONUSCO

Au 31 juillet 2012, ils se répartissent comme suit<sup>110</sup> :

- 19 102 hommes en uniforme (17 035 soldats, 691 observateurs militaires, 1 376 policiers) ;
- 952 civils internationaux
- 2 815 civils locaux
- 540 volontaires des Nations unies

Les effectifs autorisés, eux, sont sensiblement différents : 22 016 hommes en uniforme (19 815 soldats, 760 observateurs militaires, 391 policiers et 1 050 membres d'unités de maintien de l'ordre), composantes civile, judiciaire et pénitentiaire appropriées.

Si les évolutions des attitudes et des activités de la mission de l'ONU dépendent de ses mandats successifs, elles résultent aussi pour une large part de l'interprétation qui en est faite sur le terrain. Après l'examen des différentes opérations menées ou toujours en cours, la marge interprétative dépend beaucoup de l'approche militaire de la mission (avec les concepts de saturation, tache d'huile, séparation, zone sécurisée, endiguement et victoire sur les coupables)<sup>111</sup>.

Toutefois, selon Jim Terrie, l'impact opérationnel de la présence dissuasive des Casques bleus reste étroitement liée à leur crédibilité car la seule démonstration de force ne suffit pas. En effet, si un agresseur pense qu'il peut éliminer un Casque bleu sans devoir faire face à une réaction vigoureuse, le pouvoir dissuasif des Casques bleus est considérablement réduit.

Finalement, la distinction entre la MONUC et la MONUSCO s'observe difficilement dans les provinces de l'est toujours en conflit où les FARDC restent la plupart du temps incapables d'assurer seules la sécurité. En revanche, les Casques bleus ont pratiquement disparu des autres provinces, à l'exception d'un bataillon basé à Kinshasa. La nouvelle dénomination apparaît surtout comme un gage donné aux autorités congolaises et sous-entend l'idée d'une normalisation définitive prochaine.

<sup>110</sup> Source MONUSCO : <http://www.un.org/fr/peacekeeping/missions/monusco/facts.shtml>, mis en ligne le 31 juillet 2012, consulté le 23 août 2012.

<sup>111</sup> Le tableau de détail se situe en annexe : « Approches militaires de la protection des civils ».

## III.2 LA TRANSFORMATION DE L'ARMÉE PAR LES PROGRAMMES INTERNATIONAUX

### III.2.1 Approche conceptuelle des Réformes du Secteur de la Sécurité

La Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) est devenue un leitmotiv des bailleurs de fonds internationaux, au premier rang desquels la Banque Mondiale. Au début des années 1990, le croisement d'hypothèses constructivistes et néo-institutionnalistes rend le développement et la sécurité inextricablement liés et réhabilite l'État comme interlocuteur légitime et acteur efficient des projets d'aide au développement. Au cœur des projets de bonne gouvernance, la RSS s'applique aux trois instruments régaliens de sécurité que sont l'armée, la police et la justice. Axel Augé, docteur en sociologie et maître de conférences à l'université de Rennes 2, plaide en faveur de l'idée selon laquelle « *les réformes sécuritaires, même limitées, deviennent le reflet d'une institutionnalisation de la gouvernance du secteur de la sécurité et de la défense, aussi bien en Afrique de l'Ouest qu'en Afrique centrale* »<sup>112</sup>. Toujours d'après lui, « *l'institutionnalisation de la gouvernance repose sur quatre éléments : l'adhésion des forces armées aux normes internationales de bonne gouvernance politique et sécuritaire, l'internationalisation de l'action militaire (programmes de formation régionaux, états-majors internationaux, etc.), l'adaptation des forces à une gestion coopérative des crises (opérations conjointes) et le renforcement du contrôle civil de la subordination des militaires aux dirigeants démocratiquement élus* ».

Pour atteindre ces objectifs, la RSS distingue deux niveaux. Le premier est une modernisation de l'appareil de défense en matière d'équipement et de formation avec un effort de rajeunissement dans l'armée de Terre. Le second concerne « *la consolidation de l'État de droit et la républicanisation du corps des militaires* »<sup>113</sup>. Toutefois, ces principes ont du mal à s'appliquer en RDC.

<sup>112</sup> Axel Augé, « Les réformes du secteur de la sécurité et de la défense en Afrique subsaharienne : vers une institutionnalisation », *Afrique contemporaine*, n° 218, 2006, p. 51.

<sup>113</sup> Axel Augé, *idem*, p. 59.

### III.2.2 La RSS, une gageure en RDC

#### III.2.2a Des programmes pour assurer la transition (2003-2006)

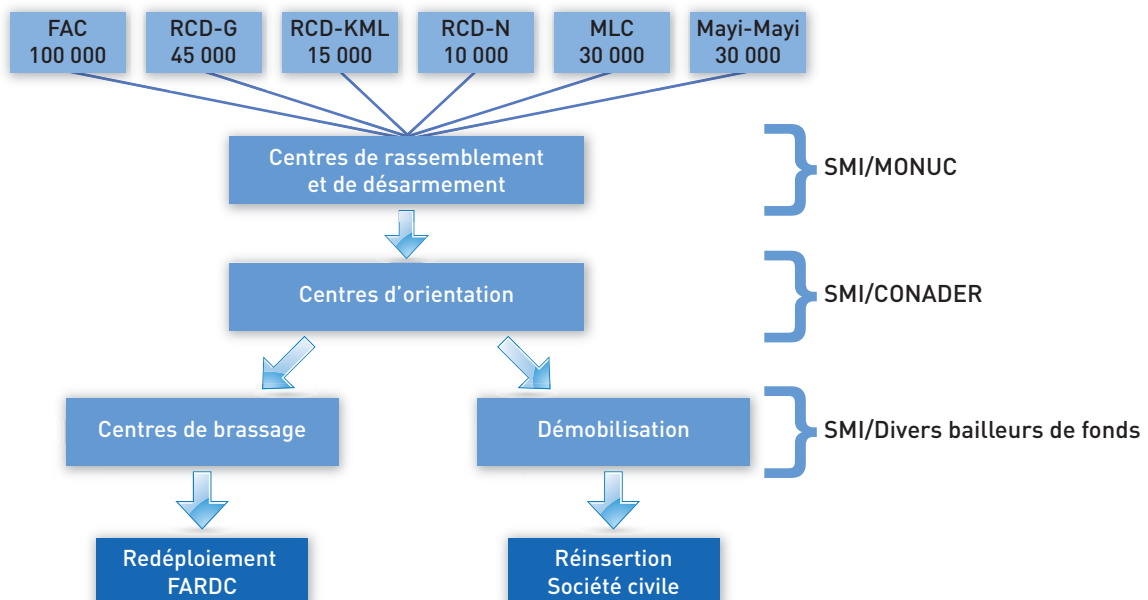
En RDC, la nécessité d'une RSS apparaît au cours du dialogue inter-congolais de Sun City en 2002 où se négocient les institutions de la transition, largement motivées par la pression d'acteurs de l'intervention internationale. La RSS doit garantir une paix durable en transformant l'agrégation de miliciens en forces de sécurité de l'État, capables de rétablir la sécurité intérieure et des frontières.

Or l'armée nationale post-conflit est une juxtaposition de milices ou de groupes armés. Le nombre exact de soldats pouvant se revendiquer FARDC est très difficile à connaître. L'addition des effectifs déclarés par chacune des parties à Sun City s'élève à près de 220 000 combattants. Mais dès qu'il s'agit de l'inscription sur les listes de paiements, les effectifs se voient portés à plus de 300 000 alors qu'en réalité les recensements réalisés au cours de l'année 2002 ont situé les FARDC autour d'un effectif de 135 000 hommes.

Pour constituer une armée nationale, un Plan stratégique national d'intégration des forces armées est annoncé à Sun City. Validé le 5 mars 2004 par les autorités de transition, il intègre notamment un programme DDR. Retardé et révisé par les bailleurs de fonds, il n'est finalement initié qu'en août 2005. Deux décrets créent les instruments institutionnels et juridiques du plan : la Commission Nationale de Démobilisation et Réinsertion (CONADER) et la Structure Militaire d'Intégration (SMI), laquelle fixe la limite des effectifs des FARDC à 125 000 combattants. Cela signifie qu'un certain nombre d'entre eux doivent être intégrés, tandis que d'autres sont voués à la démobilisation.

Ce plan prévoit trois étapes dans la reconstitution des forces.

La première étape, à court terme, est le programme de DDR lui-même dont le processus tient en trois phases. Les miliciens remettent leurs armes (désarmement) dans des centres de regroupement. Puis ils sont envoyés dans des centres d'orientation pour choisir entre démobilisation et poursuite d'une carrière militaire. Enfin, ceux démobilisés reçoivent une aide financière à la réinsertion, tandis que ceux restant dans l'armée vont dans un des six centres de



Processus de DDR<sup>114</sup>.  
© Willy ANDREWS, 2013

<sup>114</sup> Ce schéma ne tient pas compte des nombreuses milices de l'Ituri qui suivent un programme de DDR qui leur est spécifiquement dédié.

brassage pendant 45 jours avant d’être redéployés. Il s’agit de former 18 brigades territoriales intégrées d’infanterie avant le 30 avril 2006.

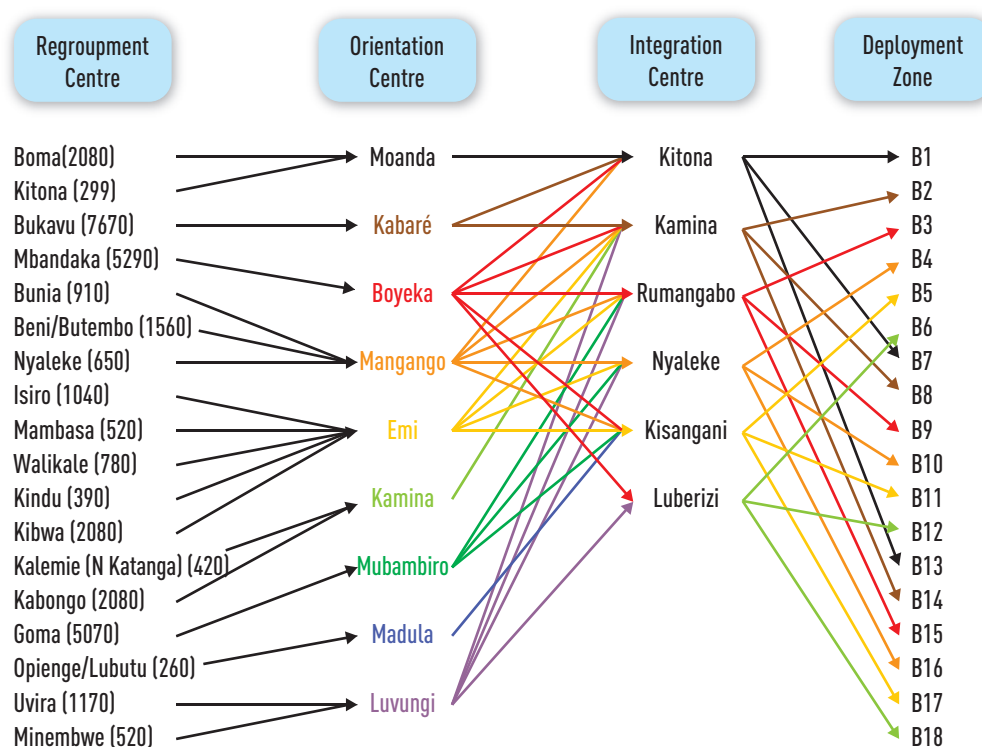
La deuxième étape, à moyen terme, cherche à constituer une force de réaction rapide de deux à trois brigades avec l’objectif de se substituer à la MONUC en stationnant sur les principales bases militaires traditionnelles (Kisangani, Kananga, Kamina) proches des zones de troubles.

Enfin, la troisième étape est celle de la constitution d’une force organisée en trois divisions incluant des unités blindées pour sécuriser les frontières.

De nombreux problèmes ralentissent la constitution de la nouvelle armée congolaise. Le processus de DDR contient en lui-même des caractéristiques qui compromettent ses propres résultats. Ainsi, il existe un net déséquilibre entre la démobilisation et l’intégration : la différence entre la solde mensuelle à l’armée (10 dollars) et la prime de démobilisation (110 dollars payables immédiatement, plus 25 dollars versés chaque mois pendant un an) n’incite pas à choisir l’intégration. Cela signifie qu’un combattant qui a des intérêts locaux à défendre, préférera percevoir les ressources liées à la démobilisation et reprendre

les armes par la suite, plutôt que d’être intégré avec une solde dérisoire en étant assigné loin de sa zone d’intérêt. S’ajoutent à cela des délais liés à la mise en œuvre des infrastructures, à l’administration et aux transports. En effet, le transport des individus concernés d’un centre de démobilisation à un centre d’orientation, puis à un centre d’intégration, se révèle très coûteux. Il constitue un véritable défi logistique dans un État aussi vaste et aux infrastructures si peu développées, sans compter les failles de coordination entre les différents organismes et bailleurs de fonds qui gèrent les étapes successives en s’accommodant des règles internationales de l’aide publique au développement, laquelle interdit qu’elle soit dévolue au transport de troupes. Enfin, il faut noter qu’il n’existe aucun programme ni même de disposition spécifique pour prendre en charge les blessés de guerre qui souhaitent se présenter au DDR.

Les bailleurs de fonds diffèrent selon les centres d’intégration avec le risque de voir se reproduire les conséquences négatives des coopérations militaires bilatérales disparates de l’époque Mobutu. Ainsi Kitona (Bas-Congo) est soutenu par l’Angola, Kamina (Katanga) par la Belgique et l’Afrique du Sud, Kisangani (province Orientale) par la Belgique, Rumangabo, Nyaleke et Luberizi (Nord et Sud Kivu) par la RDC.



Source : *International Crisis Group*, « La réforme du secteur de la sécurité en RDC », *Rapport n° 104*, 2006, p. 27.

Le plan de formation « en cascade » (formation des formateurs) n'a pas vraiment fonctionné non plus en raison du faible niveau de l'encadrement, auquel s'ajoute un manque général de maîtrise des effectifs. Enfin, la rareté de cartes d'identification des démobilisés leur permet de se présenter dans plusieurs centres.

Outre les difficultés techniques du programme de réforme, Mwayila Tshiyembe, directeur du centre de géopolitique de l'université de Nancy, pose la question critique de la pertinence d'un tel processus : « *Il est surréaliste d'imaginer que l'étape actuelle de restructuration et d'intégration des milices armées de différentes factions, débouche sur la constitution et l'emploi d'une armée républicaine* »<sup>115</sup>. Il apparaît en effet difficile de faire d'anciens ennemis, de bons soldats. D'un autre côté, Thierry Vircoulon, chercheur associé au programme Afrique subsaharienne de l'Institut français des relations internationales (IFRI), parle du bilan désastreux des FARDC : « *En RDC, les "hommes en uniforme" apportent l'insécurité et se comportent comme une armée d'occupation dans leur propre pays* »<sup>116</sup>. Ainsi, le processus d'intégration ne serait finalement qu'une occasion pour les rebelles de poursuivre leurs forfaits. Ces exactions sont aussi le signe d'une large et récurrente faiblesse logistique de l'armée. En outre, le DDR ne permet pas de connaître le passé éventuellement criminel des combattants traités.

Dès lors, l'Union Européenne décide d'assumer un rôle leader pour donner une véritable impulsion à la RSS. Faisant suite à la demande congolaise, la France

et la Belgique font voter en 2005 le déploiement d'une mission de police (EUPOL) et d'une mission militaire (EUSEC). La Commission Européenne pilote un audit du secteur de la justice. Préoccupée par les exactions susmentionnées et les conditions de vie déplorables des soldats, la mission EUSEC fixe un objectif qu'exprime le général Pierre Michel Joana, chef de la mission : « *Pour faire en sorte que les soldats congolais soient payés le plus régulièrement possible, la seule solution c'est la maîtrise des effectifs* »<sup>117</sup>. En effet, la mise en place de la chaîne de paiements, qui doit être séparée de la chaîne de commandement pour éviter le détournement des soldes, est dépendante d'un recensement précis des effectifs. La mission mène donc un audit avec le recensement biométrique des effectifs. Chaque soldat doit désormais être muni d'une carte biométrique, non falsifiable, ce qui permet d'établir la distinction entre militaires et non-militaires et par là même rétablir une certaine confiance auprès de la population.

### III.2.2b Un âge d'or terne (2006-2009)

La première phase du programme de DDR débuté en novembre 2004 se termine prématurément en décembre 2006 à la suite de la reprise des violences dans l'est du pays. À ce stade, le mandat du gouvernement de transition se termine et les chiffres du DDR financé à hauteur de 200 millions par la Banque Mondiale, tombent<sup>118</sup> :

Combattants	Nombre	% par rapport aux 300 000 combattants annoncés	% par rapport au nombre traité	Hommes	Femmes	Enfants
Désarmés	186 463	300 000 (62 %)	100			
Démobilisés	102 148	150 000 (34 %)	55	99 538	2 610	30 219
Réintégrés	53 427		45			

<sup>115</sup> Mwayila Tshiyembe, *Le défi de l'armée républicaine en RDC*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 9.

<sup>116</sup> Thierry Vircoulon, « République démocratique du Congo : la démocratie sans démocrates », *Politique étrangère*, n° 3, automne 2006, p. 573.

<sup>117</sup> Consilium Europa, « EUSEC RD Congo », mis en ligne le 09.12.07, <http://tvnewsroom.consilium.europa.eu/event/eusec-dr-congo-mission/democratic-republic-of-congo-operation-eusec>, consulté le 12.02.12.

<sup>118</sup> D'après les données présentes dans le « Rapport final de la deuxième conférence internationale sur le DDR et la stabilité en Afrique », Kinshasa, 12-14 juin 2007, [http://www.un.org/africa/osaa/reports/DDR\\_French%20unedited.pdf](http://www.un.org/africa/osaa/reports/DDR_French%20unedited.pdf), consulté le 15.04.12.

Or, le nouveau gouvernement prétend qu’il reste à traiter quelque 70 000 FARDC et 19 000 rebelles. La Banque Mondiale fournit 75 millions supplémen-

taires pour une deuxième phase entreprise à partir de juin 2009 dont voici les chiffres, à la date de février 2010<sup>119</sup> :

Combattants	Nombre	% par rapport aux 89 000 combattants annoncés	% par rapport au nombre traité
Désarmés	14 196	16	100
Démobilisés	5 960	7	42
Réintégrés	8 236	9	58

Plusieurs constats émergent de cette deuxième série de résultats. D’une part, il y a un ralentissement du nombre de combattants traités et un décalage encore plus prononcé entre les chiffres annoncés et les réalisations. D’autre part, le rapport entre la proportion des démobilisés et celle des réintégrés s’est inversé. Il faut souligner qu’entre les deux phases de DDR, le gouvernement congolais a négocié une paix avec le CNDP en 2006 et a mis en place, parallèlement, un nouveau concept d’intégration des rebelles, le « mixage » : les combattants du CNDP ne passent pas par des centres de brassage et sont redéployés directement sur leur zone de provenance en conservant, peu ou prou, leur propre structure de commandement. La tentative d’isoler les troupes se limite à un morcellement en 6 brigades dont 5 seulement voient le jour (les 81<sup>e</sup> et 83<sup>e</sup> contrôlées par le CNDP et 3 autres brigades non intégrées, les 110<sup>e</sup>, 116<sup>e</sup> et 1<sup>re</sup> brigade de réserve). Les brigades mixées sont des juxtapositions de bataillons des deux provenances sous commandement mixte. Mais ce processus prend fin avec la reprise des combats entre le CNDP et l’armée congolaise fin 2007.

En 2009, le CNDP est contraint d’accepter le brassage, mais il est très lent et a lieu essentiellement dans des camps au Nord-Kivu, ce qui ressemble à une *via media* entre le brassage originel et le mixage. La baisse des chiffres de combattants traités s’explique aussi parce qu’un grand nombre d’entre eux sont étrangers, nécessitant la mise en place d’un troisième processus, le DDRRR. Il vise cette fois les rebelles étrangers qui n’ont pas vocation à être intégrés à l’armée nationale, ni à être réinsérés dans la société congolaise. Le DDRRR

volontaire est pris en charge par une section de la MONUC. Lancé en 2002, il a permis le rapatriement de plus de 16 100 ex-combattants au Rwanda, au Burundi et en Ouganda, selon les chiffres recueillis par Henri Boshoff en février 2010<sup>120</sup>.

Les progrès de la RSS se font au ralenti. Sur les 18 brigades qui doivent achever leur intégration en 2006, dans l’objectif premier d’assurer la sécurité des élections, 17 sont enfin constituées mi-2008 et seules 3 d’entre elles ont été formées par du personnel international. En revanche, plus de la moitié d’entre elles sont déployées dans les zones à forte tension que sont les Kivu, révélant rapidement leurs défaillances comme l’a montré le deuxième chapitre. La mise en place de la nouvelle chaîne de paiements pose également problème dans le sens où, selon Sébastien Melmot, spécialiste des questions de gouvernance institutionnelle et sécuritaire dans les environnements post-conflits, la séparation entre la chaîne de commandement et les responsables financiers des régiments « a été mal vécue par une hiérarchie militaire habituée à s’immiscer de façon intéressée dans les budgets de fonctionnement »<sup>121</sup>. Dès lors, les blocages et les retards sont nombreux. La RSS n’a d’ailleurs pas complètement éradiqué les

<sup>119</sup> Henri Boshoff, « Completing the Demobilisation, Disarmament and Reintegration Process of Armed Groups in the Democratic Republic of Congo and the Link to Security Sector Reform of FARDC », *Institution for Security Studies Situation Report*, 2010, November 23<sup>rd</sup>, pp. 1-10, p. 3.

<sup>120</sup> Henri Boshoff, *idem*, p. 6.

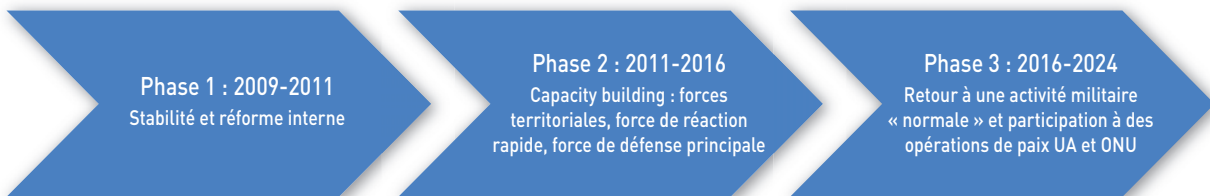
<sup>121</sup> Sébastien Melmot, « Candide au Congo : l’échec annoncé de la réforme du secteur de la sécurité », *Focus Stratégique*, IFRI n° 9, septembre 2008, p. 12.



pratiques de malversations dont la plus connue est l'*opération retour* (10 % en général<sup>122</sup> rétrocédés à l'autorité) pratiquée par l'officier en charge de la solde.

En somme, le Plan stratégique national est en faillite et le gouvernement décide de le réviser. Or, cette fois, l'élaboration d'une vision globale et stratégique pour l'armée congolaise ne résulte pas de négociations de paix entre ex-belligérants, mais émane de discussions avec les bailleurs de fonds, initiées lors de la table ronde de février 2008. Deux visions de l'armée nationale s'affrontent portées par le ministre de la Défense d'un côté et le chef d'état-major de l'autre.

Le premier promeut la conception d'une armée bâtisseuse. En plus de leurs missions habituelles, les forces armées doivent participer à la reconstruction de l'État et au programme présidentiel des cinq chantiers<sup>123</sup>, en menant des missions de production agricole ou de construction d'infrastructures d'utilité publique. C'est cette vision qui l'emporte face aux projets plus traditionnels présentés par le chef d'état-major d'une armée professionnelle, conçue uniquement dans une optique de défense nationale. Concrètement, cela se traduit par un décalage dans le temps de la formation des troupes prévues dès le premier plan et plus largement par la définition de trois phases stratégiques :



Phases du nouveau plan de réforme de l'armée.  
© Willy ANDREWS, 2013

### III.2.2c La RSS au point mort

Certains problèmes touchant à la faisabilité de la RSS persistent et apparaissent comme des apories. Ainsi, les objectifs des RSS et DDR semblent peu conciliables. D'un côté la RSS essaie d'améliorer la qualité de la gestion [comme la chaîne de paiements]<sup>124</sup> et de l'opérabilité des FARDC, tandis qu'au même moment le DDR *achète* la paix dans l'Est du pays en intégrant des flots d'ex-combattants dans les rangs avec tous les problèmes induits. Ainsi, le DDR participe au dysfonctionnement de la RSS et l'armée nationale, incapable de se réformer, semble condamnée à l'inefficacité comme le montrent à nouveau ses échecs dans les Kivu, notamment face au M23.

La deuxième aporie réside dans l'incohérence des agendas des différents acteurs. Si elle se résume à des concrétisations techniques, la RSS est hautement politique et le manque de volonté commune et de cohérence des actions de la part des autorités congolaises comme des bailleurs de fonds est alarmant. Ainsi, le cadre conceptuel de la RSS est celui de l'ONU cependant que les Congolais favorisent largement, en matière militaire, les relations bilatérales<sup>125</sup>. La RSS, dont la compétence relève de la RDC, tend à être de moins en moins pilotée par la mission onusienne. C'est ainsi qu'en 2009, les FARDC refusent un plan d'entraînement arguant qu'il est trop ambitieux et complexe. Cela aboutit à une juxtaposition de programmes sans aucune coordination. Par exemple, les Pays-Bas appuient des initiatives de l'Afrique du Sud en RDC dans le domaine militaire alors que ce même pays appuie par ailleurs la mission européenne EUSEC RDC. Autre exemple,

<sup>122</sup> *International Crisis Group*, « Sortir du piège du conflit : promouvoir la bonne gouvernance en RDC », *Rapport n° 114*, 2006, p. 12.

<sup>123</sup> Il s'agit de cinq chantiers dits prioritaires : eau et électricité, santé et éducation, infrastructures, logements et emploi.

<sup>124</sup> Entretien avec Cyril Musila, Institut Français des Relations Internationales, juillet 2012.

<sup>125</sup> Entretien avec le colonel Ch. Greyfié de Bellecombe, Centre de Doctrine d'Emploi des Forces, juin 2012.

les États-Unis entraînent un bataillon avec l'objectif très spécifique et isolé de la lutte *anti-Lord's Resistance Army* (LRA). Le résultat sur le terrain est la constitution d'une force congolaise aux formations hétéroclites, manquant de coordination, de cohésion et d'efficacité.

Les réformes engagées n'ont pour l'instant pas permis de combler les déficits de l'armée congolaise. Elle n'est pas encore une armée républicaine et elle n'est

pas en mesure de remplir ses principales missions. Les difficultés à transformer l'armée congolaise, notamment mises en regard des réussites de la RSS au Burundi voisin, viennent rappeler la complexité de la gestion post-conflit en RDC et la nécessité d'opérer une approche systémique. Mais celle-ci paraît hors de portée tant les volontés et les agendas de chacun des acteurs (locaux, nationaux, internationaux) plus que les moyens peinent à se mettre en œuvre de concert.

# CONCLUSION

Les événements du printemps et de l'été 2012 illustrent encore l'incapacité de l'armée nationale à contrôler les provinces de l'est du pays. Si les armées voisines n'interviennent plus, du moins officiellement, sur le territoire congolais depuis les accords de paix suivant la deuxième guerre du Congo, les FARDC ne parviennent pas à rétablir la souveraineté de l'État dans cette zone très éloignée de la capitale. Les racines de la conflictualité sont ancrées au niveau local comme l'attestent le grand nombre de groupes armés de petite taille et leur pérennité. La société souffre de clivages profonds qui trouvent en partie leurs origines de l'autre côté de la frontière rwandaise. L'ethnicité notamment reste surtout un outil idéologique des groupes armés dont les motivations se résument souvent à la prédation, qu'elle soit un objectif initial ou une nécessité pour prolonger l'activité de rébellion contre le pouvoir politique.

Les insuffisances des FARDC sont préoccupantes : déficit capacitaire et de compétences, indiscipline, corruption, divorce consommé avec la population.

Face à elles, les groupes armés bénéficient de solides avantages :

- ceux liés à un engagement de type guérilla : agilité sur un terrain connu, dispersion, refus de l'affrontement direct, soutien par la population si nécessaire par la force ;
- ceux liés aux capacités propres des groupes armés : armement, logistique (soin des blessés), moral, discipline, renseignement.

Un nouveau concept d'intégration des différentes factions armées a été adopté à la fin de la deuxième guerre du Congo : faire de bons soldats des FARDC avec les ennemis d'hier. C'est sur cette base que s'est élaborée la réforme du secteur de la sécurité en bénéficiant de l'appui de la communauté interna-

tionale. Mais si la RSS a été une relative réussite au Burundi voisin par exemple, en RDC, les quelques succès qu'elle peut revendiquer sont techniques et trop ciblés pour répondre à la complexité de la situation. La RSS n'a pas vraiment changé la façon dont les FARDC font face aux groupes armés dans les Kivu.

La mission de l'ONU elle-même s'éternise en RDC sans que la paix soit rétablie. Toujours l'une des plus importantes opérations de maintien de la paix, elle souffre de contradictions entre sa doctrine et son emploi et d'un déficit capacitaire par rapport à ses objectifs ; elle est accusée d'être mal utilisée et mal coordonnée avec les autorités congolaises mais les attentes sont immenses. Son mandat a évolué depuis 1999 de même que l'interprétation des mandats successifs. Initialement force d'interposition avec un mandat sous chapitre VI, c'est paradoxalement dans la situation post-conflit que, désormais, sous chapitre VII, elle fait usage de la force !

Dans ce contexte singulier de la RDC, la notion de post-conflit est à reconsidérer. Le conflit correspond à la période des deux guerres, lors desquelles les acteurs principaux étaient des États avec leurs armées conventionnelles ainsi que des groupes rebelles, s'inscrivant malgré tout dans la stratégie de ces États. La période de l'après-guerre est celle de la reconstruction, stabilisation et consolidation de la paix. Ce n'est pas pour autant qu'elle est exempte de conflictualité et d'affrontements comme l'analyse des activités des principaux groupes armés l'a montré. Finalement, la distinction entre une situation de conflit et de post-conflit semble surtout relever de l'appréciation de l'État et de celle de la communauté internationale pour légitimer, encadrer et orienter ses interventions.

Malheureusement au niveau local, l'après-guerre en RDC demeure toujours un conflit...



# LISTE DES ACRONYMES

<b>ADF</b>	<i>Allied Democratic Forces</i> , Alliance des Forces Démocratiques : rébellion ougandaise au Congo, assemblée avec le NALU
<b>AFDL</b>	Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo-Zaïre : rébellion congolaise
<b>ALiR</b>	Armée de Libération du Rwanda : rébellion rwandaise au Congo, prédécesseur des FDLR
<b>ANC</b>	Armée Nationale Congolaise : la première armée congolaise du pays indépendant a pris ce titre. Mais c'est aussi le cas des branches armées de certains mouvements rebelles par la suite.
<b>APR</b>	Armée Patriotique Rwandaise : dénomination de l'armée rwandaise de 1994 à 2002
<b>CCR</b>	Comité de Coordination de la Résistance : rébellion rwandaise au Congo, prédécesseur des FDLR
<b>CDR</b>	Coalition pour la Défense de la République
<b>CEPGL</b>	Communauté Économique des Pays des Grands-Lacs
<b>CIRGL</b>	Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs
<b>CMDP</b>	Comité Militaire pour la Défense du Peuple : rébellion congolaise, prédécesseur du CNDP
<b>CNDP</b>	Congrès National pour la Défense du Peuple congolais : rébellion congolaise
<b>CONADER</b>	Commission Nationale de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion
<b>CPI</b>	Cour Pénale Internationale
<b>CRAP</b>	Commando de Recherche et d'Action en Profondeur : unité spéciale des FDLR
<b>CS</b>	Conseil de Sécurité des Nations unies
<b>DDR</b>	Désarmement, Démobilisation et Réintégration
<b>DDRRR</b>	Désarmement, Démobilisation, Rapatriement, Réhabilitation et Réintégration
<b>DPKO</b>	<i>Department of PeaceKeeping Operations</i> , Département des Opérations de Maintien de la Paix
<b>DSP</b>	Division Spéciale Présidentielle
<b>EUPOL-RDC</b>	<i>European Union Police</i>
<b>EUSEC-RDC</b>	<i>European Union Security</i>
<b>FAC</b>	Forces Armées Congolaises : forces gouvernementales congolaises entre 1998 et 2003
<b>FAR</b>	Forces Armées Rwandaises : forces gouvernementales rwandaises avant 1994
<b>FARDC</b>	Forces Armées de la République Démocratique du Congo : forces gouvernementales congolaises à partir de 2003
<b>FAZ</b>	Forces Armées Zaïroises : forces gouvernementales entre 1971 et 1997
<b>FDD</b>	Forces pour la Défense de la Démocratie : rébellion burundaise au Congo
<b>FDLR</b>	Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda : rébellion rwandaise au Congo
<b>FNL</b>	Forces Nationales pour la Libération : rébellion burundaise au Congo
<b>FOCA</b>	Forces Combattantes Abacunguzi : branche armée de la rébellion FDLR
<b>FP</b>	Force Publique : armée coloniale congolaise
<b>FPR</b>	Front Patriotique Rwandais : rébellion rwandaise en Ouganda et au Rwanda
<b>GRIP</b>	Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la sécurité
<b>JPT</b>	<i>Joint Protection Teams</i>
<b>LDF</b>	<i>Local Defense Forces</i> , Forces de Défense Locales

<b>LNC</b>	Logistique Non-Conventionnelle
<b>LRA</b>	<i>Lord's Resistance Army</i> , Armée de résistance du Seigneur : groupe armé ougandais
<b>M23</b>	Mouvement du 23 mars : rébellion congolaise, issue principalement du CNDP
<b>MAGRIVI</b>	Mutuelle Agricole de Virunga
<b>MIB</b>	Mission d'Immigration des Banyarwanda
<b>MLC</b>	Mouvement pour la Libération du Congo : rébellion congolaise puis parti politique
<b>MOB</b>	<i>Mobile Operating Bases</i> , Bases Mobiles Opérationnelles
<b>MONUC</b>	Mission de l'Organisation des Nations unies en RDC
<b>MONUSCO</b>	Mission de l'Organisation des Nations unies pour la Stabilité au Congo
<b>MRND</b>	Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement : parti politique rwandais
<b>NALU</b>	Armée nationale pour la libération de l'Ouganda : rébellion ougandaise au Congo, rassemblée avec les ADF
<b>OCHA</b>	<i>Office of Coordination for Humanitarian Affairs</i> , Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires des Nations unies
<b>ONG</b>	Organisation Non-Gouvernementale
<b>ONU</b>	Organisation des Nations unies
<b>ONUC</b>	Organisation des Nations unies au Congo
<b>PALIR</b>	Peuple Armé de Libération du Rwanda : rébellion rwandaise au Congo
<b>PARECO</b>	Patriotes Résistants Congolais : regroupement des milices Mayi-Mayi
<b>PSDC</b>	Politique de Sécurité et de Défense Commune
<b>QG</b>	Quartier Général
<b>RCD</b>	Rassemblement Congolais pour la Démocratie : rébellion congolaise
<b>RCD-G</b>	Rassemblement Congolais pour la Démocratie-Goma : rébellion congolaise
<b>RCD-KML</b>	Rassemblement Congolais pour la Démocratie-Kisangani Mouvement de Libération : rébellion congolaise
<b>RDC</b>	République Démocratique du Congo
<b>RDF</b>	<i>Rwandan Defense Force</i> , Forces de Défense Rwandaises : forces gouvernementales rwandaises depuis 2002
<b>RDR</b>	Retour Démocratique au Rwanda : rébellion rwandaise au Congo, prédécesseur des FDLR
<b>ROE</b>	<i>Rules of Engagement</i> , Règles d'Engagement
<b>RSS</b>	Réforme du Secteur de la Sécurité
<b>RUD</b>	Rassemblement pour l'Unité Démocratique-Urunana : rébellion rwandaise au Congo, dissidence des FDLR
<b>SADC</b>	<i>South African Development Community</i> : organisation régionale d'Afrique australe
<b>SMI</b>	Structure Militaire d'Intégration
<b>SNPC</b>	Synergie Nationale pour la Paix et la Concorde
<b>TPD</b>	Tous pour la Paix et le Développement
<b>UE</b>	Union européenne
<b>UNITA</b>	Union pour l'Indépendance Totale de l'Angola : rébellion angolaise
<b>UPC</b>	Union des Patriotes Congolais : rébellion congolaise
<b>UPDF</b>	<i>Ugandan People's Defense Forces</i> , Forces de Défense nationale de l'Ouganda : forces gouvernementales ougandaises

# BIBLIOGRAPHIE

## Ouvrages et articles scientifiques

- **ABDEL-MALEK Anouar**, « Armée et régime militaire au Congo », *L'armée dans la nation (Asie, Afrique, Amérique latine)*, Alger, Société Nationale d'Édition et de Diffusion, 1975.
- **ADONG ODER Sandra**, « Understanding the Complexities of the Democratic Republic of Congo at the Turn of the Decade », *African Security Review*, 2011, vol. 20, n° 2, p. 51-55.
- **AHAMED Saïd Abass**, « Démocratiser en temps de guerre : le rôle des Nations unies et de l'Union Européenne en République Démocratique du Congo », *Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2005-2006*, Paris, L'Harmattan, 2006.
- **AUGÉ Axel**, « Les réformes du secteur de la sécurité et de la défense en Afrique subsaharienne : vers une institutionnalisation », *Afrique contemporaine*, 2006, n° 218, p. 49-67.
- **AUTESSERRE Séverine**, « Penser les conflits locaux : l'échec de l'intervention internationale au Congo », *Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2007-2008*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- **BANÉGAS Richard**, « L'Ouganda, une puissance régionale ? », *Politique Africaine*, 1999, n° 75, p. 5-19.
- **BANGOURA Dominique**, « L'armée au Zaïre dans une période de transition politique », *Défense nationale*, avril 1994, vol. 1, p. 123-134.
- **BOSHOFF Henri**, « Dealing with the Fast-Changing Environment in the Eastern DRC », *African Security Review*, 2009, vol. 18, n° 1, p. 64-69.
- **BOSHOFF Henri**, « Demobilisation, Disarmament and Reintegration in the Democratic Republic of Congo: the Numbers Game », *African Security Review*, 2009, vol. 18, n° 1, p. 70-75.
- **BUCYALIMWE MARARO Stanislas**, « L'Est de la République Démocratique du Congo : 10 ans entre la guerre et la paix 1996-2006 », *Afrique des Grands Lacs : annuaire 2005-2006*, Paris, L'Harmattan, 2006.
- **COUTEAU-BÉGARIE Hervé**, « Guerres irrégulières : de quoi parle-t-on ? », *Stratégies irrégulières*, Paris, Economica, 2010.
- **DECAUX Emmanuel**, « Les Nations unies et la région des Grands Lacs », *Politique Africaine*, 1997, n° 68, p. 32-39.
- **DZASSABI Gilbert**, lieutenant-colonel, « Les problèmes de sécurité en République Démocratique du Congo : révélateur de guerre et de paix en Afrique », thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Université Montesquieu – Bordeaux IV, 2005.
- **ELA ELA Emmanuel**, « République Démocratique du Congo : les accords de Lusaka », *Défense Nationale*, juillet 2001, p. 175-177.
- **JACQUEMOT Pierre**, « Ressources minérales, armes et violence dans les Kivu (RDC) », *Hérodote*, 2009, vol. 3, n° 134, p. 38-62.
- **KADIEBWE Richard**, *La guerre des six jours à Kisangani : leçons géopolitiques et géostratégiques*, Paris, L'Harmattan, 2009.

- **KJEKSRUD Stian, AASLAND RAVNDAL Jacob**, « Emerging Lessons from the United Nations Mission in the Democratic Republic of Congo: Military Contributions to the Protection of Civilians », *African Security Review*, 2011, vol. 20, n° 2, p. 3-16.
- **KOKO Sadiki**, « MONUC and the Quest for Peace in the Democratic Republic of Congo: Assessment of a Peacekeeping Mission », *African Security Review*, 2011, vol. 20, n° 2, p. 29-41.
- **LANOTTE Olivier**, *République Démocratique du Congo : guerres sans frontières*, Bruxelles, GRIP-Editions complexes, 2003.
- **LELOUP Bernard**, « Le Rwanda et ses voisins, activisme militaire et ambitions régionales », *Afrique contemporaine*, 2005, vol. 3, n° 215, p. 71-91.
- **LEMARCHAND René**, « The Geopolitics of the Great Lakes Crisis », *Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2005-2006*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 25-54.
- **MATHIEU Ilinca**, « La contre-insurrection en République Démocratique du Congo », *Sécurité Globale*, 2011, n° 14, p. 97-110.
- **MATHIEU Paul et TSONGO Mafikiri**, « Guerres paysannes au Nord-Kivu (République Démocratique du Congo), 1937-1994 », *Cahiers d'Études Africaines*, 1998, n° 150-152, p. 385-416.
- **MBEMBE Achille**, « Nécropolitique », *Raisons politiques*, 2006, n° 21, p. 29-60.
- **MCFARLAND Sherri**, « The Usage of Proxy Militias in the Horn of Africa and the Democratic Republic of Congo », *New Balkan Politics*, 2007, n° 11, p. 1-22.
- **MPISI Jean**, *Le Kivu pour la paix ! : les actes de la conférence de Goma, janvier 2008*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- **MWAKA BWENGE Arsène**, « Les milices Mayi-Mayi à l'Est de la République Démocratique du Congo : dynamiques d'une gouvernementalité en situation de crise », *Revue Africaine de sociologie*, 2003, vol. 7, n° 2, p. 73-94.
- **NZEREKA MUGHENDI Nissé**, *Les déterminants de la paix et de la guerre au Congo-Zaïre*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2011.
- **PERROT Sandrine**, « Entrepreneurs de l'insécurité. La face cachée de l'armée ougandaise », *Politique Africaine*, 1999, n° 75, p. 60-71.
- **POURTIER Roland**, « Le Kivu dans la guerre : acteurs et enjeux », *EchoGéo*, <http://echogeo.revues.org/10793> mis en ligne le 21 janvier 2009, consulté le 15 novembre 2011.
- **PRUNIER Gérard**, *From Genocide to Continental War: the "Congolese Conflict" and the Crisis of Contemporary Africa*, Londres, Hurst & Company, 2009.
- **PRUNIER Gérard**, « L'Ouganda et les guerres congolaises » *Politique africaine*, 1999, n° 75, p. 43-59.
- **RAFTI Marina**, « Crumbling in Exile: the Changing Nature of the Rwandan Opposition », *Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2004-2005*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 95-117.
- **RICHARTE Marie-Pierre**, « L'ONU et la région des Grands Lacs », *Le trimestre du Monde*, 1996, n° 2, p. 21-48.
- **RUSAMIRA Étienne**, « La dynamique des conflits ethniques au Nord-Kivu : une réflexion prospective », *Afrique contemporaine*, 2003, vol. 3, n° 207, p. 147-163.
- **SCOTT Stuart Andrews**, *Laurent Nkunda et la rébellion du Kivu : au cœur de la guerre congolaise*, Paris, Karthala, 2008.



- **SERVAIS A.**, général, « L'armée nationale congolaise », *Revue générale militaire*, 1965, vol. 1, p. 195-211.
- **STERNS Jason**, « Laurent Nkunda and the National Congress for the Defence of the People (CNDP) », *Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2007-2008*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 245-267.
- **TERRIE Jim**, « The Use of Force in UN Peacekeeping. The Experience of MONUC », *African Security Review*, 2009, vol. 18, n° 1, p. 21-34.
- **TSHIYEMBE Mwayila**, *Le défi de l'armée républicaine en République Démocratique du Congo*, Paris, L'Harmattan, 2005.
- **VIRCOULON Thierry**, « République démocratique du Congo : la démocratie sans démocrates ». *Politique étrangère*, 2006, n° 3, p. 569-581.
- **VLASSENROOT Koen, VAN ACKER Franck**, « Les Mai-Mai et les fonctions de la violence milicienne dans l'Est du Congo », *Politique Africaine*, 2001, n° 84, p. 103-116.
- **VLASSENROOT Koen**, « Les guerres africaines du type fleuve Mano », *Politique Africaine*, 2002, n° 88, p. 13-26.
- **VLASSENROOT Koen, RAEYMAEKERS, Timothy**, « Kivu's Intractable Security Conundrum ». *African Affairs*, 2009, p. 475-484.
- **WILLAME Jean-Claude**, « Gestion verticale et horizontale des crises identitaires : le cas du Kivu montagneux », *Hérodote*, 1997, n° 86-87, p. 78-115.
- **WILLAME Jean-Claude**, *La guerre du Kivu : vues de la salle climatisée et de la véranda*, Bruxelles, GRIP, 2010.

## Rapports, articles de journaux

- **BOSHOF Henri**, « Assessing Security Sector Reform and its Impact on the Kivu Provinces », *Institute for Security Studies Situation Report*, 26 November 2008.
- **BOSHOF Henri**, « Completing the Demobilisation, Disarmament and Reintegration Process of Armed Groups in the Democratic Republic of Congo and the Link to Security Sector Reform of FARDC », *Institute for Security Studies Situation Report*, 23 November 2010, 12 pages.
- **BRAECKMAN Colette**, « Talk and fight face à Obasanjo », mis en ligne le 16 novembre 2008, <http://blog.lesoir.be/colette-braeckman/2008/11/16/talk-and-gight-face-a-obasanjo/> consulté le 23 mars 2012.
- Consilium Europa, « EUSEC RD Congo », mis en ligne le 09.12.07, <http://tvnewsroom.consilium.europa.eu/event/eusec-dr-congo-mission/democratic-republic-of-congo-operation-eusec>, consulté le 12.02.12.
- **COSTE Philippe**, colonel, *Doctrine de contre-rébellion*, Paris, Centre de Doctrine d'Emploi des Forces, 2009.
- Groupe d'experts sur la République Démocratique du Congo, *Rapport final S/2004/551*, 15 juillet 2004, 44 pages.
- Groupe d'experts sur la République Démocratique du Congo, *Rapport S/2006/525*, 18 juillet 2006, 60 pages.
- Groupe d'experts sur la République Démocratique du Congo, *Rapport S/2006/53*, 27 janvier 2006, 48 pages.
- Groupe d'experts sur la République Démocratique du Congo, *Rapport final S/2008/43*, 13 février 2008, 37 pages.

- Groupe d'experts sur la République Démocratique du Congo, *Rapport final S/2008/773*, 12 décembre 2008, 132 pages.
- Groupe d'experts sur la République Démocratique du Congo, *Rapport final S/2009/603*, 23 novembre 2009.
- Groupe d'experts sur la République Démocratique du Congo, *Rapport final S/2011/738*, 2 décembre 2011.
- GRIP, *Étude sur la prolifération des armes légères en République Démocratique du Congo*, avril 2010, 69 pages.
- Human Rights Watch, « RD Congo : le Rwanda doit cesser d'aider un criminel de guerre présumé », 3 juin 2012, <http://www.hrw.org/fr/news/2012/06/03/rd-congo-le-rwanda-doit-cesser-d-aider-un-criminel-de-guerre-pr-sum-0>, consulté le 6 juin 2012.
- International Crisis Group, « Le partage du Congo : anatomie d'une sale guerre », *Rapport n° 26*, 20 décembre 2000, 114 pages.
- International Crisis Group, « Les rebelles Hutu rwandais au Congo : pour une nouvelle approche du désarmement et de la réintégration », *Rapport n° 63*, 23 mai 2003, 42 pages.
- International Crisis Group, « La réforme du secteur de la sécurité en RDC », *Rapport n° 104*, 13 février 2006, 47 pages.
- International Crisis Group, « Sortir du piège du conflit : promouvoir la bonne gouvernance en RDC », *Rapport n° 114*, 20 juillet 2006, 37 pages.
- International Crisis Group, « Congo : cinq priorités pour une stratégie durable de construction de la paix », *Rapport n° 150*, 11 mai 2009, 37 pages.
- International Crisis Group, « Congo, une stratégie globale pour désarmer les FDLR », *Rapport n° 151*, 9 juillet 2009, 46 pages.
- Le Potentiel, « Guerre dans le Kivu : le Rwanda dos au mur ! », <http://www.lepotentiel.cd/2012/06/ guerre-dans-le-kivu-le-rwanda-dos-au-mur.html> mis en ligne le 11 juin 2012, consulté le 12 juin 2012.
- **MELMOT Sébastien**, « Candide au Congo : l'échec annoncé de la réforme du secteur de la sécurité », *Focus Stratégique*, IFRI, n° 9, septembre 2008, 31 pages.
- **NISABU BILALI Charles**, « Qui arme les Mai-Mai », *Rapport du GRIP 2004/5*, 2004, 28 pages.
- Radio Okapi, « RDC : la rébellion du M23 se dote d'un cabinet politique », <http://radiookapi.net/actualite/2012/08/20/rdc-la-rebellion-du-m23-se-dote-dun-cabinet-politique/>, mis en ligne le 20 août 2012, consulté le 21 août 2012.
- « Rapport final de la deuxième conférence internationale sur le DDR et la stabilité en Afrique », Kinshasa, 12-14 juin 2007, [http://www.un.org/africa/osaa/reports/DDR\\_French%20unedited.pdf](http://www.un.org/africa/osaa/reports/DDR_French%20unedited.pdf), consulté le 15 avril 2012.
- **ROMKEMA DE VEENHOOP Hans**, « Opportunités et contraintes relatives au désarmement et au rapatriement des groupes armés étrangers en République Démocratique du Congo », *Rapport Conflict and Transition Consultancies*, avril 2007, 125 pages.
- US Army Training and Doctrine Pamphlet 525-44, « US Army Operational Concept for the Low-Intensity Conflict », Fort Monroe, Army Training and Doctrine Command, 1985.
- **WILLIAMS Paul**, « Renforcer la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix : regard sur l'Afrique », *Papier de recherche du Centre d'Études Stratégiques sur l'Afrique n° 1*, septembre 2010, 88 pages.

# CHRONOLOGIE

## Avant la première guerre

**XIII<sup>e</sup> siècle** : essor de l'empire du Kongo qui couvre le Katanga, le nord de l'Angola et l'ouest du Congo actuels.

**1482** : des explorateurs portugais établissent des liens avec le roi du Kongo.

**XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles** : Anglais, Hollandais, Portugais et Français organisent une traite d'esclaves par l'intermédiaire des Kongolais.

**1870's** : Stanley occupe le Congo pour le compte du Roi des Belges Léopold II.

**1884** : la Conférence de Berlin des puissances européennes reconnaît au Roi belge le bassin du Congo comme colonie belge.

**1885** : Léopold II annonce la création de l'État libre du Congo, sous sa possession.

**1908** : le Congo devient une colonie de l'État belge.

**1924** : le Ruanda-Urundi passe sous mandat belge, puis sous tutelle à partir de 1945.

**1955** : plan belge d'autonomisation du Congo prévu sur 30 ans.

**Novembre 1959** : révolte baptisée « révolution sociale » ou « toussaint rwandaise » : massacre de Tutsis par des Hutus ; des Tutsis fuient vers le Congo (Goma, Masisi, Walikale).

**30 juin 1960** : le Congo devient indépendant : Patrice Lumumba est premier ministre et Joseph Kasavubu président. La Force Publique est remplacée par l'Armée Nationale Congolaise.

**1<sup>er</sup> juillet 1962** : indépendance du Rwanda : les Hutus prennent le pouvoir.

**9 octobre 1962** : indépendance de l'Ouganda.

**1961-1963** : fin des mutineries au sein de l'armée et de la tentative de sécession du Katanga (Tshombe). Mobutu est nommé Chef d'état-major.

**1963-1965** : premier conflit entre les Banyarwanda (réfugiés de 1959) et les autochtones (Nande, Hunde Nyanga) dans le Masisi.

**25 novembre 1965** : Mobutu s'empare du pouvoir et se proclame président de la RDC.

**1971** : début de la *zairianisation* après un voyage de Mobutu en République Populaire de Chine.

**1977-1978** : deux guerres du Shaba.

**1982** : création du premier parti d'opposition, l'UDPS d'Étienne Tshisekedi.

**1992-1993** : une certaine ouverture se dessine : Tshisekedi devient premier ministre et un parlement de transition doit élaborer une nouvelle constitution.

**Mars 1993** : massacres de Banyarwanda par des autochtones à l'est.

**Janvier 1994** : le régime se referme : Kengo Wa Dondo, dignitaire de la période Mobutu, devient premier ministre. Les élections parlementaires et présidentielles sont repoussées.

**6 et 7 avril 1994** : attentat contre l'avion des présidents rwandais et burundais. Début du génocide.

**4 juillet 1994** : les rebelles tutsis du FPR entrent dans Kigali et prennent le pouvoir au Rwanda. Des milliers de Hutus se réfugient au Zaïre (surtout autour de Goma).

## Les deux guerres : la naissance de la RDC

**13 octobre 1996** : début de la 1<sup>re</sup> guerre du Congo : la rébellion AFDL dirigée par Laurent-Désiré Kabila et soutenue par le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda ; l'invasion du Zaïre commence.

**Mai 1997** : les rebelles s'emparent de Kinshasa. Kabila s'autoproclame président. Le Zaïre redevient RDC. Mobutu s'exile.

**Août 1998** : début de la 2<sup>e</sup> guerre du Congo : une nouvelle rébellion dans l'est contre le pouvoir central, le RCD lance les hostilités, soutenu par le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda. En face, Kabila a pour alliés l'Angola, la Namibie, le Zimbabwe, et des forces non-conventionnelles.

**Fin août 1998** : le pays est divisé en deux, entre l'ouest de Kabila (1/3) et l'est du RCD (2/3), qui a pris Kisangani le 23 août.

**Octobre 1998** : une autre rébellion se forme dans le nord-est : le MLC, dirigé par J.-P. Bemba et soutenu par l'Ouganda.

**17 mai 1999** : scission du RCD : le RCD Kisangani de Wamba dia Wamba est soutenu par l'Ouganda, et est l'allié du MLC ; le RCD-Goma est soutenu par le Rwanda. L'alliance est rompue entre le Rwanda et l'Ouganda.

**10 Juillet 1999** : l'impasse militaire conduit aux accords de paix de Lusaka : le retrait des troupes étrangères devra s'effectuer sous 9 mois, des négociations de paix nationales sont engagées, le désarmement des milices hutues est exigé.

**30 novembre 1999** : l'ONU vote la résolution 1279 qui crée la MONUC.

**Février 2000** : la mission passe sous chapitre VII : en renfort des civils et des observateurs militaires, 5500 Casques bleus sont dépêchés. Les combats continuent cependant.

**Janvier 2001** : Assassinat de Laurent-Désiré Kabila. Son fils Joseph Kabila prend le pouvoir et relance les processus de paix par des négociations bilatérales et multilatérales.

**13 octobre 2001** : ouverture du dialogue inter-congolais à Addis-Abeba pour la réconciliation nationale, au cours duquel gouvernement, opposition, rebelles et société civile doivent discuter d'un futur partage du pouvoir. Il est aussitôt interrompu faute d'accord sur le nombre de représentants.

**25 février-19 avril 2002** : accord partiel fruit du dialogue inter-congolais de Sun-City sur le partage du pouvoir jusqu'aux élections, la réorganisation de l'armée et l'intégration des rebelles. Le RCD-Goma refuse de signer.

**30 juillet 2002** : signature d'accords entre la RDC et le Rwanda.

**6 septembre 2002** : signature d'accords entre la RDC et l'Ouganda.

**17 décembre 2002** : signature à Pretoria d'un accord de paix qui doit mener le Congo, sous la supervision d'un gouvernement de transition pour deux ans, à des élections générales. La clôture du dialogue inter-congolais a lieu à Sun City le 2 avril 2003.

## Les années post-conflit

**30 mai 2003** : la résolution ONU 1484 permet la création d'une force multinationale d'urgence à Bunia en Ituri. Elle est déployée par l'UE sous commandement français (opération Artémis du 6 juin au 1<sup>er</sup> septembre 2003).

**30 juin 2003** : nomination du gouvernement de transition sous la forme du 4 + 1.

**28 juillet 2003** : élargissement et renforcement du mandat de l'ONU par la résolution 1493. Embargo sur les armes à destination des Kivu.

**2-9 juin 2004** : la capitale du Sud-Kivu Bukavu est occupée par des soldats qui refusent l'intégration dans l'armée nationale et répondent aux ordres de Laurent Nkunda.

**23 janvier 2006** : huit Casques bleus sont tués en Ituri lors d'un accrochage avec des rebelles ougandais. Depuis la création de la MONUC en 1999, 28 Casques bleus ont été victimes des rebelles.

**18 février 2006** : promulgation de la Constitution, qui annule la Constitution de transition. Elle a fait l'objet d'un référendum en 2005.

**Avril 2006** : arrestation par les autorités allemandes d'Ignace Murwanashyaka, chef de la rébellion hutue des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR).

**25 avril 2006** : résolution ONU 1671 pour la création de EUFOR RDCongo : 2 000 hommes sont mobilisés pour surveiller les élections et soutenir les 17 000 hommes de la MONUC.

**Juillet 2006** : élections présidentielles et législatives. Joseph Kabila et son parti les remportent.

**Décembre 2006** : affrontements entre le CNDP et les FARDC aidés de la MONUC.

**6 septembre 2007** : cessez-le-feu annoncé par la MONUC entre le CNDP et les FARDC.

**8 octobre 2007** : reprise des combats.

**Janvier 2008** : Conférence de Goma pour la paix et la sécurité au Nord et au Sud-Kivu. Un accord est signé entre groupes rebelles, dont le CNDP, et les FARDC.

**22 février 2008** : Nkunda se retire du processus de paix.

**Automne 2008** : affrontements entre le CNDP et les FARDC

**7 octobre 2008** : défaite majeure des FARDC qui abandonnent la base de Rumangabo face au CNDP.

**Fin octobre 2008** : Nkunda décrète un cessez-le-feu.

**5 décembre 2008** : le Rwanda et la RDC se mettent d'accord sur un plan d'opération conjointe contre le FDLR.

**Début janvier 2009** : Ntaganda remplace Nkunda à la tête du CNDP.

**20 janvier 2009** : début de l'opération conjointe « Umoja Wetu » contre les FDLR. Fin de l'opération fin février.

**23 janvier 2009** : arrestation de Nkunda au Rwanda. Il est assigné à résidence près de la frontière.

**27 février 2009** : début de l'opération « Kimia II » qui poursuit l'œuvre de « Umoja Wetu » mais sans le Rwanda et avec une coordination entre les FARDC et la MONUC.

**23 mars 2009** : accord de politique et de sécurité signé à Goma entre le gouvernement congolais et le CNDP.

**26 février 2010** : lancement de l'opération « Amani Leo » sur le modèle de « Kimia II ».

**1<sup>er</sup> Juillet 2010** : la MONUC devient MONUSCO.

**11 octobre 2010** : Callixte Mbarushimana, secrétaire général des FDLR est arrêté en France.

**Janvier 2011** : changements dans la constitution : élections à un tour.

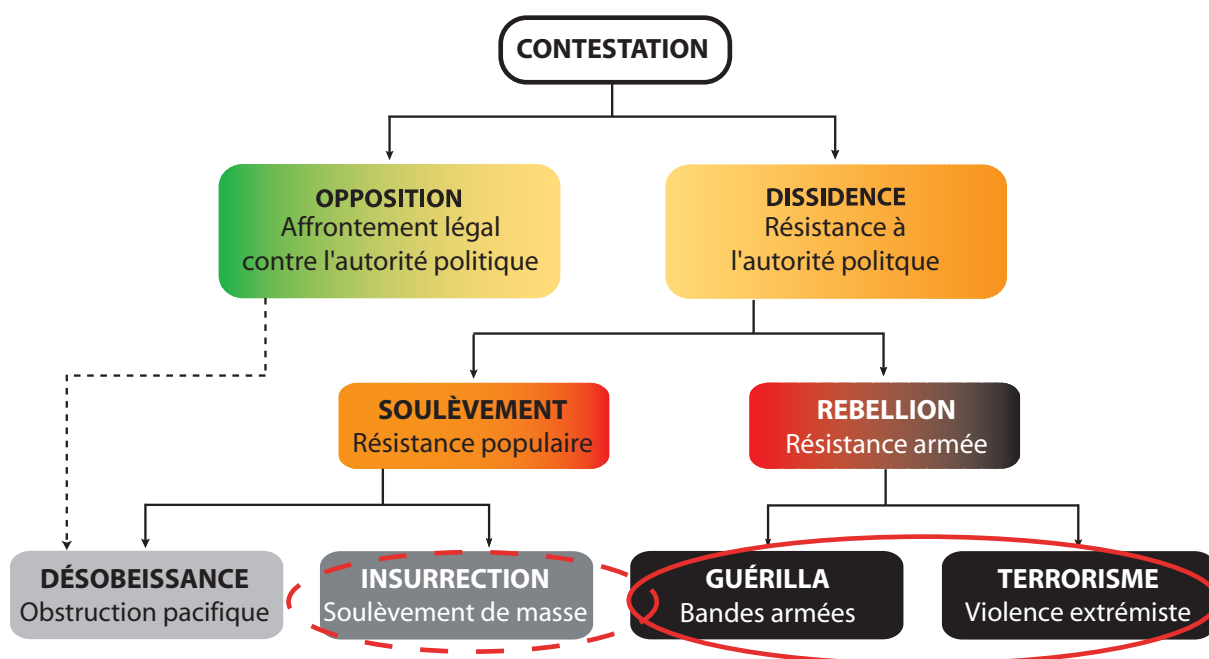
**Novembre 2011** : élections présidentielles et législatives : nouvelle victoire de Joseph Kabila et de son parti.

**Mars 2012** : début de la rébellion du M23 avec des éléments de l'ex-CNDP.

**Été 2012** : le M23 occupe des anciennes positions du CNDP dans le territoire de Rutshuru.

# DOCUMENTS ANNEXES

## TYPOLOGIE DES CONTESTATIONS



Source : Colonel Philippe Coste, *Doctrine de contre-rébellion*, Paris, Centre de Doctrine d'Emploi des Forces, 2009, p. 11.

## CARTE TOPOGRAPHIQUE DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO



### République démocratique du Congo



Source : © Encyclopédie Larousse en ligne



# CARTE DU DÉPLOIEMENT DES CONTINGENTS DE LA MONUSCO



Department of Field Support  
Cartographic Section

The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

Map No. 4412 Rev. 06  
UNITED NATIONS  
July 2012 (Colour)

## APPROCHES MILITAIRES DE LA PROTECTION DES CIVILS<sup>126</sup>

Approches	Description	Considérations
Saturation	Contrôler et sécuriser une vaste région au moyen d'unités dispersées sur le terrain.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exige des forces adéquates, une logistique considérable et un adversaire faible.</li> <li>Adaptée lorsque les victimes sont très dispersées.</li> <li>Nécessité d'opérations de stabilisation importantes.</li> </ul>
Tache d'huile	Accorder la priorité au contrôle de lieux-clés choisis et expansion progressive vers d'autres zones.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Forces moins nombreuses qu'en cas de saturation.</li> <li>Adaptée lorsque les victimes sont concentrées et les responsables de massacres sont en position de force.</li> <li>Cède du territoire aux auteurs.</li> <li>Vaste engagement.</li> </ul>
Séparation	Créer une zone tampon entre les victimes et les auteurs de massacres.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Besoin d'un nombre limité de soldats.</li> <li>Adaptée aux situations où les auteurs et les victimes sont séparés.</li> <li>Cède du territoire aux responsables.</li> <li>Les soldats peuvent être pris entre les groupes de belligérants.</li> <li>Éventuelle division à long terme.</li> </ul>
Zone sécurisée	Sécuriser les camps de personnes déplacées et autres zones à haute densité de populations vulnérables.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Besoin d'un nombre limité de soldats.</li> <li>Convient lorsque les victimes sont concentrées.</li> <li>Cède du territoire aux auteurs.</li> <li>Lourde tâche d'aide humanitaire.</li> <li>Peut « récompenser » les responsables.</li> </ul>
Endiguement	Frapper ou isoler les responsables au moyen de blocus et de zones d'interdiction de survol.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exige entre autres des capacités logistiques aériennes, maritimes adéquates.</li> <li>Présence limitée dans le pays.</li> <li>Ne protège pas directement les victimes.</li> <li>Risques de « dommages collatéraux ».</li> <li>Précurseur d'autres approches.</li> </ul>
Vaincre les coupables	Attaquer les dirigeants et les forces des responsables pour les empêcher de continuer les massacres.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exige un grand nombre de soldats.</li> <li>Peut être nécessaire pour une résolution à long terme.</li> <li>Vastes initiatives de reconstruction et de stabilisation nécessaires.</li> <li>Nombre élevé de morts et de dommages collatéraux.</li> </ul>

Source : Paraphrasé d'après Sarah Sewall et al., *Mass Atrocity Response Operations: A Military Planning Handbook*, Cambridge: Harvard Kennedy School et PKSOI, 2010, 63-78.

<sup>126</sup> Paul Williams, « Renforcer la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix : regard sur l'Afrique », *Papier de recherche du Centre d'Études Stratégiques sur l'Afrique n° 1*, 2010, p. 50.

## CONTRIBUTIONS DES PAYS À LA MONUSCO

Pays	Militaires	Observateurs militaires	Policiers	Autres	Total
Afrique du Sud	(277) 1 214	0	0	(4) 19	(281) 1 233
Algérie	0	5	0	0	5
Bangladesh	(6) 2 522	30	(76) 390	0	(82) 2 942
Belgique	(1) 21	4	1	0	(1) 26
Bénin	(11) 448	16	(2) 19	0	(13) 483
Bolivie	0	(2) 9	0	0	(2) 9
Bosnie-Herzégovine	0	5	0	0	5
Burkina Faso	0	9	(2) 26	0	(2) 35
Cameroun	0	(1) 5	(6) 34	0	(7) 39
Canada	0	9	(1) 3	0	(1) 12
Centrafrique	0	0	(3) 7	0	(3) 7
Chine	(12) 218	16	0	0	(12) 234
Côte d'Ivoire	0	0	(9) 24	0	(9) 24
Djibouti	0	0	(2) 3	0	(2) 3
Égypte	986	20	144	0	1150
États-Unis	0	(1) 3	0	0	(1) 3
France	0	9	(1) 9	0	(1) 18
Ghana	(40) 462	(1) 27	0	0	(41) 489
Guatemala	(5) 150	2	0	0	(5) 152
Guinée	0	0	(4) 18	0	(4) 18
Inde	(6) 3 698	(2) 51	(4) 270	0	(12) 4 019
Indonésie	175	11	0	0	186
Irlande	0	3	0	0	3
Jordanie	(4) 220	26	10	0	(4) 256
Kenya	0	(3) 24	0	0	(3) 24
Madagascar	0	0	(1) 18	0	(1) 18
Malaisie	0	(2) 15	0	0	(2) 15
Malawi	0	(2) 15	0	0	(2) 15
Mali	0	16	(1) 28	0	(1) 44
Maroc	869	6	0	0	875
Mongolie	0	2	0	0	2
Mozambique	0	1	0	0	1
Népal	(14) 1 026	24	0	0	(14) 1 050
Niger	0	(2) 16	(9) 24	0	(11) 40
Nigéria	0	1	0	0	1
Pakistan		57	0	0	57

Paraguay	0	15	0	0	15
Pérou	0	6	0	0	6
Pologne	0	1	0	0	1
République tchèque	0	3	0	0	3
Roumanie	0	22	(1) 15	0	(1) 37
Royaume-Uni	0	4	0	0	4
Russie	0	29	0	0	29
Sénégal	0	21	(12) 271	0	(12) 292
Serbie	(3) 6	1	0	0	(3) 7
Sri Lanka	0	4	0	0	4
Suède	0	5	(1) 6	0	(1) 11
Suisse	0	4	0	0	4
Tanzanie	0	2	0	0	2
Tchad	0	0	(6) 23	0	(6) 23
Togo	0	0	9	0	9
Tunisie	0	30	0	0	30
Turquie	0	0	7	0	7
Ukraine	156	12	3	0	171
Uruguay	(42) 1 168	31	0	0	(42) 1 199
Yémen	0	6	9	0	15
Zambie	0	(4) 17	0	0	(4) 17
<b>Total</b>	<b>(421) 13 339</b>	<b>(24) 669</b>	<b>(141) 1 371</b>	<b>0</b>	<b>(586) 15 379</b>

(Nombre de femmes dans le contingent)

Source : <http://www.operationspaix.net/110-operation-monusco.html>, mis en ligne le 31 juillet 2012, consulté le 10 août 2012.





**Directeur de la publication** : Général de Division Antoine WINDECK  
CDEF - 1 place Joffre – Case 53 - 75700 PARIS SP 07  
**Téléphone du secrétariat** : 01 44 42 51 02. **Fax du secrétariat** : 01 44 42 81 29

**Rédacteur en chef** : Colonel Lionel JEAND'HEUR. **Téléphone** : 01 44 42 41 61

**Éditeur rédactionnel** : Capitaine Soraya AQUATI

**Crédits photos (Couverture)** : © James AKENA/Reuters  
**Maquettage & infographie** : Sonia RIVIÈRE/CDEF/DAD/PUB

**Impression - Routage** : EDIACA - 76 rue de la Talaudière - CS 80508 - 42007 SAINT-ÉTIENNE CEDEX 1  
**Téléphone** : 04 77 95 33 21 ou 04 77 95 33 25  
**Tirage** : 2 429 exemplaires  
**Diffusion** : CDEF/DAD/PUB. **Téléphone** : 01 44 42 43 18

**Dépôt légal** :

ISBN [Version imprimée] 978-2-11-139641-8 - Mai 2016  
ISBN [Version électronique] 978-2-11-139642-5 - Mai 2016  
ISSN de la collection « Cahier du RETEX » 2427-7045

La version électronique de ce document est en ligne sur les sites Intradef et Internet du CDEF  
à l'adresse <http://www.cdef.defense.gouv.fr>

Tous droits de reproduction réservés. La reproduction du document est soumise à l'autorisation préalable de la rédaction.



**CENTRE DE DOCTRINE D'EMPLOI DES FORCES**  
**DIVISION RECHERCHE ET RETOUR D'EXPERIENCE**  
1, place Joffre - Case 53 - 75700 PARIS SP 07  
[www.cdef.terre.defense.gouv.fr](http://www.cdef.terre.defense.gouv.fr)